

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

TAGDUDA TAZZAYRIT TAMAGDAYT TAFAFANT

المحافظة السامية للأمازيغية

ASQQAMU UNNIG N TIMMUZGA

TIMMUZGA

+ΣΕ: *

TASFUNT N USQQAMU UNNIG N TIMMUZGA

ISSN 1112 6086 TIMMUZGA UTJUN 13 / CEMBER 2006

EDITION SPECIALE

**Colloque «Passage à l'écrit des langues et
cultures de tradition orale : le cas de tamazight »**
Organisé par la Direction de l'Enseignement et de la Recherche à
Zéralda, les 17 et 18 avril 2004

SOMMAIRE / AGBUR

Editorial | 6 |

Axes généraux du séminaire | 9 |

L'art rupestre préhistorique et les premières formes d'écriture
| Iddir AMARA | 12 |

La fonction de la graphie Tifinagh au sein des populations Touarègues
| Badi DIDA | 24 |

La culture écrite en Kabylie au 19^e siècle : écrits berbères de la collection Ulahbib

| Djamel-eddine MECHEHED | 27 |

Historique des systèmes de transcription des noms propres Algériens de 1865 à 1980, ou morphologie d'une fracture identitaire
| Farid BEN RAMDHANE | 36 |

La transcription des noms de famille algériens (Kabyles) en caractères latins dans l'état civil : un processus de destructuration de l'anthroponymie Kabyle ?

| Ouerdia YERMECHE | 45 |

Altération et transcription des toponymes arabes et berbères de la région de Sétif

| Malika BOUSAHEL & Fella BEN DIAB | 48 |

Ecrire en Berbère ou le difficile passage d'une langue de tradition orale à une langue écrite

| Mohand Akli HADDADOU | 54 |

Langues orale ou langue écrite : l'enjeu
Abdenour ABDESSELEM | 61 |

L'écriture en Tamazight : une position d'opportunité et non de nécessité
| Younes ADLI | 67 |

De l'oral à l'écrit : « La comparaison dans les cahiers de Belaïd »
| NABTI Amar | 73 |

Passage à l'écrit ou apprentissage d'une nouvelle langue
| Malika KOUDACHE | 78 |

Réflexion sur les lacunes les plus fréquentes dans les écrits en Berbère
| Moussa IMARAZEN | 84 |

Le passage de l'oral à l'écrit : Exemple des médias audio-visuels en Algérie
| Mokrane BERACHED | 89 |

Application de concepts universels pour la production de textes pédagogiques en Tamazight
| Nora BELGASMIA | 91 |

Ecrire ou transcrire Ta maziptt
| Lehcene BAHBOUH | 95 |

A propos de la standardisation de Tamazight : Quelle langue rédiger en Tamazight ?
| Manaa GOUAOU | 97 |

TIGEJDIR

| E D I T O R I A L |

Tamaziyt di tmendawt, d tilawt. Tamaziyt deg uyerbaz, d tilawt. Tamaziyt di tmurt-agji, d Isas. Maca nezra amek i tedder tmaziyt di tmurt-is. Geddac iseggasen nettat tettnađah seg umennuy yer wayed armi yeffey lectab yer tafat anida nezmer s tutlayt-nney a naru di tesyunt-nney daxel n Useqamu-nney. Maca tidett telha i win a tt-yinin d win a s-yeslen.

A nuyl yer wemkan n tmaziyt daxel n tmendawt i wakken a nwali belli amkan-is mazal ur ireşşa ara acku izerfan-is ttwacudden. Anida-ten ttawilat ilaqen ad ten-texdem ddula i wakken tutlayt-agji ad tettwabna akken iwata ? Anida-t usurdi-nni a d-yekken seg wedrim n ddula i wakken ad tettwazreś tmaziyt-agji daxel n tmetti tazzayrit ? Ayen yettwajerden daxel n tmendawt tazzayrit yeqqim kan d tira, acku imyi yella maca ur d-yefki ara ixulaf.

Ma nuyal yer uyerbaz ney lakul azzayri, tallit yettidir uselmed n tmaziyt cukkey dir-itt. Acku deg useggas 1995, tutlayt tamaziyt tettwaselmed di 16 n temnađin, gar-asent Tayerdayt, Batent, Illizi, Tizi-Wezzu, Wehran, Xencla, Beskra, atg. Ass n wass-a, ggrant-d 11 n temnađin. Maca mi ara nwali tilawt n uselmed n tmaziyt deg useggas-agji (2005-2006), nezmer a d-nini belli aselmed-agji yeggra-d kan di tlata temnađin : Bgayet, Tubirett d Tizi-Wezzu. Anda

nniđen aselmed-agji icuba ayebbar s allen.

Yewwed-d wakud anida aneylaf n lakul ad yerr tamuļi-ines akken iwata i wakken aselmed n tmaziyt ur yettruh ara di leylad. Ttawilat llan, tikiwin llant. Drrayi ixuššen.

D izen-agji i neşsawađ i yemdebbet ameqqranc n lakul yal tikkelt mi ara nemil yid-s. Maca awal i y-d-yettak deg unejmue-nney yettyimi kan daxel n lbiru-ines.

Tamaziyt teħwaġ aymis ara yettwarun s tmaziyt am yeymisen n ddula i yettwarun s tutlayt taerabt ney s tutlayt tafransit. Mačči sin iseħbar, yiwei tikkelt i dduṛt, ara yessiwiżen isalan n tmurt ney n umadaj i yimaziyen anda ma llan. Achal n tikkal i yessuter Useqamu Unnig n Timmuza asbeddi n yiwen weymis s tmaziyt ! Tamaziyt teħwaġ tilifiziu, maca sin iseggasen ayagi i la tjemmee « l'ENTV » deg wallalen bla tufya. Mačči 50 n dqayeq n « Tamurt-nney » ara yesbedden allal ameqqranc am waġi. D tilifiziu n tidett i ilaq ad terr deg irebbi-s tamaziyt i yimaziyen anda mallan.

Nezra belli abrid iżul, abrid yessawen. Maca asirem-nney neckunċed deg-s, acku aæerqub n tmaziyt yeſfa. Tamaziyt-agji tegguni ddula idelli ass-a ney azekka, a d-yas wass anida ad tuyal ad tekcem s axxam-is si tewwurt tameqqrant mačči si tewwurt taæezzuġt.

Asqqamu Unnig n Timmuza

EDITORIAL

I T I G E J D I T I |

Il n'y a pas d'extension de la langue amazighe parce qu'il n'y a pas de demande en la matière !

Il n'est pas possible d'ouvrir la chaîne de télévision en langue amazighe parce que les programmes réalisés jusque là ne suffisent pas à alimenter la grille quotidienne de 16hà22h00 !

Ce sont là les arguments développés par les départements de l'éducation nationale et de la communication de notre pays.

Pourtant, les accords du 22 avril 1995 entre les représentants de la Présidence de La République et le mouvement culturel amazigh, ont engagé l'Etat à réhabiliter et promouvoir tamazighte dans ses divers segments à travers, notamment, le Haut Commissariat à l'Amaizighité et les structures concernées du Gouvernement.

L'on constate que de nombreux étudiants licenciés en langue et culture

amazighe issus du département universitaire de Béjaia et Tizi-Ouzou pataugent dans le chômage alors que des postes budgétaires ne sont pas pourvus.

Comment admettre qu'une machine d'Etat qu'est l'ENTV n'arrive pas à concrétiser un programme quotidien de 6h pour une chaîne thématique projetée en cinq dialectes pendant qu'une chaîne satellitaire diffuse à partir de Paris, 24h/24h des émissions en Kabyle avec des moyens aléatoires.

Les radios sonores existantes en langue amazighe sont négligées en ne bénéficiant pas des moyens modernes à l'image de leurs consœurs des langues arabe et française.

Tamazighte langue nationale ou langue officielle qu'est ce que cela changera si les responsables qui l'ont décrété s'emploient à l'effacer de l'identité algérienne.

TIMMUZGHA

Revue éditée par la Direction de la Communication du Haut Commissariat à l'Amazighité

19, avenue Mustapha El Ouali (Ex-Debussy)
Alger
B.P. 400, 16070, El Mouradia - Alger

Tél : (021) 64.29.10 / 11

Fax : (021) 63.59.16

Fondateur :

Aït Amrane Mohand Ouidir

Responsable de la publication :

Youcef Merah, Secrétaire Général

Directeur de la rédaction :

Djaffar Ouchellouche

Coordinateur Général :

Youcef Merah

Comité de rédaction :

Y. Merah, S.H.Assad, D.Ouchellouche,

I/ Problématique

La communauté berbérophone a toujours évolué dans un contexte de tradition orale où le verbe est le centre de gravitation de toutes les valeurs : lmal yettwaqqen deg umrar, argaz deg yiles ! « Quand un homme donne sa parole, il doit l'assumer même au prix de sa vie : awal am lewjah, ma yeffey ur d yettuyal « la parole est telle un coup de feu, une fois tiré on ne peut le rattraper ».

Le discours direct de l'oralité traditionnelle dont le vers poétique est le principal canal de fixation et de transmission nécessite une présence simultanée du destinataire et du destinataire dans un même espace ou, une chaîne de mémoires pour traverser le temps, qui quelque prodigieuses quelque qu'elles soient, ne peuvent le véhiculer fidèlement.

Dans la société moderne les moyens de fixer la parole se sont diversifiés, les supports iconiques et l'audiovisuel sont autant de canaux sur lesquels ni le temps, ni l'espace n'ont une totale emprise, le discours qui y est acheminé garde sa forme originelle tant qu'aucune transformation volontaire ne lui est portée.

Actuellement, le besoin d'investir ces moyens de communication modernes, en Tamazight, s'en ressent pour mieux communiquer ses pensées et ses émotions de même que pour sauvegarder le patrimoine immatériel notamment littéraire y compris la langue en tant que

vecteur du patrimoine culturel oral, que gardent encore les mémoires.

Les chercheurs spécialisés et pluridisciplinaires sont interpellés par ces questions pour diagnostiquer les vrais problèmes du passage à l'écrit et à d'autres supports de la communication moderne de la langue et de la culture amazighes en vue de proposer des solutions.

II/ Axes de réflexion

1/ Le besoin d'écrire en Tamazight

Le recours à l'écrit et autres moyens modernes de fixation du discours en Tamazight, est-il senti comme une nécessité, chez les natifs monolingues ?

Les nouvelles générations bilingues et plurilingues, éprouvent-elles un réel besoin d'accéder à l'écrit en Tamazight, eu égard à l'utilisation d'autres langues pour lire et écrire ?

Comment stimuler l'envie d'écrire et de lire en tamazight chez les deux groupes ?

2/ Les limites du lexique amazigh

Comment le manque de termes scientifiques et du vocabulaire conceptuel dans les domaines de spécialité entrave-t-il le processus du passage à l'écrit ?

Dans quelle mesure la création de nouveaux mots atténue-t-elle cette carence terminologique ? Quels sont les inconvénients de l'utilisation des néologismes ?

3/ Les problèmes de la graphie

Le problème de choix de la graphie, la non adoption d'une écriture stable et uniformisée, orthographique et rigoureusement segmentée, sont autant d'obstacles qui diminuent de la fonctionnalité de Tamazight à l'écrit.

A quel point ces problèmes ont-ils été résolus depuis maintenant plus de deux siècles d'apprentissage de l'écrit avec la graphie latine, dominante dans la pratique ? Qu'en est-il de l'écriture avec les caractères tifinaghs et arabes ?

Présentation

Le présent colloque a rassemblé d'éminents chercheurs du domaine amazigh autour du thème passage de l'oralité à l'écriture, thème-clé du développement et de la modernisation de la langue et de la culture amazighes qui constituent le substrat de notre culture nationale et de celle du Grand Maghreb. Toutes les grandes cultures du monde ont d'abord été orales à leurs débuts, ce n'est qu'après un long processus de transformation des sociétés et du développement scientifique qu'elles ont pu atteindre les cimes de la civilisation scripturale et se sont confortées dans la stabilité de l'écrit. Les berbères étaient parmi les premiers à écrire leur langue mais pour des raisons socio-historiques, plus au moins bien connues, leurs écrits en caractères tifinaghs originels sont restés à leurs premiers balbutiements sur des stèles. Par la suite, l'amazigh est écrit en caractères arabes et latins.

Les communications qui vont suivre traitent des rapports complexes entre l'oralité et l'écriture, depuis les origines à

ce jour :

- Concernant les écrits en tifinagh, Idir Amara, archéologue spécialiste en préhistoire, retrace les premières formes d'écriture à travers l'art rupestre berbère. Badi Dida, berbérising spécialiste du domaine touareg, met en exergue les fonctions de la graphie tifinaghe chez les populations touarègues
- A propos d'écrits en caractères arabes, Mechehed Djamel-Eddine, codicologue et responsable de la bibliothèque Oulahbib de Bejaia, brosse un panorama de la culture amazighe au 19e siècle, fixée en ces caractères.
- Les toponymes algériens présentant souvent des divergences entre leur forme acoustique, réelle et usitée par la population et celle écrite et officielle, altérée par l'administration coloniale et algérienne, ont fait l'objet des communications des chercheurs du CRASC d'Oran, à leur tête Farid BENRAMDANE, spécialiste en la matière. Ouardia Yermèche, doctorante en anthroponymie, s'est penchée sur « le processus de destructuration des noms de famille algériens en caractères latins dans l'Etat civil ».
- Le fonctionnement de la langue amazighe à l'écrit en l'état actuel et les problèmes que rencontrent les usagers, notamment sur le terrain de l'enseignement, sont les points traités par les enseignants du Département de Langue et Culture Amazighes de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou : Mohand Akli HADDADOU, Docteur d'Etat en linguistique amazighe, Moussa IMARAZEN, directeur du DLCA, NABTI Amar et Nora BELGASMIA, enseignants berbérising.
- ABDESSELEM Adennour et Younes ADLI, chercheurs et écrivains en langue amazighe ; Mokrane BERRACHED, journaliste à la radio chaîne II, ont abordé

dans leurs communications tamazight sur le terrain de la communication et les enjeux que suscite le passage à l'écrit de cette langue.

- Malika KOUDACHE de l'université d'Alger, Gaouaou MENAA, de l'université de Batna et BAHBOUH Lehcen, chercheur dans le domaine amazigh, problématisent le passage à l'écrit de la langue amazighe en posant, respectivement, à ce sujet, les questions suivantes :
 - Passage à l'écrit ou apprentissage d'une langue ?
 - En quelle langue, en quels caractères rédiger en tamazight ?
 - Ecrire ou transcrire tamazight ?

Les communications ont été suivies d'ateliers où les communicants, scindés en trois groupes, ont formulé des recommandations.

Boudjemaa AZIRI

L'Art rupestre préhistorique et les premières formes d'Ecriture

Iddir Amara¹, Docteur en Préhistoire / Chargé de Recherche au CNRPAH

Introduction

L'Algérie comprend de nombreux sites archéologiques dont certains abritent des œuvres d'art rupestre comme les nombreux massifs du Sahara central, de l'Atlas saharien, du Constantinois et de Kabylie.

Nous avons souligné l'importance du patrimoine préhistorique et plus particulièrement l'art rupestre. Les figurations relevées se remarquent par les nombreux graffitis alphabétiques. Ce qui peut faire de l'art rupestre la "matrice" de l'alphabet libyco-berbère. Ces quelques figures posent la problématique liée au peuplement ancien de ces régions.

Le territoire de ce patrimoine archéologique est difficile à délimiter. Les mêmes figures se retrouvent partout dans le Sahara central et sur l'ensemble du Maghreb. Leur répartition traduit une territorialité, donc des implantations particulières qu'il faudrait comprendre. Pour faciliter la recherche nous avons limité notre étude au seul territoire algérien et aux seules figurations récentes (caballines et camelines) qui accompagnent les caractères alphabétiques.

1- Historique des découvertes

Les premières figurations rupestres ont été découvertes en 1847² à Tiout, près d'Aïn Sefra. Au XX^{ème} siècle, de nombreux sites sahariens sont mis à jour et l'on se rend compte de l'importance de l'art rupestre. Les figures occupent un vaste territoire où plusieurs styles cohabitent. Les représentations sont gravées ou peintes sur des parois de falaises, des éboulis rocheux et des abris sous roche.

En 1631, des prospecteurs en Tunisie ont fait la découverte de stèles portant des inscriptions. Il s'agit de la première écriture libyque découverte par Thomas d'Arcos. Elle fut signalée aux savants européens en 1822. Le docteur Oudney donne la première copie d'un alphabet touareg, mais depuis, les recherches connaissent un ralentissement à cause de divers problèmes et du manque d'intérêt. Quelques études émergent malgré tout après quelques décennies. En 1940, J.-B. Chabot publie le *Recueil des Inscriptions Libyques*. Plus tard, J. G. Février consacre un petit chapitre au libyque dans son *Histoire de l'écriture* réédité en 1959.

La richesse thématique et les différences stylistiques visibles au sein de cet art rupestre posent la question de l'âge des figurations. Flamand³ a découvert et étudié les

1. Iddir Amara, Docteur en Préhistoire, Anthropologie et Ethnologie Paris I Sorbonne. Membre du World Archaeological Congres Chargé de Recherche au CNRPAH (ex-CRAP) 3, Avenue F. D. Roosevelt, Alger, Algérie.

2. En 1847 les premières figurations sont signalées par G. de Champeret (p 45). En 1881, le Dr Reboud (p. 65) reconnaît le caractère des gravures. En 1882, le Dr Hamy signale celles de la station d'El Hadj Mimoun et pour la première fois indique la présence de superposition de gravure. Pendant près d'un demi siècle on hésite ou hésite encore sur la datation de ces figurations.

3. Flamand est l'un des principaux découvreurs de l'art rupestre atlasique depuis 1892. Il a posé les bases de l'étagement de l'art rupestre atlasique. Il a consacré de nombreux articles aux figurations rupestres

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

principales stations de l'art rupestre du sud-ouest atlasique. Il confirme le caractère préhistorique de ces figurations. Il fait remonter les gravures anciennes au Néolithique et les plus récentes à l'âge du Bronze et du Fer. En 1925, Frobenius et Obermaier relancent le débat sur l'âge de l'art rupestre. En 1931, pour la première fois, Obermaier s'interroge sur les figures les plus récentes. Il parle des figures de style géométrique et schématique libyco-berbère. Quelques années plus tard, Vaufrey cite Flamand (1939, p.22) à propos de la découverte de plusieurs graffitis libyco-berbères. Il faudra attendre les résultats de la Mission H. Lhote² dont les travaux seront publiés tout au long du XX^{ème} siècle, pour amorcer le débat sur le lien entre l'art rupestre géométrique et les inscriptions libyco-berbères.

Les figurations s'étalent sur plusieurs phases culturelles différentes. Celles qui nous intéressent se placent dans la période la plus récente. Cette période montre les changements importants que subit cet art en termes techniques et stylistiques. Cette phase correspond aux premières manifestations du métal à travers l'art rupestre, un indice chronologique riche en information concernant les mutations opérées au sein de ces sociétés anciennes responsables de ces figurations. Les aspects essentiels de ces évolutions sont le bouleversement des indices de présence des différents thèmes et l'apparition de nouveaux sujets comme les figures à caractères alphabétiques.

Nous travaillons actuellement sur une documentation riche que nous nous

efforçons de rassembler. Nous organisons des missions sur le terrain pour enrichir le corpus déjà existant. Une fois sur le terrain, nous comprenons le désintérêt de tous ces auteurs qui nous ont précédés. Les nombreuses parois porteuses de caractères alphabétiques (**fig 2**), l'uniformité de ces caractères, les distances (**fig.1**) à parcourir et le climat sont autant de facteurs de découragement.

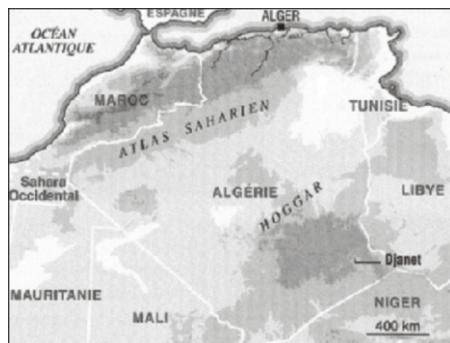


Fig.1 Carte d'Algérie



Fig. 2 Site de Oued Dermal, monts Ksour, Atlas saharien, nombreuses inscriptions alphabétiques et autres figures libyco-berbères, Algérie

1. La concurrence était dure entre les différentes écoles l'école Allemande sous l'impulsion de L. Frobenius reprend à la base les travaux sur l'art rupestre de l'Atlas saharien et principalement les écrits de Flamand à qui elle reproche ses techniques de Recherche. Le compte rendu de la mission Frobenius sera publié plus tard, après la première guerre, en 1925.

2. H. Lhote sera de ceux qui auront consacré le plus de temps à relever des figurations atlasiques. II

2- L'art rupestre

Parmi la masse de documents rupestres relevés et répertoriés, on découvre que les inscriptions rupestres ont été rarement relevées. Les conditions de travail pour les recueillir sont dures et les auteurs se contentent de les signaler. Ces conditions ont découragé de nombreux amateurs, mais depuis quelques années, on assiste à un regain d'intérêt pour ce type de figures.

Notre objectif est de participer à ces études qui n'intéressent pour l'instant que les laboratoires étrangers (américains et européens). L'étude des nombreux sites d'art rupestre nous aidera à comprendre les pratiques des groupes culturels qui les ont édifiés. La distribution géographique de cet art est un précieux indicateur de leurs territoires. Elle contribuera à nous renseigner sur les éventuels rapports ou liens entre les auteurs des figurations rupestres et les structures d'habitats ou les monuments funéraires.

La distribution des stations rupestres est inégale. Nous avons remarqué qu'il existait d'importantes zones de concentration de cet art et d'autres où les figurations sont faiblement représentées, voire parfois isolées. Les formes alphabétiques apparaissent dans un contexte plus tardif qui appartient à la période récente (étages caballin et camelin). Une période riche en représentations de petits chevaux et de guerriers à pied ou à cheval, armés de lances et de boucliers ronds et de nombreuses figurations principalement animales.

3- Techniques de réalisation des figurations

Le graveur donne forme au sujet gravé par un trait piqueté qui subit un polissage ou

un martelage. Certaines figures se distinguent par une technique qui consiste à polir entièrement la figure. Le piquetage du trait reste la technique la plus utilisée. Parfois, quelques figures sont incisées. Ces dernières ont le trait régulier et fin. Peindre des motifs est aussi une technique utilisée, mais ces peintures résistent moins au temps que les gravures. (fig 3)



Fig. 3 Site d'Aguennar, Tamanrasset, Ahaggar, Algérie. Les inscriptions alphabétiques occupent toute la paroi rocheuse (I. Amara, 2004).

Les figures, une fois réalisées, sont soumises au processus de patinisation. Chaque figure garde ses propres caractéristiques, à savoir la profondeur du trait, la largeur, l'organisation ou non des cupules. Les figures récentes, celles que nous classons dans « la proto-histoire » sont petites et martelées. Les figures sont, pour quelques-unes naturalistes, schématiques et géométriques. Les inscriptions alphabétiques s'inscrivent dans cette dernière rubrique. Le trait est martelé et les cupules sont désorganisées. La fraîcheur du trait donne une indication sur l'âge de ces figures. La taille des figures se réduit considérablement et cette réduction se remarque chez les inscriptions alphabétiques.

4- La représentation des figurations

Les sites représentent des figurations d'inégale importance. Les régions du nord

(Kabylie et Constantinois) sont pauvres et les figures sont de différentes périodes. Les régions de l'Atlas saharien, que Lhote et d'autres auteurs ont publié, renferment de nombreuses figures de périodes différentes. Le grand sud reste un centre important d'art rupestre. Il est le témoin d'une intense activité de l'homme.

4.1. Les figures animales

Les figures sont gravées sur des surfaces planes.

On découvre de grandes figures animales aux contours polis, reconnaissable au volume du corps et des cornes. Il y a aussi de grandes girafes, des éléphants, des rhinocéros et de grands bovidés. Ensuite, les formes évoluent. Les figures deviennent petites et moins réalistes.

Le bestiaire change et s'enrichit de nouvelles espèces. Le grand buffle et certaines espèces comme le rhinocéros disparaissent de l'art rupestre. D'autres animaux font leur apparition. Il s'agit principalement du cheval et du dromadaire. (fig 4)

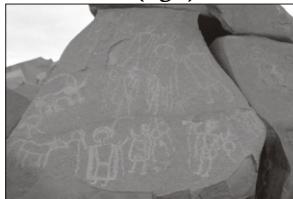


Fig. 4 Site d'Aguennar, Tamanrasset, Ahaggar, Algérie.
Le panneau offre une

Les figures de la dernière phase seront moins bien traitées. Le style évolue vers des formes schématiques et géométriques. La forme de l'animal gravé ou peint est complètement hachée et déformée. Elle n'est reconnaissable que par l'allure générale de la figure. (Fig. 5-6)



Fig. 5 Site de Baghdi, figures schématiques de cavaliers, mont Ksour, Algérie



Fig. 6 Site de Oued Dermel, figures schématiques de caballin et de camelin, mont Ksour,

4.3. Les figures diverses

Les figures diverses sont nombreuses. Il s'agit souvent de figures géométriques ou énigmatiques. Certaines de ces figures se rapprochent par leur style et leur forme, des inscriptions alphabétiques. (fig 8) On peut ajouter à cela toutes les figures entamées, les contours de sandales et les nombreuses cupules ou traits présents sur la paroi.



Fig. 8 Tiguenaouine, Tamanrasset, Ahaggar, Algérie. Une figure animal ou inscription alphabétique (I. Amara, 2003)

Les inscriptions alphabétiques

Les figures à caractères alphabétiques. (fig 9) apparaissent dans un contexte caballin et camelin. La majorité de ces caractères sont figurés à proximité de cavaliers, de chameliers ou d'hommes en armes. L'inscription peut être faite de nombreux

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

caractères ou se limiter à quelques lettres. Elle est parfois tracée de bas vers le haut ou en lignes horizontales, sur des supports verticaux ou horizontaux. Ces caractères alphabétiques stéréotypés accompagnent les hommes en arme ou en monture. Le trait est toujours martelé et rarement incisé.

La dimension de chaque caractère est de taille très réduite. L'écriture libyco-berbère¹ se distingue par la forme géométrique simple de ses caractères présents dans de nombreux pays nord-

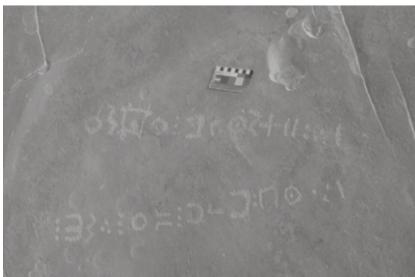


Fig. 9 Inscriptions alphabétiques du site de Isali n'Tafirin, Oued Tin-Tarabin, Tassili wan Ahaggar, Algérie (I. Amara, 2004).

africains, en Algérie et surtout au Sahara. Ces écritures se répartissent entre deux groupes. Elles se retrouvent la plupart du temps dans l'est algérien sur des stèles funéraires. Une masse abondante de textes gravés ou peints occupent les parois rocheuses du Sahara jusqu'aux îles Canaries. Les écritures sur stèles

appartiennent à la période antique du Maghreb, les inscriptions sur roches vont de la plus haute Antiquité jusqu'à l'époque actuelle, puisqu'on les retrouve encore chez les Touaregs, sous le nom de « *tifinagh* ».

Flamand remarque très tôt les inscriptions alphabétiques qui accompagnent les autres figurations. Il conclut que les figurations les plus récentes sont souvent accompagnées de caractères d'écritures "libyques". Frobenius fera plus tard la même remarque. Solignac

Transcription latine	Libyque horizontal (de droite à gauche)	Transcription latine	Libyque vertical (de bas en haut)
b	◎	b	◎
g	Γ ՚	g	՚
d	□	d	□
w	=	w	॥
z	װ	z	װ ՚
z	՚	z	—
z	—	z	—
՚	՚	՚	՚
i	՚	i	՚
k	⇉	k	՚
՚	՚	՚	՚
m	՚ ՚	m	՚
n	՚	n	՚
s	՚	s	՚
f	՚	f	՚ ՚
՚ ou ՚	՚	՚ ou ՚	՚
q	՚	՚	՚
r	՚	r	՚
՚	՚	՚	՚
t	՚	t	՚ + ՚
՚	՚	՚	՚
Signe de guturale ou de voyelle	՚	signe de guturale ou de voyelle	՚ ՚
signe non identifié	՚	signe non identifié	՚ ՚

Fig. 10 (Ci-dessus et ci-contre)
Les différents caractères de l'alphabet tifinagh
(d'après J. Février 1948, p. 324 et 326) et punique
(d'après J.-B. Chabot, 1940, p. V)

1. Les spécialistes reconnaissent différents alphabets libyques (oriental, occidental, saharien, présaharien, etc). L'Afrique du Nord possède un grand nombre d'inscriptions utilisant une écriture propre, qui a reçu le nom de numidique puis de libyque.

Pour Meltzer, cité par G. Camps dans l'encyclopédie berbère (t. XVII, p. 2570), l'alphabet oriental aurait été inventé par Massinissa. Or les inscriptions libyques sont antérieures à ce roi, par le seul fait de l'utilisation du punique par l'administration royale numide dans ces inscriptions officielles et sur la monnaie.

Les inscriptions libyques et "tifinagh" occupent un territoire immense qui correspond à l'ancien domaine des langues berbères. L'usage de ces écritures en Libye se concentre au Fezzan et en Tripolitaine. La région la plus riche en inscriptions sur stèle reste la partie orientale de l'Afrique du Nord.

La partie orientale du Maghreb correspond, pour la période antique, au pays des Numides et des Massyles, berceau du royaume numide où la langue et l'écriture libyque perdureront longtemps. Bon nombre des inscriptions découvertes sont de l'époque romaine.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

arrive au même résultat dans la partie orientale de l'Atlas saharien. Lhote place les inscriptions dans les étages les plus récents. La présence de ces caractères d'écriture rend l'analyse de l'art rupestre difficile. L'origine de ces caractères alphabétiques (**Fig.10**) est toujours une énigme à résoudre.

Que connaissons-nous de ces caractères alphabétiques ? Peu de chose vu

Transcription latine	Libyque horizontal (de droite à gauche)	Transcription latine	Libyque vertical (de bas en haut)
b	○	b	○
g	Γ ˥	g	˥
d	˥	d	━
w	=	w	
z	˥˥	z	˥ ˧
z	˧	z	—
z	—		
ቱ	→	ቱ	
i	˨	i	N
k	←	k	↑↑
˥		˥	=
m	ڶ ڶ	m	ւ
n	՚	n	՚
s	☒	s	☒
s	՞		
f	☒	f	☒☒
ç ou ʂ	˥	ç ou ʂ	˥
q	÷		
r	○	r	○
š	՚	š	ւ ւ
t	+	t	+ X
t	՚		
Signe de guturale ou de voyelle	☰	signe de guturale ou de voyelle	՚ ՚
signe non identifié	՚	signe non identifié	՚ X

l'immensité du territoire. Nous arrivons à les situer, mais le corpus de l'ensemble des inscriptions est inexistant. D'où viennent ces formes d'écritures ? Quel âge leur donner ? Il est difficile de répondre à toutes ces questions. Nous avons néanmoins quelques fragments de réponses.

La première hypothèse est associée à la présence très ancienne des phéniciens en Afrique du Nord. L'influence phénicienne ou punique de l'alphabet libyque reste, pour certains, la plus plausible, comme le laisse entendre le nom de "tifinagh"¹ donné à la forme actuelle de cette écriture. Certains signes présentent des similitudes avec l'alphabet punique (ex. G.T.S.). Gsell avait Cependant élevé des objections de taille contre cette option. La graphie des caractères puniques, telle qu'elle a été transmise par de nombreuses stèles de Carthage, Utique, Hadrumète et Cirta, est radicalement différente de celle de tous les alphabets libyques. Les signes puniques ont une forme cursive, les signes libyques sont anguleux, géométriques et le sens de l'écriture diffère.

La deuxième hypothèse est liée à l'art rupestre où les formes alphabétiques cohabitent avec les figures de style schématique. Les différentes études comparatives n'ont tenu compte que des inscriptions marquées sur des stèles découvertes dans les régions méridionales où l'influence punique est grande. Ces études se sont moins penchées sur les nombreuses inscriptions mêlées à l'art rupestre qui occupent l'immense territoire de l'Afrique du Nord. Il faudrait regarder autrement cet art et voir s'il n'y a pas de lien entre l'art rupestre schématique ou géométrique et les premières formes d'écritures ?

Les figures d'un site situé à l'ouest, dans la partie occidentale du Maghreb, offrent une inscription et donnent ainsi les premiers éléments d'une éventuelle datation. L'inscription de l'Azib-n-Ikkis², dans le haut

1. *Tifinagh* FNQ PNC. En fait, certains trouvent une similitude entre le mot FNQ désignant les phéniciens et le mot *tifinagh* désignant l'écriture berbère.

L'alphabet *tifinagh* est la forme écrite de la langue berbère. Perpétué par les Touaregs, cet alphabet n'a jamais cessé d'être utilisé par ces derniers qui l'ont transmis aux autres populations berbères à tradition orale.

2. Figure connue sous le nom de "l'homme à l'inscription des Azibs n'Ikkis". Elle représente un personnage schématique. Le corps est partagé par deux traits et trois bandes verticales. Celle de droite porte une inscription libyque de 15 ou 16 signes. Les caractères sont reconnus comme "archaïques" et non sahariens par L. Galand.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Atlas marocain, occupe un cartouche vertical délimité dans un anthropomorphe, dont il fait incontestablement partie. Cette inscription qui compte 15 ou 16 signes est contemporaine de la gravure. La technique du trait, la patine, le style et les détails tels que le figuré du sexe ou les franges latérales, qui accompagnent le personnage, sont identiques aux autres gravures qui sont habituellement attribuées au Bronze ancien. Camps situe, après l'analyse des données archéologiques, l'inscription autour du VII^{ème} - V^{ème} siècle av. J.-C.

D'autres figures de style différent sont découvertes sur les nombreux sites atlasiques et sahariens. Les inscriptions se retrouvent isolées ou mêlées aux figurations. Par contre, elles accompagnent presque toujours les figures caballines et camelines. En revanche, ce type de figurations est susceptible de nous éclairer sur l'origine de l'alphabet libyque.

Ces caractères alphabétiques accompagnent souvent les figurations rupestres post-néolithiques. L'observation et l'analyse de ces nombreuses figures a mis en évidence la présence d'un lien entre les deux types de gravures, dont l'interprétation peut se faire avec l'appui de la linguistique berbère. Ce que le préhistorien Camps¹ et le linguiste S. Chaker² ont proposé pour expliquer la domestication et la dénomination en berbère de certaines espèces animales représentées dans l'art rupestre et souvent accompagnées d'inscriptions alphabétiques.

5- L'art rupestre : matrice des premières formes d'écritures ?

L'art rupestre post-néolithique est riche en innovation. Il nous révèle l'arriver de nouvelles espèces animales, de nouvelles techniques et des premières formes d'écritures qui restent indissociables du caballin et du camelin. Cet art devient une forme de signature qui permet de baliser un grand territoire en présence d'autres éléments comme les nombreuses tombes de formes diverses. Ces tombes, érigées dans les environs immédiats des sites rupestres, accompagnent les figures de guerriers libyques dont les travaux récents³ ont prouvé un probable lien de parenté. Nous sommes en présence d'un ensemble culturel et cultuel complexe.

Nous avons observé les différents caractères alphabétiques. Nous avons remarqué que ces caractères se rapprochent de certaines gravures de formes schématiques. Ce schématisation exprime une nouvelle forme d'expression culturelle et marque l'émergence d'un nouveau graphisme. Il serait l'aboutissement d'un long processus de schématisation des figures rupestres. Ces formes schématiques vont évoluer vers des formes géométriques³. C'est un processus lent qui avec temps a pris ces formes d'expressions symboliques.

Les figurations rupestres de la période récente présentent de nombreux signes géométriques. Nous avons comme exemple certaines parois de l'Atlas saharien (**Fig. 11-12**) (le panneau de Guerar El-Hamra 3), qui présentent ce type de figure. Quelques-unes de ces figures sont proches de l'aspect des

¹ Le préhistorien Camps a accordé une grande importance aux données linguistiques. Pour expliquer l'ancienneté de la langue berbère, il a appuyé ses travaux sur l'origine de l'agriculture, des techniques et des pratiques culturelles nord-africaines. Il a également développé l'idée d'un lien entre les sciences pré- et protohistoriques et la linguistique.

² Le linguiste S. Chaker s'est appuyé sur des données préhistoriques pour expliquer la dénomination en berbère de certaines espèces animales, parmi les premières domestiquées, en prenant comme exemple les termes "bovin" (*azger, afunas, ésu*), "cheval" (*ayis, agmar, tighallit*), "âne" (*aghylul, ayzed*), "chèvre" (*taghat, ighed*), "mouton" (*akrar*) et "chien" (*aydi*).

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight



Fig. 11 - Un détail de la paroi gravé de la station de Guerar El-Hamra. Il représente des caractères alphabétiques, des formes géométriques et une figure mixte (combinaison de caractères alphabétiques avec une forme caballine) (M. Hachid, 1992)



Fig. 12 - Un détail de la fig.11 Dans l'angle, en bas, à droite nous remarquons la figure mixte (combinaison de caractères alphabétiques avec une forme caballine).

caractères alphabétiques. Nous avons comme exemple le personnage ithyphallique, le triangle, le quadrangulaire, le chevron, les traits parallèles ou croisés. Ces symboles peuvent constituer une base à partir de laquelle les premières formes d'écritures ont pris forme.

En effet, les « artistes » de la période

libyco-berbère sont ceux qui ont généralisé de manière graduelle le schématisation à base géométrique. Le style est nouveau dans l'art rupestre. Il marque le profond changement qu'amorce les figurations récentes. L'ensemble des détails connus de la période ancienne disparaît. Les formes des figurations sont simplifiées et réduites à leur plus simple expression. Le graveur exprime maîtrise de certaines formes géométriques comme le triangle, le carré, les chevrons. Ces dernières se retrouvent à la base de l'alphabet libyque.

Le mouvement de schématisation devient plus prononcé vers l'étage camelin. Les figures géométriques deviennent envahissantes sur les nombreuses parois relevées.

Ces formes schématiques représentent probablement les premiers stéréotypes géométriques qui se manifesteront par deux façons différentes. La première sous forme de caractères alphabétiques libyques et par la suite tifinagh.

La deuxième forme s'exprimera à travers l'art figuratif berbère comme les tatouages, les motifs de poterie, les peintures murales, la tapisserie, la bijouterie, etc. Nous sommes tentés de dire que les figurations de la période récente constituent la matrice à partir de laquelle l'alphabet libyque a pris forme. Les figurations de cette période sont probablement à l'origine de l'émergence des premiers codes comme l'art décoratif berbère, le marquage des animaux¹ (Fig. 13)

1. Dans le Constantinois, une figure de la station de Khanguet El-Hadjar représente un caractère alphabétique gravé sur l'épaule d'un bovin à cornes courtes (type *Bos Brachyceros*). La lettre correspond à un S en libyque. Il pourrait s'agir du nom "bœuf" = ésu [S (W)] en berbère. Le graveur aurait-il marqué le bovin pour le signifier ? Le nom du bovin en berbère est S (W) : ésu, éswan (plur. éswan) : "bœuf, taureau". Il se trouve que l'épaule du bovin est marquée d'un S en libyque. Le terme S (W) est une dénomination ancienne du bovin parfaitement conservée chez les populations berbérophones touareg du Sud et remplacée par le terme [ZGR ou FNS] chez les populations berbérophones du Nord. Cette substitution, selon S. Chaker (1995, p. 259), pourrait coïncider avec l'arrivée, au premier millénaire av. J.-C., du bovin à cornes courtes (type *Bos brachyceros*) pour remplacer dans toute la Méditerranée le bovin à longues cornes (type *Bos primigenius*). Le terme S (W), désignait sans doute le *B. primigenius*, une espèce plus ancienne. Le bovin représenté dans le Sud Constantinois et portant un X sur l'épaule est un *B. brachyceros* (bœuf à cornes courtes) à qui on aura donné le nom de SW et qui pour S. Chaker ne peut désigner que l'espèce à longues cornes. Cette découverte du bovin aux cornes courtes pourrait affaiblir l'hypothèse émise par S. Chaker. Il se pourrait, en effet, que les populations berbères aient



Fig.13 - Le panneau avec des figures, à gauche. Un détail du panneau de la station Khanguet El-Hadjar à droite. On remarque le signe sur l'épaule du bovidé marqué par une lettre alphabétique de Khanguet El-Hadjar (d'après G. & L. Le fevbre, 1967). Le signe alphabétique correspond à la lettre S en libyque.

et plus tard l'alphabet.

Les inscriptions, souvent représentées dans un environnement caballin ou camelin, deviennent envahissantes à la fin de la période récente. Elles sont gravées en grand nombre et occupent toute la paroi du rocher choisi. Les plus anciennes sont gravées sur un panneau portant des sujets qui parfois surchargent d'autres figures. Les plus récentes sont plus nombreuses, plus petites et souvent, occupent une ou plusieurs parois du rocher gravé. Leur existence nous

informe de la présence d'un groupe homogène pratiquant ce type d'inscription. Nous pouvons les comparer à des signatures que seul l'auteur comprend. Ces formes d'écriture sont encore pratiquées par les populations touaregs qu'ils appellent « *tifinagh* ».

L'inventaire de toutes les inscriptions n'est toujours pas terminé, cependant le déchiffrement des inscriptions libyques est très avancé, grâce à l'inscription bilingue de Dougga (l'antique Thugga en Tunisie). Cette inscription est gravée en libyque et en punique. C'est la dédicace d'un temple élevé à la mémoire de Massinissa en l'an 10 du règne de son fils Micipsa (138).

Les figures libyques liées aux figures protohistoriques s'intègrent bien dans ce qui constitue un ensemble culturel homogène, mais riche par sa diversité. L'exemple de "l'Homme aux inscriptions" des Azib n'Ikkis, le cheval mêlé aux figures géométriques de Guerar El-Hamra (**Fig.11-12**), le bovidé marqué par une lettre alphabétique de Khanguet El-Hadjar, les figures caballines de Taghit, le panneau gravé de Tit et d'Aguenar sont une forme d'expression par laquelle les "Proto-historiques" communiquaient.

6. Attribution culturelle et chronologique des figurations

Les figurations appartiennent à différentes phases. Elles s'inscrivent directement dans la « protohistoire » et l'histoire. Elles représentent principalement des chars, le cheval, puis le dromadaire qui semblent jouer un rôle important dans la vie de ces protohistoriques. On note également des cavaliers, des girafes, de nombreuses autruches et surtout des inscriptions.

Les figures sont associées et forment ainsi un thème lisible comme celui du guerrier avec sa

monture. Quelle est la signification de ces figures ? Le thème le plus significatif et répétitif est celui du personnage, armé ou pas, avec le cheval ou le dromadaire. Il est souvent associé à des scènes de chasses au mouflon et à l'autruche.

L'homme, avec l'apparition du cheval et par la suite du dromadaire, change de statut. Il découvre un animal à qui il accorde un grand intérêt. Il nous le signifie à travers les nombreuses figures. L'arme est un élément rénové avec l'introduction du métal. Il est, de fait, un indice chronologique. Il démontre ce que l'homme devient avec la maîtrise de toutes ces nouveautés.

En plus du métal, du cheval et du dromadaire, on remarque la présence d'un nouveau thème indissociable du « guerrier libyque ». Il s'agit de la représentation de nouvelles formes géométriques. Ce découpage démontre le rapprochement chronologique des groupes entre eux. L'observation du style, du trait et du thème laisse supposer l'arrivée successive ou le chevauchement de ces petits instants qui marquent la période récente ou l'étage libyco-berbère appelé aussi phase caballine et cameline.

Pour l'instant nous ne possédons pas d'indices pour dater les inscriptions. La seule date obtenue est celle de l'inscription de l'Azib n'Ikkis (Haut Atlas marocain) qui remonterait selon Camps au bronze ancien.

Durant la protohistoire, la métallurgie est l'un des éléments les plus précieux pour la compréhension de ces sociétés anciennes. Cette nouvelle technologie se découvre à travers les figurations d'armes. Il s'agit principalement de lances, de javelots et de boucliers ronds. Ces innovations interviennent dans un environnement encore fidèle aux traditions néolithiques,

qui se sont maintenues longtemps.

Ces objets de prédilection de l'homme de cette période sont présents sur l'ensemble du territoire nord africain. La technologie métallurgique coïncide avec l'arrivée du cheval, du dromadaire et des premiers caractères alphabétiques. Le « libyco-berbère » découvre un nouveau moyen de locomotion facilitant la mobilité et surtout la maîtrise de l'immensité de l'espace environnant. Le dromadaire, élément indicateur du bouleversement écologique de la région du Sahara, est représenté dans ces régions désertiques et arides. Ils deviennent les marqueurs culturels de ces zones sahariennes.

Les figures néolithiques expriment surtout la maîtrise par l'homme de son environnement animal, comme en témoigne la répétition de certains thèmes, surtout bovin et minéral. Les figures récentes marquent un tournant dans la lecture que nous pouvons en faire aujourd'hui. Elles sont annonciatrices de nouveautés technologiques acquises puis développées par l'homme.

La domestication de l'animal montre la manière dont l'homme a résolu la question de sa survie et de sa mobilité. La maîtrise des nouvelles techniques comme la métallurgie et l'équitation lui ouvrent de nouveaux espaces. Cet art rupestre est, peut-être, un moyen pour l'homme de baliser son territoire. Cet homme (**Fig. 14**) s'approprie les espaces parcourus, laisse ses traces dans tout le Maghreb à travers la gravure et la peinture rupestre.

Fig. 14 Site de Serkout, personnage schématique, cheval et figures diverses, Ahaggar, Algérie (I. Amara, 2002)



Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Les thèmes récurrents, le style « commun » pour chacune des phases, le même mode d'exécution des figures sont autant d'indices permettant de comprendre une forme de communication ancienne des différents groupes culturels. Ces figures symbolisent le lien qu'entretenait l'homme avec son environnement. Elles suivent l'évolution que subit l'homme tout au long de l'Holocène.

Elles sont porteuses de sens. Sont-elles de simples mots doux, des indications ou des prières ? Elles peuvent être un indice laissé à d'autres pour se mouvoir dans le Sahara.

Elles expriment le souci de l'homme devant la complexité de l'environnement minéral et naturel qui l'entoure.

Conclusion

L'essentiel de l'art rupestre de la période libyco-berbère consacre l'alphabet libyco-berbère. Cet alphabet devient envahissant. Ces formes d'écritures correspondent à la phase géométrique de cet art rupestre. La relation entre les inscriptions et les figures rupestres se résume à la technique de l'exécution de la figure. Elles sont piquetées ou incisées par un trait fin superficiel. Leur dimension est très réduite. Ces figures donnent les premiers indices d'un éventuel lien entre l'art rupestre et les caractères alphabétiques libyques.

A l'étude, ces figures semblent être fort proches des gravures "protohistoriques". Les plus anciennes sont grandes et individuelles, les récentes sont petites et collectives. Le trait des inscriptions est toujours superficiel, leur forme est linéaire. Les relations chrono-logiques et culturelles unissant ces deux ensembles sont primordiales pour l'interprétation

générale des figurines rupestres.

Les différents caractères alphabétiques se rapprochent de certaines figures de forme géométrique comme le chevron, les traits parallèles ou croisés, le triangle qu'on retrouve dans l'alphabet libyque ou *tifinagh* actuel.

La présence des caractères alphabétiques en Afrique du Nord laisse en suspens de nombreuses interrogations sur leur signification. Il est vraisemblable que l'évolution stylistique de l'art rupestre eut pour origine une volonté des populations d'accentuer les formes graphiques animales et humaines dans un style plus géométrique et narratif.

Bibliographie

AMARA I., 2003, Nouvelle approche de l'art rupestre de l'Atlas saharien : les figurines de la période tardive. *Anthropologie*, t. 107, pp. 533-557

AMARAI., HEDDOUCHE A., IDDIR S., 2004, Le site de Youf Eheké : Art rupestre et Monuments funéraires, *XXI^{me} Symposium de Valcamonica* (à paraître)

CAMPS, G., 1956, La céramique des sépultures berbères de Tiddis. *Libyca*, t.IV, pp. 155-203. 1977, Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara. *Bin. Arch. C.T.H.S., n.s., fasc. 10-11b*, p. 143- 166

CHABOT, J.- B., 1940, *Recueil des inscriptions libyques*. Paris, p. V

CHAKER, S., 1995, *Linguistique et préhistoire. Autour de quelques noms d'animaux domestiques en berbère. L'Homme Méditerranéen*. Ed. LAPMO, p. 259-264

FEVRIER J. 1948 - Histoire de l'écriture. Paris, pp. 324 et 326

AMAND, G.B.M., 1921, *Les pierres écrites (Hadjret Maktouba). Gravures et inscriptions rupestres du Nord-Africain*. Masson, Paris, 434 p.

FROBENIUS, L. et OBERMAIER, H., 1925,

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Hadschra Maktuba, urzeitliche felsbilder, Kurt-Wolff Werlog München.

GALAND, L., 1979, *Langue et littérature berbères : vingt cinq ans d'études*. Paris, CNRS, 205 p.

HACHID, M., 1992, *Les pierres écrites de l'Atlas saharien. El-Hadra El-Maktouba*. Ed. ENAG, vol. I et II.

HACHID M., 2000, *Les premiers Berbères, Entre Méditerranée, Tassili et Nil*, Ina-Yas Edi-sud, Aix en Provence, 317 p.

JACQUOT F., 1847, Expédition du Général Cavaignac dans le Sahara algérien. L'Illustration, Journal Universel, t. IX, n° 227 (samedi 3 juillet), pp. 283-285, 7 fig.

LEFEBVRE, G., et L., 1967, *Corpus des gravures et peintures rupestres de la région de Constantine*. CRAPE, Mem. 7, A.M.G., Paris

LHOTE, H., 1970, *Les gravures rupestres du Sud-Oranais*. C.R.A.P.E., Mém. 16, Paris, 210 p.-1984 *Les gravures rupestres de l'Atlas-Saharien: Monts des Ouled Nails et la région de Djelfa*. Off. Parc Nat. du Tassili, Alger, 291 p.

MALHOMME, J., 1961, *Corpus des gravures rupestres du grand Atlas*. Pub Serv. Ant. Maroc, 2 vol. (1959-1961), fasc. 13-14

MUZZOLINI A., 1995, *Les images rupestres du Sahara*, édité par l'auteur, Toulouse, 448 p.

OBERMAIER H. 1931 - *L'âge de l'art rupestre nord-africain*. Anthropologie t. XLI, pp. 65-74.
PARIS F., 1992, *Les sépultures du Sahara nigérien du néolithique à l'islamisation. Coutumes funéraires, chronologie, civilisations*. Thèse de Doctorat nouveau régime de l'Université de Paris I- Panthéon-Sorbonne, Paris.

REYGASSE, R., 1931, *Les Ages de la pierre dans l'Afrique du Nord (Algérie). Histoire et historiens de l'Afrique (1830-1930)*, collection du centenaire de l'Algérie, IV, Archéologie et Histoire.

SOLIGNAC, M., 1928, *Les pierres écrites de la Berbérie orientale (Est constantinois et Tunisie)*. Tunis, Barlier. 164 p., 1 carte, 69 fig, 3 tabl.

VAUFREY, R., 1939, *L'art rupestre nord-africain*. Arch.I.P.H., 20, 127 p.

La fonction de la graphie Tifinagh au sein des populations touarègues

Dida Badi, CNRPAH - Alger

Dans cette intervention, je vais présenter quelques matériaux recueillis à l'occasion de mes différentes fréquentations du terrain saharien. Les matériaux en question vont servir d'élément pour un début de réflexion, afin de s'interroger sur la fonction de la graphie Tifinagh au sein des populations amazighes touarègues. Ceci d'une part, et sur les raisons qui ont fait qu'elle se perpétue chez elle malgré l'existence d'écritures autrement plus prestigieuses, d'autre part.

Le Tifinagh est une graphie essentiellement consonantique, possédant vingt trois consonnes et seulement une voyelle et deux semi-voyelles.

Etymologiquement le Tifinagh est le pluriel du terme touareg afnig'h¹, qui signifie la plus petite particule de la parole, le son fait. Le Tifinagh est donc un ensemble de sons servant à matérialiser la parole sur un support physique : rocher, écorce des arbres, sable, et depuis peu, le papier. Cependant, la question qui se pose est le pourquoi du maintien de cette graphie berbère au sein du seul groupe touareg, alors qu'elle couvrait une aire plus vaste par le passé, comme le montrent les inscriptions rupestres disséminées un peu partout sur les massifs montagneux en Afrique du nord, (Hachi et Chaker, 1999).

De nombreuses traditions orales conservent l'usage, le statut et l'invention de ce système de transcription. L'une d'elles raconte que c'est [Amamellen, un

personnage légendaire, qui les inventa. Amamellen correspondait avec son amante par le biais des signes qu'il consacra comme écriture. Il n'est certainement pas sans intérêt de signaler que le terme d'Amamellen qui signifie le blanc, en touareg, pourrait renvoyer, non pas à un personnage, mais à un groupe ethnique qui désignerait les populations berbères détentrices de la graphie Tifinagh, opposées aux autres populations, notamment celles mélanodermes du fleuve Niger. Ainsi, l'invention, des caractères Tifinagh est associée à la femme et au domaine des relations intimes. Domaine qui resta pendant longtemps leur monopole. Ceci le consacra en tant qu'écriture d'Eros par excellence (Moréas Faréas, 2003)]. C'est ainsi que lorsque quelqu'un veut correspondre avec un ami ou une amante il utilisera le Tifinagh, alors que pour ses correspondances publiques, il fera appel aux services d'un lettré en arabe.

Il y a là un partage des compétences entre les deux champs d'écriture qui consacre la graphie arabe comme celle qui doit véhiculer le savoir livresque et savant, voire religieux et universel, alors que le Tifinagh, de part même l'origine de son invention liée à l'amour, reste la graphie du domaine des relations privées.

Le statut de la graphie arabe en tant que véhicule des écrits sacrés ne s'élève pas au-dessus de celui de Tifinagh, bien que considéré comme du domaine profane devant traiter des choses de ce bas monde.

1. Cette interprétation n'est pas une alternative aux hypothèses sur l'origine de ce terme avec le phénicien.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Ce partage de compétences entre les deux graphies a impliqué une spécialisation dans leur détention. [Alors que le Tifinagh est détenu par la femme qui le transmet à ses enfants, l'écriture arabe, elle, est détenu par les membres du groupe des Ineslemen, littéralement les Musulmans ou les spécialistes du savoir religieux musulman, et généralement les hommes d'entre eux].

La détention du savoir religieux et de la graphie arabe qui le véhicule par le groupe des Ineslemen leur a conféré le rôle d'intermédiaires au sein de la société touarègue entre le local et l'universel. Le local étant le domaine de Tifinagh, alors que la graphie arabe est la passerelle vers l'universel en ce qu'elle permet l'ouverture sur la religion musulmane. Bien que l'universel, avant de devenir global, avait un ancrage dans le local (G. Spittler, 2000).

Cependant, la proximité de Tifinagh, en tant que savoir traditionnel, du pouvoir politique traditionnel dont celui-ci puise sa légitimation, lui attribue une place privilégiée qui le met en compétition avec le savoir religieux et la graphie arabe.

Cette compétition s'est renforcée au profit de la graphie arabe avec l'élargissement de son champ d'intervention au domaine scolaire soutenu par les pouvoirs publics.

Concernant la fonction de la graphie Tifinagh, nous avons recueilli la tradition suivante au sein du groupe des Ineslemen des Kel Essuk :

« (...) Akkar Arabani, l'un des ancêtres des Kel Essuk, écrivait le Tifinagh sur les rochers, il écrivait de Jaddata jusqu'en Mauritanie. Dans tous les pays où il s'installait, il écrivait son nom et celui de ses enfants. Ces écritures existent jusqu'à présent ».

Cette tradition confère au Tifinagh le rôle de délimitation de territoire. Mais l'aire d'utilisation de cette écriture, de Jaddata (Jeddah, en Arabe) jusqu'en Mauritanie, ne pouvait être couverte par un personnage ordinaire. Si l'on exclut Jeddah dont la mention se rapporte, ici, plus au souci de se rattacher à un lieu de l'Islam qu'à un élément pouvant être concerné par le Tifinagh, cet espace, s'étendant de l'est du Sahara à la Mauritanie, est effectivement recouvert par les inscriptions Tifinagh, dont le support est la roche. Et si Akkar a pu écrire sur toute cette étendue, c'est qu'il était, non pas un seul personnage mais probablement, un groupe de personnes, voire même un peuple. Il s'agit probablement, là des premiers groupes berbères qui ont diffusé, à travers tout le Sahara, la nouvelle graphie utilisant les caractères Tifinagh, et qui semble être la première écriture utilisée dans ces contrées. En ceci, la diffusion de la graphie Tifinagh est assimilée à l'aire d'extension de la culture berbère touarègue au Sahara. On peut même penser que l'utilisation de l'écriture par les populations qui ont traversé le Sahara sur des chars tirés par des chevaux vers le premier millénaire avant Jesus Christ (Lhote 1982) augmentaient considérablement leur prestige et renforçait leur supériorité culturelle face à celles qu'ils trouvaient devant eux.

Dans tous les pays où Akkar s'installait, il écrivait son nom et celui de ses enfants. Cette indication signifierait-elle que l'écriture des caractères Tifinagh sur des supports rocheux, avait également comme fonction de marquer ou de délimiter les territoires conquis ?

Le fait de trouver aujourd'hui des transcriptions en caractères Tifinagh mêlés aux peintures et aux gravures rupestres sur toute l'Afrique du nord est un indice qui milite en faveur de son ancienneté et son utilisation par les populations anciennes qui ont habité ces contrées. Ces transcriptions sont de deux types : celles que l'on peut lire et

comprendre parce qu'elles sont récentes, et donc transcrites dans les mêmes niveaux de langues que les parlers des populations actuelles et celles qui nous sont incomprises parce qu'elles sont plus anciennes et transcrites dans un langage plus archaïque, devenu, avec le temps, incompréhensible, suite aux évolutions qu'il a subi. Cet état de fait présente ces inscriptions d'abord, comme les seules archives écrites en tamazight qui nous soient parvenues, et ensuite, comme un fossile directeur pouvant aider à la compréhension de l'évolution de la langue berbère. Sans prendre les risques de s'engager dans la polémique concernant l'origine historique de la graphie Tifinagh et son apparentement avec le phénicien, le fait que les Touarègues actuels désignent les représentations rupestres qui ornent leurs massifs montagneux par le nom de Tifinagh suggère une évolution locale de celle-ci sur le plan stylistique pour aboutir aux systèmes de transcription qui porte le même nom aujourd'hui (Hachi, Chaker, 1999).

Bibliographie

HACHI, S. / CHAKER S. (1999) : « *A propos de l'origine de l'age de l'écriture* » lybico-berbère. In homage à Karl Prasse. Edt Peeters.”

MONREAS (F.) (2003) Arabic Medieval inscriptions from the republic of Mali.

Epigraphy, chronicles, and Songhay-Touareg history. Published for the British academy, by Oxford university Press.

LOTHE (H.), 1982 : *Les chars rupestres Sahariens.* Paris

La Culture écrite en Kabylie au 19^{ème} siècle. Écrits berbères de la Collection Ulahbib

Mechehed Djamel-eddine¹, Documentaliste / Codicologie

Peut-on parler de CODICOLOGIE² AMAZIGHE aujourd'hui ?

On n'évoque quasiment pas l'existence de culture écrite ou d'écrits amazighs, surtout pour la période médiévale, et moins encore par ses enfants.

Le retard dans la connaissance des manuscrits peut s'expliquer par le manque et la rareté absolus de travaux codicolologiques, concernant le catalogage des manuscrits Amazighs, recensement des fonds (des Zaouias, bibliothèques privées), rareté de spécialistes de l'histoire des textes, la non divulgation ou la diffusion de l'information sur les mémoires, publications dans ce domaine, le manque de formations spécialisées. Les manuscrits Amazighs au Maroc et en Algérie conservés dans les bibliothèques ne sont pas séparés, ce qui pose le problème de l'identification et la localisation des textes.

Avant de présenter les principaux écrits berbères de la collection Ulahbib, il nous paraît important de faire un historique sur les manuscrits berbères au Maghreb.

Quand on parle de manuscrits berbères, on parle de texte amazigh transcrit en caractères arabes, avec ses diverses variantes, depuis l'avènement de l'Islam nos manuscrits sont écrits en caractères arabes, seuls caractères disponibles au Maghreb, bien sûr après avoir oublié le *Lybique*, d'où est dérivé l'alphabet *Tifinagh*.

I-Les premiers textes berbères

C'est au Maroc que les écrits et les travaux sont les plus nombreux, l'intérêt des chercheurs pour les manuscrits Amazighs semble débuter vers 1850 par les orientalistes.

L'éminent Orientaliste De Slane avait traduit en 1856 deux chapitres du fameux ouvrage Bahr ad-Dumu' (l'océan des pleurs), et en 1896-97 Luciani publia dans la revue Africaine l'ouvrage El Hawdh de Muhammad Awzal [1]. La plupart des études réalisées au Maroc sont consacrées aux œuvres d'Awzal [1].

I-1 Les plus anciennes copies connues

- La traduction du Coran composée par Ibn Tumert au XI^{ème} siècle, perdue aujourd'hui, en dialecte Chleuh. [4]
- Dictionnaire arabe-tachelhit d'Ibn Tumert, copie datée en 956h /1549, ms n°Or 23. 333, copie. Signalée par Ali Amhan au Maroc.
- Le Hawdh, traité de devoirs religieux, d'après le Mukhtassar Khalili en Fiqh Malékite, composé par Muhammad b. Ali b. Brahim (XVIII^{ème} siècle) en dialecte Chleuh, publié et traduit par Luciani ; Alger 1897.
- Bahr a-Dumu' traité de fiqh malékite, de Muhammad Awzal (mort en 1162/1749).
- Et le plus long texte complet est un

1. L'auteur remercie Madame Bouyahia pour sa contribution dans cet article.

2. Science qui permet l'étude d'un texte, traitant l'état d'un manuscrit, son historique, son état physique, type d'écriture, date de rédaction et copie, type de papier, couverture, l'identification de l'auteur, du copiste, du titre. Pour plus de détails voir en annexe une notice de catalogage, pour connaître les caractéristiques et les

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

commentaire de l'ouvrage de fiqh el hawdh composé par Hassan Tamudizti (mort en 1316/1899), ms n°Or 23. 401 [2]

- Au Mzab Cheikh El Bekri note que l'œuvre la plus ancienne écrite en dialecte Mzab date de la première moitié du III^{ème} siècle de l'hégire, composée par Mahdi An-Nafussi. Selon le Marocain Ali Amhan, Henri Basset révèle d'importantes informations sur les écrits en Tamazight aussi bien chez les mozabites que chez les Imazighen du Sud Marocain. "Henri Basset a consacré deux articles à des extraits en berbère du sud Algérien tirés d'une chronique Ibadite anonyme. Cette chronique rajoute Amhan non encore publiée, est « *l'œuvre arabo-berbère la plus importante que je connaisse à ce jour* ». C'est un volume de plus d'un millier de pages, copié vers 1830" [1].

- En Tunisie à Jerba, le biographe Zarkili affirme dans son ouvrage A l-Aalam, qu'un texte berbère aurait été traduit en arabe au milieu du XIV^{ème} siècle par Amr B. Jam'i, il s'agit d'un texte sur la âqida [6].

- En Kabylie, le manuscrit de Aqida Es-Sanussiya, rédigé vers la fin du XVIII^{ème} siècle, appartenant à la bibliothèque de Cheikh Lmuhub Ulahbib, [2].

I - 2 Localisation de manuscrits en Tamazight

Avant de terminer ce chapitre je voudrais aussi signaler l'existence de manuscrits en Tamachaqt (variante targui), dans des bibliothèques privées du sud algérien, au Mali, notamment, dans le fonds documentaire de la bibliothèque Mama Haidara de Tumbuctu, environ 25 manuscrits, et plusieurs autres manuscrits

conservés dans les bibliothèques du Niger, Nigeria, Mauritanie [3].

Nous avons localisé deux manuscrits en tamazight à Rabat n° D1554 et D321 et deux autres à l'Académie Royale de Madrid [2].

II. Les manuscrits de tamazight de cheikh Lmuhub ulahbib

La bibliothèque de Cheikh Lmuhub Ulahbib, nous a permis de découvrir une personnalité du milieu du XIX^{ème} siècle, son apport nous fournit bien des éléments capables de nous apporter beaucoup de lumière sur les questions du savoir et la connaissance disponibles chez les lettrés locaux de la Kabylie, notamment sur les écrits en tamazight.

a) Histoire de la bibliothèque Ulahbib

La bibliothèque a été constituée au petit village familial Tala Uzrar, à At-Urtilan, au sud est de la Kabylie, vers 1850, par Al-Muhub Ulahbib al Aghbali, né en 1822. De famille de lettrés, le célèbre savant voyageur al Wartilani (XVIII^{ème} siècle) écrit bien dans sa Rihla que la famille Ulahbib possède plusieurs ulémas. Ulahbib nom devenu Mechehed en 1890¹ dans l'état civil français [8].

La production personnelle de Lmuhub n'a pas pu être cernée avec précision. Cependant, 66 manuscrits de la collection sont signés de sa main.

La bibliothèque de Cheikh Al-Muhub Ulahbib, comprenait au début de sa création environ 1000 manuscrits, elle a été incendiée en 1957 par l'armée coloniale. Parqué dans un camp, son héritier El-Mahdi Mechehed (1896-1973) (son fils est Zerruq²) demanda à sa bru " de sauver ses livres. Zehira³

1. Registre des états matrice de la commune Ain Legradj Beni Ouertilan, nom patronymique Mechehed n° 496.

2. Mechehed Mohamed Zaruq, âgé aujourd'hui de 73 ans, est imam à Bejaia depuis 49 ans, il est notamment l'auteur de deux ouvrages en Fiqh Malékite (conservés au Ministère des affaires religieuses).

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

transporta alors les manuscrits sauvés sur son dos et alla les enterrer dans une autre maison.

Ce n'est qu'après l'indépendance que la bibliothèque a été mise dans des coffres en bois par ses héritiers. En 1985 un de ses héritiers (qui est le responsable actuel du fonds) a rassemblé les manuscrits épargnés entre les membres de la famille afin de faire une collection. Ces manuscrits ont été sauvés in extremis, du manque d'intérêt par certains de la famille. Aujourd'hui elle est mise à la disposition des scientifiques et chercheurs du monde entier, malgré le fait qu'elle n'a bénéficié d'aucune aide, ni de prise en charge ni d'équipements ni de lieu de conservation ; car telle était la volonté de son fondateur: "mes ouvrages (...) rédigés, copiés ou achetés (...) doivent servir à ceux qui possèdent des connaissances et à ceux qui cherchent le savoir. J'interdis tout ajout ou ratures", écrivait Cheikh Al-Muhub Ulahbib en 1852 dans un pacte d'héritage de sa collection.

b) La collection de Cheikh Lmuhub ULAHBIB

L'analyse des travaux des orientalistes au XIX^{ème} siècle prouve que la bibliothèque de Cheikh Al-Muhub Ulahbib, était l'une des plus importantes bibliothèques privées du Maghreb, du point de vue de la diversité des disciplines représentées. La collection Ulahbib qui est une bibliothèque privée de la famille Mechehed descendante d'Al-Muhub Ulahbib, regroupe l'ensemble des ouvrages que la famille a reçus en héritage de ses ancêtres.

La Collection Ulahbib, nous permet d'avoir une idée précise sur le savoir

disponible chez les lettrés de la Kabylie du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècles, sur les matériaux d'écritures, les domaines d'intérêts, les diverses sciences, pour le cas des manuscrits Berbères, les termes berbères de l'époque.

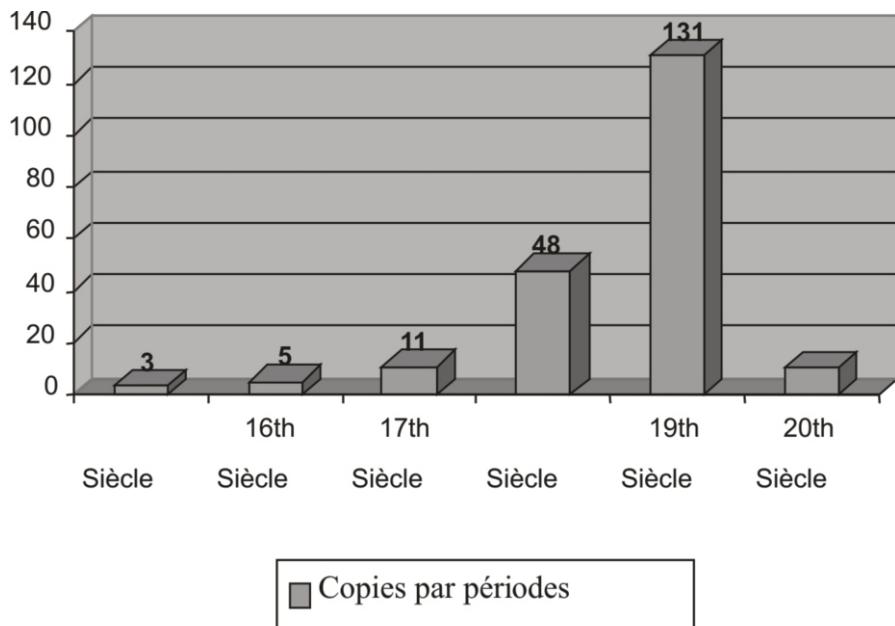
De l'Andalousie à l'extrême Orient, du IX^{ème} au XIX^{ème} siècle, la diversité des origines des auteurs (et des périodes de rédaction des ouvrages) est un bon indicateur de l'étendue des connaissances qui étaient alors à la disposition des érudits. En plus des 20 disciplines cataloguées, la collection comprend des ouvrages en Tamazight transcrits en caractères arabes, que nous présenterons ici dans cet article.

Le catalogue de la collection est l'un des premiers relatifs aux manuscrits de la Kabylie. Pour en évaluer l'intérêt, il suffit de préciser qu'à l'heure actuelle aucune collection n'est disponible en Kabylie et aucun catalogue n'a été publié à ce niveau en Algérie.

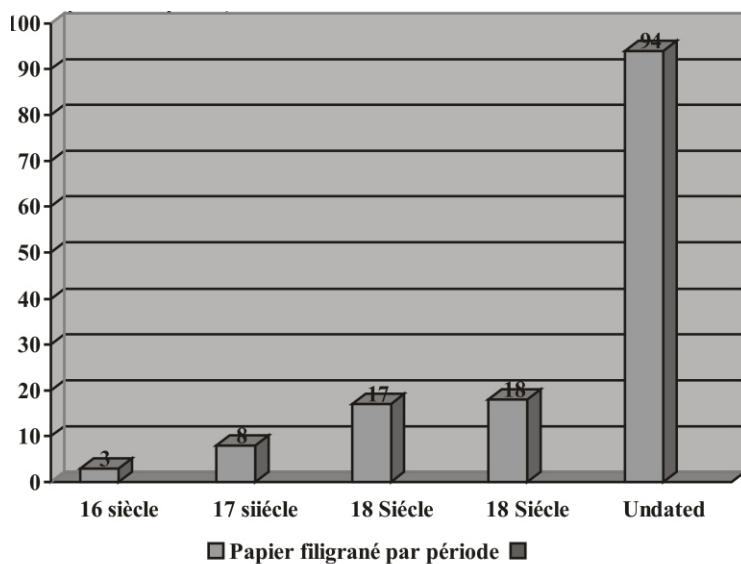
Le catalogue de cette collection, apparaîtra aux éditions d'Al-Furqan, Islamic Heritage Foundation, à Londres. Le catalogue comporte 476 manuscrits divisés en 20 sections (disciplines).

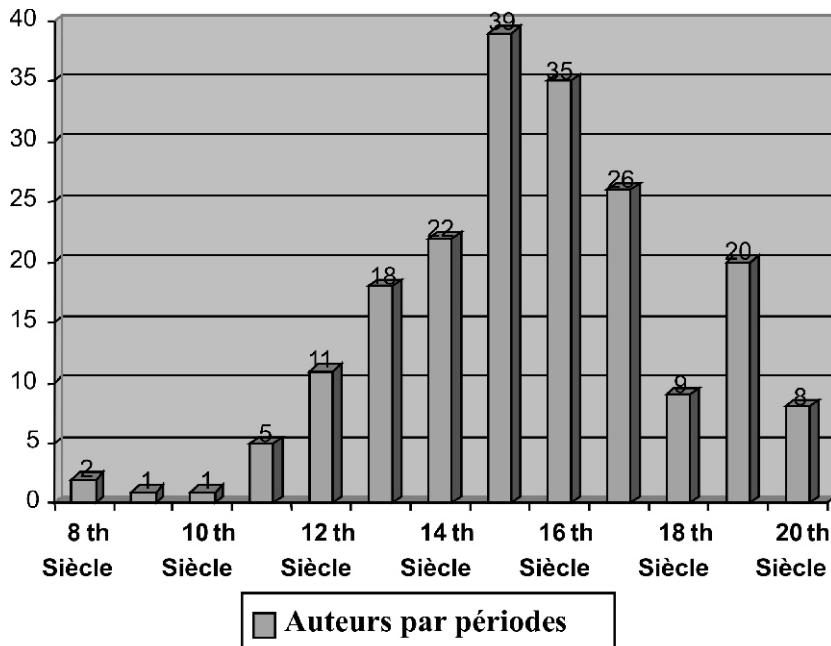
Notre travail de catalogage sur le point de sa méthodologie, est l'un des rares catalogues qui ait employé les statistiques, l'identification des auteurs et transcriptions de leurs noms en arabe et en latin, dates des décès en calendriers arabe et grégorien, localisation de manuscrits berbères dans les bibliothèques du monde, l'index des noms des auteurs, des copistes, et les relieurs les particularités des manuscrits, description du papier filigrané etc.

1. Le travail de catalogue que nous avons élaboré a été soutenu par un Grand de la fondation Barakat Trust de l'Institut Oriental de l'Université d'Oxford en 2002, et un projet de construction d'une bibliothèque de manuscrits de cette collection au lieu même où la bibliothèque a été constituée vers 1850. Le projet en cours est subventionné par le Fonds Canadien de Développement (l'Ambassade de Canada à Alger) le dossier est



c) Les statistiques (de bibliométrie) des manuscrits de la collection ULHBIB (Répartition des manuscrits par discipline) :





III : Les principaux textes de tamazight de la collection

La Khazina comprend :

Un commentaire versifié de la Sanusiyah :
Nous avons identifié l'écriture d'Al Mahdi Oulehbib Mechehed.

Cette copie a été rédigée dans la première moitié du XX^{eme} siècle.

Une traduction sommaire de la Aqida

Le manuscrit de botanique d'Ibn Al-Baytar : Il comprend de nombreuses traductions de noms simples en langue berbère. René Basset est le premier à découvrir une copie du même type (avec des traductions de noms en grec) et fait connaître ces noms berbères dans un article.

Un poème sur le savoir de Mohamed

Beni Ali Cherfi : XVIII^{eme} siècle sur la même page un autre poème mystique. Dont deux ouvrages de médecine et de botanique apparaissent des noms berbères.

Une note d'enfant isolée en Tamazight (raturée) dont nous avons pu identifier le texte.

A propos des écrits en langue berbère, rappelons que De Slane a énuméré la plupart des manuscrits de berbère qui avaient été retrouvés à cette époque dans son appendice, l'histoire des Berbères Tome IV, p. 489 et suivantes.

J. D. Luciani a examiné les particularités du système de transcription de ces manuscrits. Ces derniers fourmillent de locutions arabes. Les mots d'origine arabe y sont très nombreux.

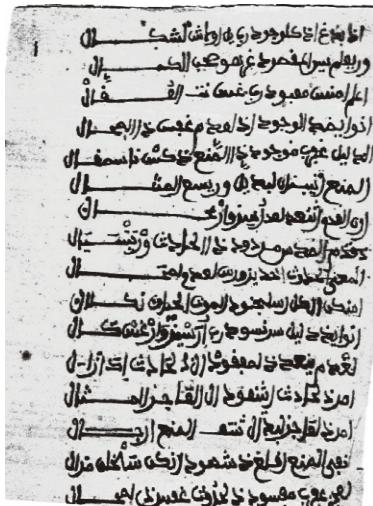
Les documents en Tamazight de la collection

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Ulahbib ont été rédigés et copiés entre le XVIII^{ème} et XX^{ème} siècle. Composés de quelques feuillets, ces manuscrits peuvent nous livrer des données importantes en linguistique, dans le domaine du religieux etc...

L'étude codicologique de la collection et celle de tamazight sont détaillées dans le travail du catalogage que nous avons déjà évoqué.

Sur les 476 manuscrits répertoriés de la collection, quatre textes seulement ont été rédigés en tamazight. Des mots figurent également dans d'autres écrits. Deux textes ont été rédigés par les membres de la famille Ulahbib. Nous présenterons ici deux textes que nous avons jugés importants du point de vue codicologique.

**Manuscrits de la Collection****A) Manuscrit n° KA 021 :**

Enrg 276 du catalogue Ulahbib.

Thème : texte religieux sur l'unicité de Dieu (attawhid).

Date de rédaction ou date de la copie : environ XVIII^{ème} siècle.

Auteur : Anonyme

Variante employée : kabyle de la région d'At Urtilan

Etat Physique du manuscrit : complet en bon état.

Format : 16X24, surface d'écriture 12X20, règle 20.

Etude statistique du manuscrit

Nombre de mots du texte : 1061

Mots arabes 155, exemple de mots : at tasalsul, al-aqssam

Mots arabes berbèrisés : 626, exemple : sifatis, d ajedid

Mots berbères : 280, exemple : felas, sin

Le texte en question est une traduction sommaire de l'ouvrage d'As-Sanussi N'At Snus de Tlemcen. Le traité est connu sous le nom d'al 'Aqida A-Sanussiyya, une sorte de texte démontrant par la logique l'existence et l'unicité de Dieu. Signalons qu'As-Sanussi (mort en 1490), aurait fait ses études à Béjaïa. Auteur de nombreux ouvrages pluridisciplinaires, certains de ses ouvrages sont encore inédits. Il est considéré par les Ulémas de son époque et après, comme rénovateur de l'Islam. Ses manuscrits sont conservés aujourd'hui dans plusieurs bibliothèques du monde, notamment en Afrique.

L'orientaliste J.d.Luciani avait signalé l'existence d'un manuscrit en Tawhid. Il précisait "*le seul exemplaire peut-être qui existe dans les territoires actuellement soumis à la domination française, est celui d'un petit résumé de la théorie du Tawhid, qui a été composé en Kabylie dans la tribu des Beni Ouertilane, à la zawiya sidi Yahia Ben Hamoudi.*"

Il se résume à quelques pages, rédigées dans le dialecte de l'arrondissement de Bougie, transcrit en caractères arabes, et qui ne sont qu'une traduction très sommaire du traité connu sous le nom de As-Sanussiya"^[8]. Le manuscrit de la collection Ulahbib est identique, il est très probable que c'est le même manuscrit dont parle Luciani.

Nous rapporterons ici, l'incipit et le colophone du texte :

Incipit: d lwageb ref lmukelef ad-isin lwageb d lmuhal

Colophone: l'ulama blghantid i nekni ziada ulac niqsan ulac.

b) Manuscrit n°KA 022 :

Enrg 278 du catalogue Ulahbib :

Thème : texte religieux versifié sur l'unicité de Dieu (at-tawhid).

Date de rédaction ou date de la copie : au début du XX^{ème} siècle

Auteur : Lmahdi Ulahbib Mechehed

Variante employée : kabyle de la région d'At Urtilan

Etat Physique du manuscrit : complet en bon état.

Format : 10X24, surface d'écriture 7X14, règle 20. Voir le manuscrit en annexe (p. 10).

Auteur : Lmahdi Ulahbib Mechehed né 1892-1973, petit fils du fondateur de la bibliothèque cheikh Lmuhub Ulahbib. Il a poursuivi ses études dans les plus importantes Zawiyya de la Kabylie, en premier lieu chez son beau-père Si Lbachir Uhamuda d'Adrar n Sidi Idir, puis dans les Zawiyyas de Beni Cheban, At Urtilan, At Yala, et Akbou. Lmahdi était un lettré versé dans toutes les disciplines. Imam indépendant, il était la source principale de détermination des dates religieuses, périodes de culture de toute la région, comme le prouve une de ses correspondances avec Naser B. (membre fondateur de l'association des Ulémas). Lmahdi était bien versé dans les sciences astronomiques et maîtrisait les méthodes de détermination des dates des deux calendriers (yennayer et hégire). Ses écrits se rapportent à plusieurs domaines.

Incipit : A d bdugh g lwageb Rebbi yella ulac licckal

Colophone: s ddalil i berzent tlufa

Conclusion

Il existe en Algérie beaucoup de manuscrits non répertoriés et non catalogués. Mais en tamazight ils sont probablement peu nombreux et non connus. Nous savons encore très peu de choses, la seule certitude en ce moment est l'importance de la localisation de ces textes [2].

Par ce travail nous espérons attirer l'attention sur l'intérêt que présente les manuscrits en général.

Annexe :

Manuscrits en tamazight :

Notice de catalogage de manuscrits arabes et berbères.

Structure de la notice de catalogage de manuscrits arabes et berbères élaboré par M.. M e c h e h e d D j a m e l E d d i n e documentaliste en codicologie, dans le cadre de la réunion des experts sur les manuscrits berbères Aix-en-Provence décembre 2002.

Programme Manumed.

1-1 : Nom de la bibliothèque

1-2 : Nom de la collection (si la bibliothèque comprend plusieurs collections)

1-3 : Manuscrits / Arabes/ Berbères (Variante) : si les manuscrits sont en langue berbère

2-1 : Numéro d'enregistrement du manuscrit.

2-2 : Numéro de série :

2-3 : Numéro de renvoi du manuscrit

3-1 : Nom de l'auteur / ou anonyme/

3-2 : Nom de célébrité de l'auteur (si l'auteur en possède)

4: Titre de l'ouvrage/apocryphe ou anonyme

5: Titre de célébrité de l'ouvrage (s'il en possède)

Discipline(matière)/ domaine

Date et lieu de rédaction du texte ou période.

6 : Type de texte (Poème, texte versifié, commentaire)

7 : Copie (autographe, apographe, comparée)

8 : Licence / lecture de transmission (informations à chercher sur la couverture du manuscrit)

9 : Reproduction orale du texte / nom des témoins (informations à chercher sur la couverture du manuscrit)

10 : Notes de propriétés (possession) :

11 : Waqf -propriété (mosquée- école-zawiya-particulier-famille)

12 : Couleur de l'encre :

13 : Illustrations / Ornements

14 : Nom du copiste/nom de célébrité

15 : Date de décès du copiste/période et lieu

16 : Type d'écriture

17 : Partie/Volume

18 : Matière (Papier : description du filigrane)

Vergeures, nombre et espace des vergeures

Parchemin

19 : Format du manuscrit(au cm)

20 : Surface de l'écriture

21 : La règle (nombre de lignes de la page)

22 : Nombre de pages du manuscrit

23 : Etat du manuscrit (complet ou incomplet)

24 : Description de la reliure (Cuir/dessin /boîte/pièces basane/reliure avec langue/

25 : Début du texte (après la formule du salut sur le prophète)

26 : Fin du texte (après la formule de glorification de Dieu Al Hamdala)

27 : Colophon (la terminaison du texte par le copiste)

28 : Description matérielle du manuscrit (non ordonné, en mauvais état, taches d'encre, d'eau, début, le milieu et la fin du manuscrit incomplet)

29 : Remarques (rédacteur de la notice ou le catalogue sur les compléments du manuscrit, publication, études, comparaison, localisation d'autres copies)

30: Références bibliographiques (citations des références employées, titre de l'ouvrage, date et lieu d'édition, l'auteur)

4-Encyclopédie de l'Islam., T1 pp 722 Lydie 1913.

5-AISSANI Djamil et MECHEHED Djamel-eddine, *Les manuscrits de botanique et de médecine traditionnelle en Kabylie au 19^{me} siècle.* Revue ANNALI (instituto Universitario Orientale) Fas. 1-4, Vol 59, Napoli 1999, pp 78-92.

6-ZARKELY., Al Alam., Beyrouth 1990

7-AISSANI et MECHEHED Djamel-eddine (al), *les manuscrits de jurisprudence de la Khizana de Cheikh al-Muhub in : Les chantiers de la recherche*-Perpignan 1995.

8- AISSANI Djamil et MECHEHED Djamel-eddine, Adjabi S et Radjef M.S., *Afniq n'ccix Imuhub : Une bibliothèque de manuscrits au fin fond de la Kabylie* In Proceedings of the Second European Conférence EURAMES.- Aix en Provence, 1996.

Références Bibliographiques

1- AMAHAN Ali ; Notes bibliographiques sur les manuscrits en langue tamazight écrits en caractères arabes. PP 99-104. Colloque : le manuscrit arabe et la codicologie. Université Mohamed V Rabat 1994.

2- MANUMED, compte-rendu de la réunion de Tanger, 24 janvier 2002 : les manuscrits berbères au Maghreb et les fonds dans les collections européennes.

3-MECHÉHED Djamel-Eddine, L'organisation des notices de catalogage des manuscrits arabes et berbères, cas de la collection Ulahbib en Kabylie. Les manuscrits berbères au Maghreb et dans les collections européennes: Localisation identification, conservation et diffusion. Manumed journées d'études d'Aix en Provence 9-10 décembre 2002.

Historique des systèmes de transcription des noms propres Algériens de 1865 à 1980 ou morphologie d'une fracture identitaire

Farid BENRAMDANE, Université de Mostaganem / Chercheur-associé CRASC - Oran

Les études sur le nom propre (noms de lieux, de tribus ou de personnes) au Maghreb se fondent de manière plus ou moins explicite sur des choix qu'il convient préalablement d'examiner.

On peut considérer en simplifiant à l'extrême que deux grandes conceptions se partagent le champ de la recherche en onomastique maghrébine.

La première, que nous évoquerons à titre préliminaire, privilégiant le caractère traditionnel, est celle d'une étude des noms propres à partir d'une survalorisation de l'écrit, partant elle-même des usages issus des prescriptions à dimension religieuse : il existe dans la sphère arabo-musulmane toute une littérature sur l'approche lexicographique et théologique sur les noms propres, notamment les noms de personnes ou anthroponymes (Benachour, Gimaret, Sublet...).

La seconde se rapporte aux études berbères (Basset, Chaker, Haddadou, Cheriguen...). Les travaux de ces derniers sont marqués par l'influence de la linguistique contemporaine, travaillant sur une réalité linguistique fondamentalement orale.

Si, dans le premier cas, il y est privilégié, de manière générale l'étude d'une pratique exclusive de la dénomination, celle de la norme et de la prescription écrite, seul mode d'expression onomastique admis, tout ce qui relève des pratiques authentiquement orales de la langue, toute différenciation entre les usages est sous valorisée, seuls comptent les noms à

connotation religieuse et mystique. Dans le deuxième cas, on s'intéresse davantage à une souche linguistique (le libyco-berbère), ses évolutions phonéticophonologiques, ses variantes dialectologiques, ses domaines sémantiques, etc.

La transcription française ou francisée, arabe ou arabisée, berbère ou berbérisée du paysage onomastique algérien obéit-elle à des modes de traitement différents et/ ou différenciés ? Quels sont les présupposés historiques qui ont présidé à l'élaboration du dispositif de transcription officielle des noms propres algériens ?

Le procès de transcription consiste en la mise sur pied de procédés qui permettent d'écrire les noms algériens en caractères latins avec les ressources dont dispose le système phonétique, phonologique et graphique de la langue française.

La transcription des noms algériens, un problème ancien :

L'administration coloniale a revendiqué, dès les débuts, pour l'Algérie un système cohérent de correspondance phonétique et cela, aussi loin que nous remontons dans la période coloniale; de 1865 jusqu'à 1963. L'Etat national, dès l'indépendance, a inscrit la dénomination de la nomenclature locale dans sa stratégie de la reconquête et de la restauration des espaces culturels et des modes de fonctionnement traditionnels. Les opérations majeures ont été la débaptisation, rebaptisation des toponymes

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

de souche française et la suppression de la forme patronymique de tous les usages anthroponymiques, oraux et écrits officiels « SNP » : « Sans Nom Patronymique ».

Maintenant, quels traitements ont subi les systèmes de transcription des noms algériens, pendant la période coloniale et post-coloniale ? En d'autres termes, comment ont été écrits les noms algériens sur les documents officiels : Etat civil, Journal officiel, Cartes d'Etat major, hypothèques, etc.

Officiellement, c'est le 25 juin 1865 que fut posé le problème de transcription des noms algériens dans une lettre de l'Empereur des français au Gouverneur de l'Algérie : Les noms arabes sont d'une transcription difficile en caractères français ; en les écrivant comme on croit les entendre prononcer, tout le monde ne les orthographie pas de la même manière (...). Une orthographe uniforme et rigoureuse est cependant indispensable pour les actes de l'état civil ...¹

En 1868, l'imprimerie impériale sous la direction de Mac. A. de Slane, interprète militaire, devenu célèbre par la suite (la traduction de la Muqqadima d'Ibn Khaldoun) lancera une opération de recensement anthroponymique et toponymique en Algérie. L'on retiendra deux faits majeurs :

Elaboration d'un fascicule consacré aux noms de personnes et de lieux (3000 noms) «Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français de personnes et des lieux usités chez les indigènes de l'Algérie»

➤ Quelques éléments de cette graphie

sont encore en usage actuellement : l'uvulaire.

➤ [x] est transcrit soit «kr» kraloua, soit «kh» «khaloua », dans les cartes d'Etat major.

En 1880, le Général Parmentier, dans un ouvrage très instructif «De la transcription pratique du point de vue français des noms arabes en caractères latins »², relève la multitude des réalisations graphiques d'un même nom dans les documents administratifs et d'usage courant : cheikh / cheik / chaik / cheikh / chikh / cheikr

En 1883, dans le prolongement de la loi sur l'Etat civil, un décret (13 mars 1883 portant règlement de l'administration publique pour l'exécution de la loi du 23 mars 1882), stipule dans son article 20 : «les noms actuels des indigènes, ceux de leurs descendants et les noms patronymiques sont transcrits en français, d'après les règles de transcription déterminées par arrêté du gouvernement. Ces mêmes noms sont inscrits, en langue arabe, au regard de la transcription française».

En 1884, le Gouverneur général soumet au Conseil du gouvernement (25 janvier 1884) deux décisions, à savoir :

1) La question de «la transcription des noms arabes»

2) Cette opération doit être portée au préalable à l'examen d'une commission spéciale composée, en majeure partie, d'arabisants.

En 1885, le Gouvernement général de l'Algérie (arrêté gouvernemental du 27 mars 1885) procède à l'établissement du Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms des indigènes, avec les objectifs suivants :

1. QUEMENEUR (Jean), 1963, liste des communes d'Algérie. Cahiers Nord africains n°99.

2. PARMENTIER (G), 1880, De la transcription pratique du point de vue français des noms arabes en caractères latins. Association française pour l'avancement des sciences, 10^{ème} session, Alger 1881. Secrétariat

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

- › La fixation du modèle.
- › L'emploi obligatoire pour tous les agents de l'état civil.
- › L'obligation pour les agents chargés de la constitution de l'état civil de donner en arabe et en français l'orthographe des noms qu'ils pourront avoir à recenser ou à attribuer.

Le nouveau vocabulaire est élaboré par des commissaires-enquêteurs sous la direction de deux responsables, De Slane et Gabeau. Retenons de ce document les résultats suivants :

- :: Recensement de 13 500 noms.
- :: Recensement des noms algériens sans préfixes : ben, bel, ould, bou, moul, bent, etc.

Les opérations suivantes :

- Opération de simplification : Agglutination des préfixes et du second composant ; Exemple Bouamarane, Ouldbachir ;
- Suppression des gutturales et emphatiques ;
- Suppression des signes tels que : apostrophes, accents, primes, points souscrits et autres usités ailleurs.

Cette démarche est arrivée à assurer plus ou moins rigoureusement la transcription des « lettres arabes » et leur prononciation. Il a été jugé que les signes supprimés « compliquent singulièrement l'écriture et ne sont pas d'un usage pratique et courant ». Seul l'accent grave est resté à la syllabe finale de certains mots : Tenès, Illès.

Il faut ajouter la disparition de l'alif initial de l'article «al».

Normalisation et insatisfaction :

En 1946, l'Institut National de Géographie, dans un compte-rendu rédigé par Mangenest¹, ingénieur en chef, géographe, publié dans *Onomastica* (devenue actuellement RIO : Revue Internationale d'Onomastique), exprime un sentiment d'insatisfaction «désidérata» au sujet de la nomenclature des cartes d'Afrique du nord : «Aucune règle que celle du bon plaisir du topographe» et propose « un vocabulaire arabo-français pour les pays de l'Afrique du nord».

En 1948, les linguistes dans un compte rendu de la séance de l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger du 22 février 1948, publié, également, dans *Onomatica*² (3), affirment l'urgence de « réformer les graphies adoptées et d'instituer un système de transcription uniforme et logique ».

Tout en reconnaissant les limites techniques et pratiques d'une reproduction fidèle des systèmes phonologiques locaux, tenant compte en plus de l'usage courant qui a fixé certaines formes, les linguistes concordent « un système de correspondance à l'usage du grand public, mettant en œuvre des ressources typographiques courantes, à l'exclusion des signes diacritiques ». Nous résumerons leurs observations et recommandations comme suit :

Les documents cartographiques se caractérisent par :

- :: Des relevés et reproductions d'une excellente qualité ;

1. MANGENEST (J), 1946, Transcription des noms indigènes sur les cartes de l'Afrique du Nord. (Institut géographique national). *Onomastica*, Ed .IADC Lyon France p. 148

2. A propos de la nomenclature des cartes d'Algérie, compte rendu à la séance de l'IEO d'Alger du 22/2/1948, publié dans *onomastica*. Ed. IAC, 1948, Lyon France p. 155.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

:: Une grande incohérence dans les graphies adoptées ;

La proposition d'un système cohérent de correspondance phonétique, avec une identification certaine :

:: Une reproduction aussi fidèle que possible des sons originaux ;

:: L'obligation de conformer la graphie à l'usage d'un public non-spécialiste.

:: La mise en œuvre des ressources typographiques courantes

Aussi, s'agit-il de « forger un système imparfait mais suffisant », avec les recommandations suivantes :

1. Suppression des signes diacritiques.

2. Respect des usages, même inadéquats : Alger/dzair

3. Articulation définitive de certaines réalisations :

- ➔ T en dentale, jamais en sifflante comme en français.
- ➔ S est toujours sifflante et jamais sonore «rose»
- ➔ rh-gh [] *Larhouat Laghouat*
- ➔ t- [t] (dentale sourde emphatique)
- ➔ d- [d] (dentale sonore emphatique)
- ➔ [s s] (Sifflante non emphatique/ emphatique)
- ➔ [h h] (Pharyngale et laryngale)
- ➔ Kh-[x] (Vélaire sourde)

-Non-transcription de certains phonèmes :

:: [] La pharyngale sonore «ghayn»

:: [] Hamza (qui est pratiquement inusitée)

Articulation des finales : dénasalisation vocalique, suivie d'un «e» muet

Exemple Sidi Ramdane - Souk El-Tnine

Transcription de la quantité :

- Par un redoublement des consonnes : dd mm-ff

- Par un accent circonflexe pour les voyelles : â-oû-î

Suppression de l'accent après «m» :

Exemple : M'Barek-M'Sila

Documents cartographiques et transcriptions graphiques :

Toutes ces données historiques et linguistiques mises à notre disposition, quelles sont concrètement les règles mises en application et qui doivent forcément transparaître dans l'élaboration très sérieuse des documents cartographiques, dits communément d'état major ? Il est important toutefois de souligner que ces mêmes documents édités toujours en langue française, sont en usage actuellement dans notre pays, partiellement révisés, mais généralement reproduits tels quels par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection. A partir d'un corpus de cartes d'Etat major, publiés dans les années 1940 et 1950 par l'Institut national de cartographie, nous pouvons vérifier les écarts soulignés par les cartographes et les linguistiques d'Alger, ainsi que leurs recommandations. Nous dresserons un tableau récapitulatif et comparatif des différentes graphies relevées consacrées aux consonnes.

Phonème	Graphies semblables			Transcriptions Relevées	Toponymes	
Conforme	Réalisations Graphiques					
(e)	+	-	+	t -th	(t) (t)	Oued Tenia Theniet el Had
(h)	+		-	h	(h)	Hank Haouar
(x)	+		+	k-r-kr-kh	(k) ®	Sidi Bakhti Sidi Bakrti Bled Sidi Lardar Kerba
(a)	+			d-dh	(d)	Dahrania Ain Dheb
(z)	+		-	z-s	(s)	Zmala La Smala
(s)	+		-	ss-c	(s)	Dar Senouci Dar ben Senoussi
(s)	+		-	s-ss	(s)	Chet nsara Djebel Nessara
(d)	+		-	d-dd	(d)€	Ed-Dalaa Bled Fodda
(t)	+		-	t-tt	(o)(t)	Chet-el Cherchoura Chett barbara
(?)	+		-	- ^-	(a)(y)(u)	Douar Aouisset Oued Chaïr Mausolée Zoudj Djemâ
()	+	-	-	gh-rh-rr	®(h)	Bled Tighematine Oued Rhasla Oued Marrassel
(q)	+		-	k-g-q	(k) (g)	El Galaa Kelaat Hadi Qalaa Salama

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Nous voyons bien à travers ce tableau que la transcription graphique des toponymes algériens est loin d'être résolue, en dépit des recommandations de l'institut National de Géographie et l'institut des Etudes Orientales. Il en ressort que les règles recommandées des géographes et des linguistes n'ont pas forcément institué le meilleur système de transcription; l'usage a finalement fixé certaines graphies permettant une meilleure reproduction des sons.

Malika Boussahel a fait une description plus détaillée des dysfonctionnements graphiques des toponymes. Pour l'anthroponymie, surtout les patronymes, il faut se référer aux travaux de Ouerdia Yermeche.

Il faut retenir qu'aucun système de transcription de tous ceux évoqués précédemment n'est parvenu à imposer ses règles. Par conséquent, l'état ancien et actuel de la transcription française ou francisée des toponymes algériens est tel qu'il existe :

- Plusieurs transcriptions pour un même phonème,
- Des graphies identiques correspondent à des phonèmes différents,
- Des phonèmes sans réalisation graphique,
- Une hétérogénéité dans la transcription de La longueur, la gémination, l'article, le trait d'union, l'apostrophe

Les conditions dans lesquelles fut établi l'état civil à partir de 1882 peuvent expliquer l'hétérogénéité des transcriptions graphiques étudiées précédemment. Selon Ageron, ces

commissaires recrutés dans cette catégorie d'hommes promus tour à tour géomètres, commissaire-enquêteurs, topographes, agents d'affaires, la plupart ex sous-officiers écartés de l'armée, étaient de médiocres bons à tout et propres à rien, au jugement d'un haut fonctionnaire algérien»

Cette opération menée par un tel personnel prit des proportions extrêmes et inimaginables. Devant le refus des Algériens de se soumettre aux règles d'un nouveau système onomastique, la "collation" des noms fut "systématique "allant jusqu'" à attribuer des noms français d'animaux ; d'autres, meilleurs arabisants, les noms arabes d'animaux, les noms grotesques ou injurieux : Châdi : singe (pour Chadly)-Rasekelb : tête de chien Telefraiou : Celui qui a perdu l'esprit -khâm-adj : pourri-râch : le corrupteur (pour Rachid) - Bahl-oul : Fou -zâni : le fornicateur, pour Zina (la jolie)"¹.

Les pratiques de transcription obéissaient aux mêmes présupposés idéologiques. C'est que l'entreprise de "francisation" de la toponymie et de l'anthroponymie est loin d'être une simple opération de codage, d'identi-fication et de reproduction des sons originaux. Les divers procédés de notation, techniquement parlant, ne cachent-ils ou ne masquent-ils pas des insuffisances de nature différente, autre que linguistique ? Il est anomal comme l'ont souligné les géographes de l'ING que 130 ans de présence "civilisationnelle" n'est pas arrivée à une normalisation de la graphie algérienne.

Dans d'autres contributions «Qui es-tu ? J'ai été dit De la déstructuration de la filiation dans l'Etat civil d'Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique »², nous avons caractérisé cette entreprise de francisation qui tend non seulement à travailler avec des

1. AGERON (Charles), 1968, Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), tome I, Ed .PUF Paris, p .176

2. «BENRAMDANE (F), 1999, " Qui es-tu ? J'ai été dit. De la déstructuration de la filiation dans l'Etat civil d'Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique. In Insaniyat N°10 "Violence. Contribution au débat".

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

catégories formelles mais à des opérations à différents niveaux : psychologique, sociologique, historique généalogique...

Réaménagement officiel et systèmes de transcription :

Après 1962, une série de textes officiels sont promulgués dans les JORA (dès 1963, 1965, 1968) ayant trait aussi bien pour le lexique toponymique que le lexique anthroponymique (patronymique et prénominal).

L'élaboration d'un projet de lexique fut lancé pour l'ensemble des noms patronymiques, relevés à partir des registres communaux d'état civil, à l'échelle nationale. Les directives mentionnent ce qui suit :

« Compte tenu de ce que les noms comportant des lettres fixées, au tableau précédent (P : arabisés dans le lexique selon une possibilité (unique) de prononciation.

› Il est loisible pour les officiers de l'Etat civil d'agir quant à la rédaction des lettres arabes, en fonction de la prononciation arabe réelle usitée par les intéressés et ce par une substitution des lettres arabes lors de la transcription des noms sur les documents de l'état civil.

› (...) la nécessité du maintien d'une forme unique dans la rédaction du nom patronymique d'une même famille

› Et transcrit sur les registres communaux avec l'insertion des noms corrigés (selon les possibilités établies en fonction de la prononciation arabe) dans une liste indépendante et ce, à la lumière du modèle ci-joint

› «Compte tenu de ce que l'action actuelle d'arabisation des noms patronymiques ne s'est pas effectuée selon leur prononciation par les intéressés»

En 1981, trois textes officiels ayant un rapport avec l'onomastique algérienne furent promulgués, alors, qu'on pensait, pour reprendre l'expression de Dalila Morsly : «On pouvait croire le processus achevé, du moins bien structuré»¹ :

Le décret n°81-26 du 07 mars 1981 porte sur l'établissement d'un lexique national des noms des villages, villes et autres lieux² :

› « D'étudier et d'arrêter, de manière précise, la dénomination de tous les lieux possédant déjà un nom.

› De revoir certaines dénominations non conformes à nos traditions et de prévoir, le cas échéant, une nouvelle dénomination adaptée aux spécificités locales»³.

Les assemblées sont en outre tenues de consigner par écrit les noms en langue nationale vocalisée (...) les noms sont transcrits en caractère latins sur la base de la phonétique arabe»⁴.

Cela supposait à la date de la promulgation de ce décret que la toponymie algérienne n'était pas fixée, du moins du point de vue des usages traditionnels. En plus, aucune indication n'est donnée sur cette non-conformité aux traditions contenue dans la nomenclature toponymique et qu'il faudrait revoir. Remarquons que dans le texte officiel aucune mention n'est faite à la toponymie de souche berbère (le terme "berbère" n'est mentionné à aucun moment dans le texte officiel).

1. MORSLY (Dalila), 1983, Histoire et toponymie : Conquête et pouvoir, voyager en langue et en littérature, journées d'études de la division de français. OPU Alger p. 241.

2. JORA du 10/03/1981 pp. 163-164

3. JORA du 10/03/1981 pp. 163

4. JORA du 10/03/1981 pp. 164

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Comme nous le savons, le lexique a été abandonné par les autorités du pays.

Des réactions très vives ont accompagné le dit texte. La démarche qui devait aboutir à une normalisation de la toponymie algérienne et de son écriture a tenté d'imposer un usage différent de celui usité par les locuteurs : « Skikda-Soukayida, Ksentina, Kousentina... ». Il semble, enfin, comme le signale Dalila Morsly « qu'un souci d'hypercorrection ou de surnorme ait été à la base de certaines transcriptions pour lesquelles on s'est plus soucié de restituer la norme de l'arabe institutionnel "classique" (...) que la prononciation réelle des Algériens»¹.

Aussi, est-il important de relever que ce décret n'a pas été abrogé officiellement et que nous nous trouvons devant un vide juridique, qui n'est, par ailleurs, nullement l'expression de la dynamique linguistique onomastique dans sa dimension culturelle et historique la plus féconde ?

L'autre décret (n° 81-82 du 7 mars 1981) relatif à la transcription en langue nationale des noms patronymiques dresse un tableau des équivalences pour la transcription des phonèmes.

Possibilités de transcription de certaines lettres de l'alphabet français en langue arabe	Lettres latines
ع	A
ق،س،صك	C
د،ذ،ظ،ض	D
ه، ح	H
ف، ف	K
ر، غ	R
س، ص	S
ت، ط	T

Comme le montre de manière explicite le tableau ci-dessus, le système de transcription de 1981 reprend à son compte toutes les distorsions montées durant la période coloniale, sauf que les présents procédés ont fait l'objet de critiques à l'époque, comme nous l'avons développé plus haut. Une analyse de discours à partir des textes réglementaires actuels et anciens, de la période coloniale, laisse transparaître une similitude dans l'usage des catégories nominales et linguistiques.

En somme, la transcription technique est considérée comme étant une simple opération technique de reproduction des sons originaux dans une autre écriture. En outre, la négation de l'élément amazigh dans l'usage nominatif est une articulation majeure dans l'élaboration de ce dispositif. Si, depuis les années 1990, des faits marquants vont restructurer le paysage linguistique officiel, avec la création de Haut Commissariat à l'Amazighité en 1995 et la constitutionnalisation de tamazight comme langue nationale en 2002, la problématique de l'écriture des noms propres algériens de souche aussi bien berbère qu'arabe algérien reste entière. De manière régulière, la presse nationale et locale rend compte des irrégularités dans l'Etat civil et dans la transcription des noms propres algériens, aussi bien de lieux que de personnes.

La gestion actuelle de la toponymie et de l'anthroponymie algérienne se caractérise par des dysfonctionnements structurels que nous résumerons comme suit :

- » On a reproduit les mêmes représentations mentales onomastiques contenues dans le dispositif mis en place par l'administration coloniale;
- » Des a priori idéologiques et politiques ont

1. MORSLY (Dalila), 1983, Histoire et toponymie : conquête et pouvoir, voyager en langue et en littératures, journées d'études de la division de français OPU Alger p. 241

présidé à l'élaboration des textes officiels de 1980;

» L'absence d'une base de données toponymiques et anthroponymiques nationales et régionales qui aurait jeté les bases d'une politique sérieuse de normalisation et l'adoption d'un système de transcription et de translittération des noms algériens aussi bien amazigh qu'arabe algérien et/ou maghrébin.

Conclusion

En conclusion, sur forme de recommandation : la création d'un organisme officiel chargé de la normalisation des toponymes et des anthroponymes algériens est d'une nécessité absolue, il relève de la gestion moderne d'un pays. Au-delà des questions d'ordre identitaire que nous avons développées dans ce texte, il y a un intérêt utilitaire, économique et culturel indéniables : gestion du territoire, information géographique, sécurité, communication, justice, etc.

Il y va de la préservation d'un patrimoine culturel immatériel, mais aussi de sa promotion et sa valorisation sur le plan national et international. De grands chantiers attendent ce patrimoine : l'inventaire et la conservation des noms de lieux, établissement des normes et des critères à respecter dans la dénomination des lieux, la normalisation de la terminologie géographique, le choix d'un système de translittération des caractères arabes et berbères aux caractères latins, la diffusion d'une nomenclature géographique officielle du pays corrigée et normalisée.

La transcription des noms de famille algériens (kabyles) en caractères latins dans l'état civil : un processus de déstructuration de l'anthroponymie kabyle ?

Ouerdia YERMECHE, Chargée de cours ENS Bouzaréah / Chercheuse associée CRASC Oran

Le passage de l'oral à l'écrit dans une langue est déjà en soi une opération complexe. Ce passage se complique davantage encore quand il s'opère d'une langue à une autre en raison notamment de la non-correspondance des systèmes phonétique et morpho-syntaxique des deux langues, celle qui est transcrit et celle qui transcrit mais également en raison de l'ignorance des transcripteurs quant aux réalités de la langue à transcrire.

Pour illustrer notre propos, nous avons pris comme exemple, la transcription en français des noms de famille (ou patronymes) kabyles, tels qu'écrits dans l'état civil de 1882 et adopté dans ces orthographies par l'administration algérienne après l'indépendance.

L'objet de notre prise de parole aujourd'hui est de montrer les faiblesses et les limites de ce système de transcription en graphie française, « **les abus graphiques** » opérés par les transcripteurs de ces noms et par là même de mettre en exergue les incidences d'une telle transcription sur l'identité du système anthroponymique kabyle.

La transcription en caractères latins des noms de famille kabyles dans l'état civil, à l'instar de la transcription des patronymes arabes, s'est opérée d'une manière quelque peu désinvolte et hâtive puisque, d'après L. Milliot, « *l'état civil en Algérie a été élaboré en 13*

ans à peine »¹.

En outre, la loi de 1882 sur l'état civil en Algérie, qui était la continuité de la loi de 1873 sur la propriété individuelle, avait pour objectif de recenser la population en vue de la localiser le plus rapidement possible et non de transcrire le plus fidèlement possible les noms de ces personnes.

Si l'on observe le système de correspondances phonétiques proposé en 1868 par De Slane et Gabeau², et destiné à une uniformisation de la transcription des noms, nous nous apercevons de suite que ce système n'englobe pas tous les sons du kabyle. Certaines spécificités phonématisques, si ce n'est toutes, ne sont pas prises en compte par ce système d'écriture ainsi l'emphatisation des phonèmes sifflant (**z**), vibrant (**r**), vélaire (**γ**) et latérale (**l**), la labiovélarisation des labiales (**p°**, **b°**), des palatales (**k°**, **g**) et des vélaires (**x**, **q**), et la spirantisation des phonèmes **b**, **p**, **d**, **t**, **g** et **k**.

La remarque que nous pouvons faire également est que le système graphique français ne comporte pas un nombre suffisant de symboles pour représenter tous les sons du berbère comme le reconnaît d'ailleurs J. Quemeneur « *face aux sons de la langue arabe littérale et encore plus ceux des dialectes arabes (et berbères), les ressources de la*

1. MILLIOT, L., 1937, *L'état civil en Algérie*,

2. DE SLANE M. A, GABEAU Ch., 1868, *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et des lieux usités chez les indigènes d'Algérie*, cité par Ch. A. Ageron, op. cit. p. 187

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

*graphie française sont, en plus d'un cas, bien pauvres sinon complètement déficientes*¹ d'où le recours à deux lettres pour représenter un même phonème tel que le son (x) qui s'écrit **kh** ou (γ) qui s'écrit **gh**.

Toujours pour la même raison, des chevauchements d'écriture sont opérés : c'est-à-dire que le même symbole peut représenter deux sons différents par exemple : L'occlusive dentale sourde (t), son équivalente sonore (t̪) et la spirante dentale sourde (θ) sont désignées par le signe **t** ou encore la pharyngale sourde(**h**) et son équivalente sonore (**h̪**) sont représentées par la même lettre **h** ; l'occlusive dentale sonore (**d**), la spirante dentale sonore (**d̪**) et la pharyngale emphatique (**ð**) sont reproduites par le même signe **d**.

Ce système graphique lacunaire va donner lieu à des réalisations orthographiques non conformes à la prononciation autochtone mais correspondant plutôt à une prononciation francisée. Ce qui était, soi-dit en passant, l'objectif réel de l'administration française comme le confirme les propos de l'administrateur Sabatier qui précisait que « *l'état civil (était) et (devait) être une oeuvre de dénationalisation. L'intérêt de celui-ci était de préparer la fusion et de franciser plus résolument les patronymes indigènes pour favoriser les mariages mixtes.* »²

Toutes les aberrations graphiques des noms propres ne sont pas dues uniquement à un système de transcription lacunaire. Beaucoup sont le fait des transcripteurs qualifiés par Ch. A. Ageron de « *médiocres bons à tout et propres à rien* »³ car, étant la plupart du temps, totalement ignorants des réalités des langues qu'ils étaient chargés de transcrire. C'est ainsi

que, malgré les mises en garde de l'empereur de France qui préconisait une « *écriture uniforme et rigoureuse* » et les différentes tentatives de contrôle de la transcription, force est d'admettre que cette entreprise s'est opérée d'une manière anarchique et souvent fantaisiste.

Les officiers d'état civil, volontairement ou fortuitement, ont fait preuve de beaucoup de liberté dans la transcription des noms propres. Ce qui a donné lieu à des écritures multiples d'un même nom, à de nombreuses séries morphologiques et à des aberrations orthographiques.

La transcription hétérogène et souvent incohérente des noms propres de personnes se manifeste notamment par :

1-La représentation d'un même phonème par plusieurs lettres ou plusieurs phonèmes sont représentés par la même lettre :

Ainsi dans Kherfane/ Kerfane, Guerroudj / Gerroudj, Guendouz / Ghendouz, Cheriguén/Gheriguen, Ighil/ Iril/ Irhil, Hamou /Hamo

2-Le non-respect du découpage monématique :

Ce qui a eu pour effet de dénaturer la forme et le sens du nom. Les deux composants du nom sont tantôt séparés par un trait d'union, tantôt accolés, tantôt agglutinés et parfois même découpés de manière erronée. Ainsi Ouradj pour Ou El Hadj, Ouamerali pour Ou Amer Ali, Hadjali pour Hadj Ali, Amali pour Ami Ali, Amimer pour Ami Amar, Talkli pour Tala N'Akli, Naizghi pour Naït Seghir, Aïtidir

1. QUEMENEUR, J., 1963, « *liste des communes d'Algérie* » in Cahiers nord-africains n°99, nov./ déc., Alger, p. 65/66

2.Cité par Ch. A. AGERON, 1968, *Les Algériens musulmans et la France (1871/1919)*, T. 1, PUF, p. 187

3-L'omission de certains phonèmes ou marques morphématiques ou lexicales :

Ce qui a pour effet la francisation du nom et la perte du sens. Ainsi Smaïn devient Smaï, Ihadadene devient Iadadaïne, Ourezki devient Oureki, Aghrib devient Arib, Icheriguén devient Cheriguén, Taboudjemaat devient Taboudjma, Talhadjít devient Taladji, Ouel, Si Ben, Aït

4-Adjonction d'une lettre à l'initiale, en médiane ou en finale du nom :

Ceci suffit à altérer la forme du nom ainsi Hocinet pour Hocine

Conclusion

La transcription des noms de personnes dans l'état civil a opéré une rupture entre les formes de nomination de l'oralité et celles rendues par l'écrit. Les noms ont été altérés, falsifiés voire totalement transformés et francisés.

Le système de nomination a été déstructuré / restructuré, de nouveaux modes de nomination en totale inadéquation avec les normes nominatives algériennes sont apparus. Citons à titre d'exemple la classification par ordre alphabétique évoquée par M. Lacheraf et qui consistait à ce que « *tous les habitants de tel village devaient adopter des noms patronymiques commençant par la lettre A, ceux du village voisin choisir des noms de famille ayant pour initiale le B et ainsi de suite (...) jusqu'à la lettre Z en faisant le tour de l'alphabet.* »¹

Au niveau symbolique, la falsification des noms propres de personnes a eu pour effet

le « *brouillage* » de la filiation et en quelque sorte une perte de l'identité anthroponymique. L'attribution de ces nouveaux noms a causé chez leurs porteurs, ce que j'appelle, « *un malaise anthroponymique* » qui se manifeste par une non-adhésion au nom patronymique.

Ces altérations subies par le nom tant au niveau formel que sémantique lors du passage de l'oral à l'écrit effectué par une entité étrangère, compliquent considérablement la recherche sémantique et étymologique des noms propres et rend difficile voire impossible tout travail de reconnaissance du nom et de recherche généalogique.

Le problème qui se pose actuellement avec acuité en ce qui concerne les noms propres de personnes (et même de lieux) berbères, c'est leur écriture en caractères arabes, laquelle reproduit les mêmes erreurs et incohérences que la transcription française. La question qui se pose est de savoir s'il faut écrire, tant en arabe qu'en berbère, les noms propres de personnes et de lieux sur la base de la transcription française ou sur la prononciation originale ?

C'est pourquoi la mise en place d'institutions chargées d'entamer une démarche nationale et rationnelle, de re-transcription, de réécriture des noms propres dans le respect de l'usage et des particularités linguistiques est plus qu'indispensable. C'est à ce prix que l'Algérien se réappropriera son onomastique.

¹. LACHERAF, M., 1998, Des noms et des lieux, mémoires d'une Algérie, mémoires d'une Algérie oubliée, Casbah éditions, Alger, p. 171

Altération et transcription des toponymes arabes et berbères de la région de Sétif.

Melles Malika BOUSSAHEL et Fella BENDIAB / Université de Sétif

Introduction

Dans la région de Sétif, comme un peu partout en Algérie, les noms de lieux sont transcrits selon l'alphabet français qui n'est pas adapté à la langue berbère et encore moins à la langue arabe. Ces deux langues comportent des sons qui n'existent pas dans la langue de Molière, d'où les différentes notations fautives que nous pouvons relever dans la nomenclature toponymique du Sétifois.

La transcription des noms de lieux arabes et

berbères en caractères latins pose donc beaucoup de problèmes. A ce propos, Foudil Cheriguen précise que « le français, même au prix de certains ajouts à son système graphique, ne transcrit pas toujours de façon correcte certains phonèmes propres à l'arabe et /ou au berbère »¹ Ces problèmes sont dus à priori à la non correspondance du système phonétique de l'arabe et du berbère au système phonétique de la langue française, ce que nous pouvons constater à partir de ces deux tableaux comparatifs :

1. Tableau comparatif des deux systèmes phonétiques : berbère/français.

Alphabet phonétique berbère	Alphabet phonétique français. (équivalence)	Alphabet phonétique berbère	Alphabet phonétique français. (équivalence)
a	a	ð	/
i	i	d (emph)	/
u	u	t	t
e	e	θ	/
w	w	t(emph)	/
b	b	ts	/
m	m	s	s
n	n	s (emph)	/
l	l	č	č
k	k	ť	/
q	/	z	z
r	r	g	g
r (emph)	/	dz	/
R	R	j	j
x	/	ɛ	/
h	/	z	z
h	/	z (emph)	/
d	d	dz	/

1. Foudil Cheriguen. Toponymie algérienne des lieux habités. (Les noms composés). Alger : Epigraphe,

2. Tableau comparatif des deux systèmes phonétiques : arabe/français.

Alphabet phonétique arabe	Alphabet phonétique français. (équivalence)	Alphabet phonétique arabe	Alphabet phonétique français. (équivalence)
a	a	s (emph)	/
i	i	d (emph)	/
u	u	t (emph)	/
a:	a:	ð	/
i:	i:	ɛ	/
u:	u:	R	γ
w	w	L	L
b	b	m	m
t	t	n	n
θ	/	f	f
dz	/	q	/
h	/	k	k
x	/	r	r
d	d	z	z
ð	/	h	/
s	s		
č	č		

Du premier tableau nous pouvons remarquer que sur 36 phonèmes berbères correspondent seulement 21 phonèmes français et du deuxième tableau, il apparaît que sur 32 phonèmes appartenant à la langue arabe, correspondent uniquement 17 phonèmes appartenant à la langue française.

De ces deux tableaux, nous avons constaté :

- › L'absence de consonnes emphatiques : [r] [t] [s] [z] [d] [ð] ;
- › De la vélaire[q] ;
- › Des affriquées [ts] [dz] [dʒ] ;
- › Des spirantes [θ] [ð] ;
- › Des pharyngales [ɛ] [h]
- › Et des glottales [h] [ʒ] (Hamza).

La non correspondance de ces trois

systèmes phonétiques a engendré par conséquent une défectuosité au niveau de la transcription orthographique des toponymes arabes et berbères en caractères latins. Ces divergences d'orthographies apparaissent dans les différents documents officiels que nous avons consultés :

Journal officiel de la république algérienne du 19 décembre 1984 n°67 portant sur la composition et consistante territoriales de chaque commune de la wilaya de Sétif, en juillet 1998 ;

Office national des statistiques (quatrième recensement général de la population et de l'habitat) effectué sur les 60 communes de la wilaya de Sétif ;

Manuel des établissements scolaires de l'année 1998/1999 (Académie de la wilaya de Sétif)

De plusieurs documents cartographiques

publiés par l'Institut National de Cartographie et Télédétection.

Nous pouvons faire apparaître ces divergences orthographiques à partir d'un

tableau récapitulatif des différentes graphies relevées dans la nomenclature toponymique de la région de Sétif.

3. Tableau récapitulatif des différentes graphies relevées

Phonèmes	Caractères usuels	Graphies relevées	Toponymes
[a]	A	a-e	Debba Daba - Hemama-Hamama - Cheraga - Berbes - Berbas.
[u]	Ou	ou- o a- eu e	Chorfa - Chourfa- Charfa Cheurfa - Cherfa.
[j]	y	y - i- eï - aï	Syouda - Siouda - Lasyed - Belkhir - Belkheir - Aïn - Koudia.
[w]	ou	ou -w	Oued - Touahen -Tirouet - Ouest - West.
[γ]	gh	gh – Rh - r	Ighil Kef - Iril Kef - Laghrazla - Rherazla - Ghar - Rhar.
[g]	g	g - gu - gg	Tegma - Tiguert - Reggad - Regada - Legnater - Leguenater.
[q]	q	q -K -Kh - g	Kerroucha - Kherrocha - Bourezk - Rezzoug-Kace-Gacem- Boukalâa - Goléa.
[t]	tt	Tt - t	El Chott - El Chot - Bouchtot.
[s]	ss	s - c	Saifi - Nouacer
[d]	dh	d - dh	Diafat - Dhiyat - Feïd - Feïdh
[s̪]	s	s - ss - c	Tamest - Tamesst - Setta-Bouetta - Bir Souici.
[ð]	dh	D – dh	Ouled Boudraâ - Ouled - Boudhraâ.
[θ]	th	th - t	Thenia - Tenia - Ettenia
[x]	Kh	Kh – K - Kr	Kherrouba - Krarouba-Kemedja.
[č̄]	ch	ch-Tch	Cheïr - Tcheïr.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Les conclusions que nous pouvons tirer de ce tableau sont :

1. Qu'il existe plusieurs graphies pour un même phonème.
2. Des phonèmes sans réalisations graphiques : [ʒ] (Hamza) [h]
3. L'absence de l'accent circonflexe sur la voyelle [a] pour distinguer la pharyngale sonore [ɛ] de la voyelle [a].
4. Des graphies identiques qui correspondent à des phonèmes différents :

d	[d-d-ð]
t	[t-t-θ]
k	[k-g-x-q]
kh	[x-q]
s	[s-s]
ou	[u-w]

4. Quelques irrégularités dans l'écriture des toponymes :

1. Le redoublement de certaines consonnes qui n'a pas lieu d'être sauf lorsqu'il est employé pour marquer l'emphase :

Bazzer / Bazer_Reggad / Regada-Debba / Daba Tamesst / Tamest-

Taddaret / Tađaret_Djebbas / Djebesse_Kettafa / Ketafa Merebetta / Lemrabta.

2. L'assimilation de la consonne (L) de l'article (el) à certaines consonnes initiales du mot qui le suit, telles : t-th-d-dh-r-s-ch-n-t-d. Cette assimilation s'effectue à l'oral et apparaît à l'écrit par le redoublement de

la consonne initiale du mot en question : Ettenia pour el Tenia-Errsas pour el Rsas.

Cette règle est parfois non respectée : Draâ el Souk au lieu de Essouk / Bir el Naame au lieu de Ennaame.

3. Le problème d'agglutination : Il se pose pour certains phonèmes et se manifeste par « l'emploi de l'apostrophe consécutive à m (généralement initiale) »¹ et qui devrait être banni de l'usage :

M'zada / mezada-M'saa / Lemssa M'Rabtine / Merrabtine-R'chid / Rachid H'lma / Halima.

5. Documents cartographiques :

Dysfonctionnements orthographiques et problèmes d'interprétations :

Le rôle de la cartographie est très important dans la collecte des toponymes, et représente parfois la seule référence pour les chercheurs en toponymie. Seulement, et en dépit des efforts des topographes, les cartes continuent à manquer de précisions et à présenter d'importantes divergences de notation.

L'examen des différents documents cartographiques de la région de Sétif fait apparaître avec une grande évidence un très grand nombre de variations dans l'écriture d'un même toponyme. En voici quelques cas :

Beni Oussine / Beni Houssine (anthr masc).Oum Laadjoul / Oum Ladjoul (veaux / destinées).

Draâ Berriche / Draâ Erriche (aux/des plumes).

Abaissa / El Habaïssia (prisonniers).

Talla Ifacène / Thalla Yeffassene.

Takerboust / Takerbouzt.

Thegagla / Tekakla / Thqaqla.

1. Farid BENRAMDANE. « Toponymie algérienne ; transcription latine, passif historique et question de normalisation » in Bulletin des sciences géographiques. n°5. Alger : INCT, Avril 2000, p. 25.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

- Ain Khalfoun / Aine Kralfoune.
- Mechta Leghrazla / Rherazla.
- Timelouka / Temlouka.
- Djebel Megres / Megric/Megriss.
- Djebel Z'dim / Zdimm.
- Nouacer / Nouasseur.
- Mounchar / Mechta Mennchar.
- Bir Tachma / Bled Bir Tachema.
- Draâ el Ouast / El Ouest / El oust / El West.
- Takouka / Douar Takoka.
- Kerroucha / Kherrocha.
- Harracta / Heracta.
- Amezough / Amezoug.
- Guenatare/Ghenatare.
- Draâ Tabel/Draâ Tabbel (du coriandre /du joueur de tambour).

Nous voyons bien à travers ces exemples que le problème de la transcription des noms de lieux arabes et berbères en caractères latins est loin d'être résolu, et cela en dépit des recommandations de l'Institut National de Géographie et de l'Institut des Etudes Orientales.

6. Altérations des toponymes et usage populaire :

L'usage populaire et l'usage administratif ont contribué, tout deux, à la multiplication des transcriptions fautives, voire même fantaisistes, ce qui témoigne de l'absence d'une politique toponymique nationale cohérente.

En effet, l'Algérie a toujours tenu compte de l'orthographe sanctionnée par l'usage, et la récolte des toponymes a bien,

souvent, été faite par des personnes qui ignoraient la langue et les dialectes locaux, d'où ce problème de transcription qui touche plus particulièrement les toponymes de formation berbère.

A ce propos, il est bon de rappeler que la langue berbère est avant tout une langue parlée, donc de tradition orale et il ne faut oublier aussi que dès qu'une langue est parlée, elle se parle en *dialectes*.

Pour une bonne transcription graphique, il faut donc une bonne connaissance des langues et de leurs variantes régionales.

A ce propos, DAUZAT affirme que « *comme tous les mots du langage, les noms de lieux ont évolué suivant les lois de la phonétique régionale, au fur et à mesure que la prononciation se transformait d'une région à une autre* »¹/[3].

Le rôle de la dialectologie est donc d'apporter des explications à toutes variations régionales, qu'elles soient d'ordre phonétique, phonologique, sémantique ou morpho-syntactique.

NOMBREUSES ALTÉRATIONS SONT DONC DUES À L'USAGE POPULAIRE QUI EN VIENT SOUVENT À MODIFIER LA FORME DES TOPOONYMES. IL NE FAUT PAS OUBLIER, AUSSI, QUE LE TRANSCRIPTEUR ÉCRIT SOUVENT LES NOMS DE LIEUX TELS QU'IL LES ENTEND PRONONCER PAR LES HABITANTS DE CES LIEUX.

EN EFFET CHAQUE PARLER POSSÈDE CERTAINES SPÉCIFICITÉS ET PARTICULARITÉS PHONÉTIQUES QUI NE SONT PAS À NÉGLIGER ET QUI PEUVENT AIDER LE TOPOONYMISTE À RETROUVER LA FORME INITIALE D'UN NOM DE LIEU. TOUJOURS SELON DAUZAT : « *les noms de lieux ont été formés par la langue parlée dans la région à l'époque de leur création, et ils se sont transformés suivant les lois phonétiques propres aux idiomes originaires* »²/[4].

POUR LE PARLER SÉTİFIEN, NOUS POUVONS CITER, À TITRE D'EXEMPLE, LA VÉLAIRE EMPHASIQUE

1. Albert DAUZAT. Noms de lieux origine et évolution. 2^{ème} ed. Paris : librairie Delagrave, 1928, p. 53.

2. Albert DAUZAT, Noms de lieux op. cit , p 3.

sourde[q] qui est articulée en [g], à quelques exceptions faites pour certains vocables : qarn (siècle), garn (corne).

Conclusion

Pour terminer, nous dirons que le patrimoine toponymique représente une richesse à sauvegarder. C'est pourquoi nous recommandons aux autorités concernées d'agir en collaboration avec des linguistes et des spécialistes en toponymie afin de prendre des mesures urgentes à savoir :

1. La mise au point d'un dictionnaire des noms géographiques comportant une nomenclature complète et détaillée de l'ensemble des toponymes du territoire algérien.
2. La mise en place d'une commission officielle de toponymie qui aura la tâche de normaliser la nomenclature toponymique de l'Algérie.
3. D'arrêter un système de transcription ou de translittération des caractères arabes et berbères en caractères latins, conformément aux recommandations des Nations Unies.
4. D'officialiser les noms géographiques qui ne sont pas encore officiels, tels les noms de lieux-dits, de montagnes et de rivières.

Bibliographie

BENRAMDANE Farid : « *la toponymie algérienne : transcription latine, passif historique et question de normalisation* », in bulletin des sciences géographiques. n°5, Alger : INCT. avril 2000. p 24-30.

BOUSSAHEL Malika : *Toponymie du Sétifois. Approches morphologique et sémantique*. Mémoire de magister. Sous la direction du professeur

Foudil CHERIGUEN. Université de Bejaia 2001.

CHERIGUEN Foudil : *Toponymie algérienne des lieux habités. (Les noms composés)*. Alger : Epigraphe. 1993

DAUZAT Albert : *Nom de lieux. Origine et évolution*. 2^eme ed. Paris : Librairie Delagrave. 1928.

Ecrire en berbère ou le difficile passage d'une langue de tradition orale à une langue écrite

Mohand Akli HADDADOU, Université de Tizi-Ouzou

L'introduction du berbère dans le système éducatif algérien a été l'une des exigences du mouvement de revendication linguistique et culturel kabyle. Les autorités algériennes ne céderont qu'à la suite du boycott de l'école qui a paralysé, au cours de l'année scolaire 1994-1995, les départements de Kabylie. Un cours de berbère est lancé dès la rentrée 1995, dans seize départements (kabyles et autres). Il s'agissait, selon la formule même du ministère de l'éducation nationale, d'un enseignement expérimental, organisé dans des classes appelées pilotes. Il était et il le demeure encore facultatif et, pendant les premières années, les notes obtenues n'entraient pas en ligne de compte dans la moyenne générale des apprenants.

La mesure n'a suscité de l'engouement qu'en Kabylie : ailleurs, le nombre d'élèves, faible dès le départ, n'a cessé de diminuer comme une peau de chagrin, jusqu'à disparaître dans certaines régions, pourtant à forte concentration de berbérophones comme Ghardaïa, au Mzab, ou Batna, dans les Aurès. Il faut dire que le combat pour la langue berbère (*tamazight*, selon la dénomination autochtone), n'a été réellement mené qu'en Kabylie qui concentre, aujourd'hui, l'essentiel, voire la totalité, de la recherche sur le berbère et de la production en langue berbère¹.

Lancé dans la précipitation, l'enseignement du berbère ne disposait ni de méthode ni de manuel. De plus, la langue, longtemps, confinée dans les usages oraux, n'est pas

aménagée et manque de terminologies aussi bien pour enseigner la langue que pour aborder les thèmes de la vie moderne. On dispose depuis plus d'un siècle, d'un vaste corpus de textes mais il s'agit le plus souvent d'œuvres littéraires (contes et poésies principalement) ou de textes à caractère ethnologique, décrivant la vie traditionnelle des Berbères.

Les enseignants, le plus souvent des professeurs de français, et plus rarement d'arabe, reconvertis à l'enseignement du berbère, ont été formés rapidement, au cours d'"ateliers", organisés par le ministère de l'éducation, sans manuels ni programmes, ils doivent concevoir eux-mêmes leurs matériaux didactiques. Un Haut Commissariat à l'Amazighité -HCA- a pourtant été créé par les autorités, avec la mission de promouvoir la langue berbère et son enseignement, mais cette institution qui a un caractère beaucoup plus administratif, que pédagogique ou académique, s'est contentée, jusqu'ici, d'organiser des «journées d'études» et des «ateliers», sans faire de propositions concrètes pour résoudre les problèmes qui se posent dans l'enseignement du berbère.

Sept ans après son lancement, il est toujours à l'état d'expérimentation et les problèmes qui se posaient en 1995 continuent de se poser. Et la promotion récente du berbère au rang de langue nationale ne semble pas, du moins pour le moment, changer la situation.

1. Deux départements de langue et culture amazighes (DLCA) existent, depuis une décennie maintenant, dans les universités de Tizi Ouzou et de Béjaïa (Bougie) : d'abord destinés à former des magistères, il assurent également, depuis 1997, un enseignement de licence.

Enseignement de langue maternelle ou enseignement de langue étrangère ?

Si dans certaines classes de berbère on a pu constater la présence d'élèves arabophones, l'écrasante majorité des apprenants (et même la totalité en Kabylie, qui regroupe plus de 90% des élèves de berbère) sont natifs de la langue. Or la pédagogie envisagée par le ministère de l'éducation algérien est une pédagogie de langue étrangère. Parmi les objectifs assignés à cette langue, on lit, par exemple, dans le plan d'action de 1996 :

« Rendre l'apprenant capable de comprendre, de parler, de lire en langue amazighe faire acquérir à l'apprenant les mécanismes syntaxiques et morphologiques qui lui permettent de construire des phrases simples et complexes dans la variante. » (cité par R. KAHLOUCHE, opus cité, p. 162)

Il est vrai qu'il n'y a jamais eu d'enseignement de langue maternelle en Algérie et que la langue première enseignée (l'arabe classique) n'est pas la langue maternelle des élèves, y compris les arabophones qui parlent des dialectes éloignés du classique. Mais si une pédagogie de langue seconde a pu être envisagée pour l'arabe classique, langue apprise exclusivement à l'école, elle ne saurait être préconisée pour le berbère où les enfants parlent naturellement cette langue et possèdent, avant la scolarisation, la plupart de ses structures syntaxiques et un lexique plus ou moins étendu, selon les individus. Il ne s'agit pas, comme en langue étrangère, de s'approprier un système nouveau mais de poursuivre un processus d'apprentissage, d'organiser les connaissances et d'utiliser la langue pour l'acquisition de savoirs dans le domaine culturel. Les problèmes rencontrés sont ceux des langues maternelles : comment enseigner la

grammaire, comment initier les élèves à l'écriture, orthographe et rédaction, quels contenus enseigner, avec en plus, en berbère, les problèmes de la notation et de la normalisation.

Le problème de la norme

Le berbère, qui s'étend sur un vaste territoire, allant de l'Océan atlantique, à l'oasis de Siwa, en Egypte, et du nord du Maghreb aux confins du Sahara, s'éparpille en une multitude de dialectes. Certains, comme le kabyle ou le mozabite en Algérie, le chleuh ou le tamazight au Maroc, forment des blocs importants, les autres constituent des enclaves dans les zones arabophones et sont coupés du reste de la berbérophonie. Si la communication entre les dialectes proches est possible, elle devient difficile, voire impossible, entre les dialectes éloignés. Au sein même d'un dialecte, la variété peut être sensible et les différences phonétiques et lexicales, quand elles s'accumulent, peuvent gêner les échanges, sans les entraver toutefois. En l'absence d'une langue commune, l'enseignement du berbère ne peut être qu'un enseignement de dialectes : kabyle en Kabylie et dans les régions où les Kabyles forment la majorité des berbérophones (Alger, Boumerdes, Bouira, Oran...), Chaoui dans les Aurès, Mozabite au Mzab, Touareg au Hoggar etc. Dans ses directives, le ministère de l'éducation préconise un rapprochement des dialectes, voire, selon des exposés qui ont été faits par des représentants du même ministère, un mélange des dialectes pour atténuer les différences et unifier, à moyen ou long terme, la langue.

Cette politique, si elle est appliquée, risque d'aboutir à la création d'une langue artificielle, d'un "monstre" linguistique, qui ne serait la langue de personne et que les locuteurs ne manqueraient pas de rejeter. Si

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

l'émergence d'une langue berbère commune est souhaitée par les berbérophones, elle doit résulter, non pas d'une décision administrative, mais d'une politique linguistique réfléchie, qui multiplie les contacts entre les locuteurs de différents dialectes, qui élabore des terminologies communes, rédige des ouvrages et les diffuse, développe une presse, des radios et des chaînes de télévision en berbère. Pour le moment, il faut songer à développer les dialectes, à rapprocher les variétés qui les constituent, pour réduire déjà, au niveau des localités, l'éparpillement. En kabyle, un tel effort est déjà fait, au niveau de la transcription qui tend à transcender les variations phonétiques, mais aussi au plan des structures syntaxiques et du vocabulaire, notamment les néologismes, qui sont partout communs. On compte beaucoup sur l'écrit, notamment l'écrit scolaire, pour parvenir rapidement à une codification des structures fondamentales, prélude à l'émergence d'un kabyle standard.

Le passage à l'écrit

Le plus souvent, le passage à l'écrit est envisagé comme un passage à l'écriture. Le berbère dispose depuis l'antiquité d'un système d'écriture propre, le libyque, mais à l'exception des Touaregs qui possèdent un alphabet, dérivé de ce système, le tifinagh, les Berbères ont abandonné depuis plusieurs siècles son usage. Un système d'écriture à base tifinagh a été introduit en Kabylie dès les années 1970, et un autre système est employé depuis une décennie dans les panneaux indicateurs et, plus rarement, les enseignes, mais l'essentiel de la communication écrite se fait en caractères latins. Ce système, hérité des berbérans de la deuxième moitié du vingtième siècle,

est également employé à l'école, mais en dépit des perfectionnements qu'il a reçus, des problèmes de transcription restent en suspens. Faut-il transcrire fidèlement l'oral, en gardant les phénomènes d'assimilations qui affectent les phrases ou alors, faut-il réduire, voire selon certains, supprimer, ces phénomènes pour faire apparaître les mots ? Autrement dit, faut-il opter pour une transcription phonétique qui conserve au discours son « authenticité » ou une transcription phonologique, qui fait apparaître les constituants de la phrase mais qui éloigne des réalisations réelles des locuteurs ? (Voir M. A. HADDADOU, 1996). Avec le problème de la transcription se pose un autre problème : celui du passage d'un discours oral à un discours écrit. S'agit-il seulement de transcrire de l'oral (on aurait alors, comme dans les collectes de corpus, de l'oral transcrit) ou d'élaborer, en l'absence d'une tradition d'écriture en berbère, une langue écrite ?

La « solution » scolaire

Dans les directives du ministère de l'éducation nationale comme dans la pratique des enseignants, il y a une opposition tranchée entre oral et écrit : à l'oral appartiennent les activités d'élocution et de langage, à l'écrit celles de la rédaction.

La méthode, qui mélange les conceptions traditionnelles de l'école française (les termes de "langage" et de « rédaction » traduisent bien ces conceptions) et les théories de la linguistique, consiste à partir d'un texte écrit, authentique, traduit ou fabriqué. On analyse, dans une première phase, les « mécanismes de production de sens », en s'interrogeant sur les choix linguistiques et discursifs de l'auteur, puis on tente, dans une seconde phase, dite d'expression écrite, de reproduire les démarches relevées au cours de l'explication.

Les écrits sont classés en types discursifs ou modèles d'expression : le récit, la description, la prescription, l'exposition et l'argumentation, sur lesquels on greffe des « points de langue » (structures syntaxiques, vocabulaire), ce qui donne l'illusion qu'à chaque type de discours correspondent des « points de langue » précis et uniquement ces points. La typologie des genres, comme la méthode d'analyse, est empruntée à l'enseignement du français, tel qu'il se pratique, depuis deux décennies au moins, en Algérie¹. (Voir M. A. HADDADOU, 1987, p. 124 et s) Il n'y a pas de doute qu'une typologie des discours est utile dans l'apprentissage de l'écrit, notamment si elle aide l'apprenant à repérer les éléments qui établissent la cohérence d'un texte, et à le reproduire, mais il est illusoire de croire qu'il existe des typologies universelles qui auraient une compétence absolue et transcenderaient les langues et les cultures. Il y a certainement des éléments communs entre une plaidoirie en kabyle et une plaidoirie en français, un conte kabyle et un conte russe, mais chaque langue doit posséder aussi des stratégies discursives, des formules et des images, en rapport avec un environnement social et culturel propres, qui rendent les textes si différents d'une société à une autre.

Oral et écrit : opposition ou complémentarité ?

Pour commencer, il faut renoncer à cette vision négative sans doute héritée des cultures scripturaires, arabe et française qui dominent encore aujourd'hui les Berbères - qui consiste à voir dans l'oral le domaine exclusif de l'expression spontanée, donc sans soin sur le plan

linguistique, et qui ne sert qu'à la résolution de tâches liées aux activités quotidiennes : parler avec les autres, demander quelque chose, rapporter un fait, défendre une opinion. Ce type d'oral, s'il existe effectivement en berbère - et, il faut le dire, dans toute langue- n'est pas la seule forme d'expression dont dispose cette langue.

Il y a non seulement une littérature orale importante, formée de contes, de proverbes, de poésies et de devinettes, mais aussi l'usage de types de discours élaborés que les locuteurs, et pas seulement ceux qui manient bien la langue, sont appelés à employer dans des situations de communications qui exigent une langue soignée : prise de parole à l'assemblée de village (*tajmaat*), harangue, intervention pour régler un conflit, demande en mariage Dans ce type de discours, on multiplie les formules stéréotypées, en usant de citations (proverbes, dictons, sentences), on recourt aux archaïsmes et aux arabismes etc.

Le locuteur, tout en puisant dans le stock des clichés de la langue, a toujours le loisir d'innover, en réinterprétant les formules ou en proposant de son cru. D'ailleurs, les formules originales sont reprises par les autres locuteurs : si au début on cite toujours les auteurs (« *comme a dit x* »), les formules finissent par devenir anonymes, entrant dans la catégorie des expressions communes, dictons et proverbes. Même s'ils ne bénéficient pas de la fixité de l'écrit, ces discours sont toujours distingués des discours courants et, autrefois, les « beaux parleurs », ceux qui étaient passés maîtres dans l'art de bien manipuler le verbe, étaient appelés, *imusnawen*, littéralement les savants mais aussi les sages, et *iheddaden n wawal*, les ciseleurs de mots.

Le commun des locuteurs a aussi la

1. La typologie des cinq 'modèles d'expression" est empruntée au linguiste allemand E. WEILICH, cité par H. RUCK, 1978, p. 37 et s.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

possibilité de produire du discours élaboré, pourvu qu'il connaisse les règles de prise de parole et les niveaux de langue à adopter, en fonction de ses interlocuteurs et des situations qui se présentent à lui. Chacun sait, en kabyle, qu'on ne parle pas de la même façon à un supérieur et à un subalterne, à une jeune personne et à un adulte, à un oncle paternel, auquel on est lié par des relations de respect et d'obéissance et à un oncle maternel, avec lequel les relations sont détendues.

Certes, la société kabyle a beaucoup évolué et les règles de communication ont subi, avec l'évolution sociale et économique, de profondes mutations, mais elle conserve encore l'usage de niveaux de langue qui orientent plus ou moins fortement le discours. Un apprentissage des techniques d'expression, qu'elles soient orales ou écrites, doit tenir compte des types et des stratégies discursifs en cours dans la communauté même s'il est impératif d'intégrer d'autres types de discours (scientifique, didactique, et même littéraire, comme le roman ou le théâtre, nouveaux en kabyle), imposés par la modernité.

Un exemple de traitement : le conte

Le conte est souvent pris, dans la classe de berbère, comme exemple type de récit traditionnel. Sur le modèle des analyses structuralistes, l'accent est mis sur la recherche des « unités narratives » et des combinaisons sous-jacentes qui président à leur fonctionnement. On utilise les études de V. Propp, de T. Todorov, de R. Barthes et A.G. Greimas dont on trouve des applications dans les ouvrages de didactique du français¹. Une initiation

théorique est donnée auparavant aux élèves à qui on enseigne notamment le métalangage de ces analyses, des néologismes proposés au cours des journées d'études.

A titre indicatif, une analyse de conte, proposée par des enseignants et des inspecteurs, au cours des journées d'étude de juillet 2000, à Larba Nath Iraten, a nécessité près de 50 néologismes, formés pour la plupart à partir de racines touarègues, inconnues en kabyle. Inutile de dire que ce vocabulaire, d'accès difficile, constitue une complication supplémentaire dans la recherche de la signification.

Des schémas « actantiels » sont dégagés et ce sont ces schémas qui sont utilisés comme modèles dans les exercices d'expression écrite. Si ce type d'analyse peut aider effectivement à dégager les « structures narratives » d'un conte kabyle, il ne dit rien des caractéristiques de ce conte, aussi bien de son style et de sa logique que de sa syntaxe, de l'enchaînement de ses épisodes, de sa thématique et de la psychologie de ses personnages, bref, de cet ensemble d'éléments qui font qu'un conte kabyle diffère tant d'un conte populaire français, russe ou arabe.

Le conte kabyle, faut-il le rappeler, est avant tout un récit oral où les intonations jouent un rôle important. La transcription fait perdre au texte cette dimension mais elle en garde quelques effets comme la répétition de certains termes pour marquer la durée (*iteddu, iteddu* "il va, il va"), le rappel des faits importants, le recours fréquent au discours direct, introduit par le verbe *inna-yas* "il a dit", ce qui donne au récit l'allure d'une pièce de théâtre où les personnages s'expriment et échangent des répliques par la voix du conteur. Le temps du conte est en principe le présent - ou plutôt l'accompli, le berbère

1. Par exemple, J. COURTÈS, 1976, avec l'analyse de Cendrillon, M. MAILLARD, 1976, étude de trois contes populaires, J. L. DUMORTIER et Fr. PLAZANET, 1980 etc ;

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

connaissant surtout des oppositions d'aspect- mais l'abondance des dialogues et les intrusions fréquentes du narrateur, font intervenir le présent et le futur - l'inaccompli- donnant l'illusion que le récit se déroule au moment où on parle. Cette impression est renforcée par la rareté des descriptions et l'abondance des actions, introduites par des phrases courtes juxtaposées : il saute sur son cheval, il vole comme le vent, il s'empare de l'épée, il tue l'ogre. On dispose bien, en kabyle, comme dans les autres dialectes berbères, de procédés de liaison : d "et", pour lier les mots, *ar* "jusqu'à" *armi, almi* "jusqu'au moment où", "*alakhatar*" "parce que pour les phrases, mais dans le récit, on peut se passer de ces moyens et l'enchaînement ne se fait alors que par la juxtaposition des unités (voir L. GALAND, 1973).

La succession des épisodes ne se fait pas de la même manière que dans les contes russes, tels que décrits par Propp ou les contes analysés dans les manuels de didactique de français. C. Lacoste Dujardin a montré que si on trouve dans les contes kabyles des thèmes universels (tels que définis, par exemple, dans la typologie de Aarne et Thompson), ces contes « *s'éloignent des contes folkloriques européens, du point de vue de leur structure. Ils en diffèrent aussi par le style et le contenu. Il ne faut guère s'attendre à retrouver un style comparable à celui des contes ethnographiques kabyles dans les sociétés où la transmission des contes a pu être effectuée ou simplement influencée par la voie écrite.* » (C. LACOSTE-DUJARDIN, 1970, p. 34). Cette originalité ne justifie-t-elle pas un traitement particulier du conte en classe de berbère ? Les autres types de discours- défendre une opinion, exprimer un désaccord, faire une plaidoirie- doivent avoir aussi leurs caractéristiques, même si,

d'une langue à une autre, on peut trouver des stratégies de communication similaires.

Perspectives

Il est nécessaire, si on veut que le berbère devienne une langue de la communication écrite, de développer chez les enfants une compétence d'écriture qui, tout en les entraînant à lire et à comprendre les textes écrits, leur permettent d'en produire eux-mêmes. Il est nécessaire aussi, s'agissant d'une langue longtemps confinée dans l'oralité et qui connaît donc une grande variation, de procéder à des codifications qui, sans être rigides ou répressives, assurent un minimum de consensus en matière de transcription, de structures syntaxiques et de vocabulaire, pour réduire l'éparpillement dialectal et favoriser l'apparition d'un kabyle standard qui, tout en unifiant l'essentiel des structures linguistiques, reste ouvert à la variété, notamment en matière de réalisations phonétiques et de vocabulaire.

Le passage à l'écrit ne s'effectue pas par une rupture avec l'oral, notamment dans une langue où une grande partie des corpus de textes disponibles sont des corpus oraux transcrits, ni par l'enseignement de recettes qui donnent l'illusion de passer d'un code à un autre. En fait, il y a complémentarité entre les deux codes : l'absence, en kabyle de tradition écrite, qui impose des normes rigoureuses, facilite le passage de l'un vers l'autre, et la plupart des élèves, dont nous avons eu à examiner les copies, "écrivent comme ils parlent", tout en veillant à effacer les marques visibles de l'oralité comme les répétitions ou les phrases incomplètes.

Les principales difficultés proviennent du système de transcription que beaucoup d'élèves ne maîtrisent pas encore ou alors des registres de langue à employer en fonction des situations de communication, d'où

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

l'utilité d'un apprentissage des types discursifs pour montrer les contraintes de l'énonciation.

Cependant, on évitera, dans ce type d'apprentissage, de s'enfermer dans les types de discours traditionnels : l'objectif étant de faire du berbère une langue de communication moderne, on initiera l'élève à d'autres types d'écrits qui ne sont pas utilisés habituellement dans sa communauté linguistique, mais qu'il peut rencontrer dans les autres langues qu'il apprend à l'école, et même dans sa langue qui s'ouvre de plus en plus sur de nouveaux types de discours. Déjà, en trouve en kabyle des romans et des pièces de théâtre genres inconnus jusqu'ici- ainsi que des textes de presse, traitant de divers sujets, politiques, sociaux, économiques et scientifiques, et qui, avec la généralisation de l'enseignement et l'accès du berbère aux moyens de communication modernes, sont appelés à se développer.

Mais avant d'entraîner les enfants dans des procédures d'analyse compliquées, il faut leur donner l'occasion de "produire" leurs propres textes, dans des situations de communication réelles et non plus exclusivement dans les exercices scolaires stéréotypés qui ne tiennent pas compte des conditions réelles de l'énonciation.

Il faut leur laisser la liberté d'écrire, de s'exprimer, d'imaginer. Il faut aussi leur reconnaître le droit à l'erreur, tout en leur faisant prendre conscience des "imperfections" de leurs performances et en les aidant à les corriger, non pas seulement pour se conformer à des règles de transcription ou de rédaction, mais aussi pour faire en sorte que les textes produits soient facilement compris des autres.

A l'école, comme dans la famille, il faut multiplier les actes d'écriture. Ecrire une

lettre, tenir un journal ou rédiger des textes, individuels ou collectifs, sont autant d'exercices qui permettent à l'enfant de se familiariser avec l'écrit, système de transcription et structures des textes, et de s'approprier sa langue maternelle.

Références bibliographiques

- CHAKER, S, 1985,** *La normalisation linguistique dans le domaine berbère*, Cahiers de linguistique sociale, n°7
- DECRET PRESIDENTIEL n°95-147 du 27 mai 1995 portant création du Haut commissariat chargé de la réhabilitation de l'amazighité et de la promotion de la langue amazighe, journal officiel du 28 MAI 1995 (version française)**
- COURTES, J, 1976,** *Introduction à la sémiotique narrative et discursive*, Paris, Hachette
- DUMORTIER, J. L. et Fr. PLAZANET, 1980,** *Le récit*, Bruxelles-Paris, A. De Boeck et Duculot
- GALAND, L, 1973,** *Observations sur l'enchaînement du récit en berbère*, Actes du 1^{er} Congrès d'Etude des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, Alger, Société nationale d'édition et de diffusion (SNED)
- HADDADOU, M. A, 1985,** *Structures lexicales et signification en berbère*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, (dactylographié)
- 1987, *Pour un enseignement du lexique et de la signification en français langue étrangère*, mémoire de magistère, Alger (dactylographié)
- 1996, *Des systèmes de notation à un système d'écriture, le cas du berbère en Algérie*, Cahiers de linguistique sociale, collection Bilans et Perspectives
- Le vocabulaire berbère commun : suivi d'un Glossaire des racines berbères communes*, Thèse de doctorat d'Etat, 2003
- KAHLOUCHE, R, - 2000,** *L'enseignement d'une langue non aménagée, au statut indéfini : le berbère en Algérie*, in Les langues en danger, Mémoires de la Société linguistique de Paris, nouvelle série, tome VIII, Peeters
- LACOSTE-DUJARDIN, C, 1970,** *Le conte kabyle, étude ethnologique*, Paris, Maspero, réédité, Alger, Bouchène, 1991.
- MAILLARD, M, 1976,** *Chants d'outre-tombe*, analyse contrastive de trois contes populaires, Pratique n° 11/12.

Langue orale ou langue écrite : l'enjeu

Abdenour ABDESSALEM, Chercheur dans le domaine amazigh

Introduction

Aussi bien chez les natifs monolingues que chez les nouvelles générations plurilingues, j'ai personnellement constaté que, présentement, il y a encore plus un besoin et une aisance de dire et d'entendre les choses en berbère que de les écrire et/ou de les lire en berbère. Le besoin et la nécessité du passage à l'écrit d'une langue sont intimement liés à son apprentissage par l'école et parce que notre école est récente cela n'est donc pas de nature à rendre l'entreprise facile. En effet, le public consommateur de l'écrit est encore en formation.

Par ailleurs, la plupart des auteurs actuels qui s'initient au monde de l'écrit, sont tous ou presque issus du monde associatif. L'attitude est pour ainsi dire plutôt militante, volontarisme et individuelle. Elle est éphémère et limitée dans le temps dans la mesure où rares sont les autres qui signent au-delà d'un titre en raison des mésaventures. Même les revues et les journaux d'expression berbère ont toutes et tous eu une vie très courte. Je pense alors qu'il est trop tôt pour se prononcer d'une manière consistante et circonscrite sur le sujet. L'on devrait encore attendre quelques années pour commencer à apprécier réellement les degrés du besoin d'écrire et de lire en berbère. L'œuvre de Bélaïd At Ali publiée en 1964 par le FDB est une exception sur laquelle je reviendrais plus loin.

Mon intervention peut paraître distante de la thématique choisie mais l'argumentaire qui la sous-tend est intimement contiguë au sujet. Je me suis tenu alors à l'intitulé principal du séminaire, à savoir : « passage à

l'écrit des langues et cultures de tradition orale, le cas de la langue berbère. » Je développerai dans cet exposé une vue globale sur l'attitude actuelle des utilisateurs de la langue à l'oral et une observation sur les perspectives scolaires de mon point de vue, que parler et écrire en berbère devraient être deux éléments qui permettent à la langue d'être une.

Développement

La société berbère est une communauté d'expression orale et non de tradition scripturaire. Aussi, un état de « rébellion » à l'écrit apparaît comme encore bien installé chez les locuteurs berbérophones. L'accoutumance à l'oralité historique de la langue berbère a non seulement engendré un facteur naturel de résistance au changement, mais semble avoir consacré le genre privilégié et actuellement en vigueur, c'est-à-dire le genre oral, comme domaine réservé de l'expression.

Une des raisons qui apporte un début de réponse à cette situation, mais une situation pas regrettable du tout, est que l'audition, ce bain d'images acoustiques, est connu pour être un moyen d'usage rapide, directe et facile qui permet l'accès aisément au monde de la communication. Alors que l'écrit, cette forme visible de la langue, exige au préalable le pénible et laborieux apprentissage des règles de transcription, d'orthographe et de grammaire pour enfin acquérir la faculté d'écrire. C'est alors que l'hésitation, chez deux catégories de la population berbère, les natifs monolingues et les nouvelles générations plurilingues,

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

freine souvent l'initiative à l'écriture.

Cette attitude conservatrice d'instinct du genre oral chez les berbérophones devrait être plutôt positivée et développée dans la mesure où l'on constate aujourd'hui qu'une forme d'oralité moderne a acquis bien des espaces d'expression dans plusieurs pays pourtant à forte tradition d'écriture.

Il est utile de rappeler que toute langue est née sur fond d'oralité et cette nouvelle tendance à communiquer directement par la parole n'est-elle pas un aveu des insuffisances que recèlerait le genre écrit ? La question reste posée tant que Chikh Mohand Oulhoucine disait déjà en son temps :

« akken fessus wawal i tmenna, i zzay wawal i tira ».

C'est là une vision du penseur kabyle qui a agi par anticipation sur cette nouvelle valeur de l'oralité. C'est dire que le genre oral, spécificité humaine, ne devrait plus être déclaré ou perçu sous le prisme déformant de modèle mineur et on devrait aussi s'éloigner de la nature aliénante de l'écrit. C'est plutôt à un dosage équilibré entre l'oralité et l'écrit que nous devrions travailler en nous instruisant des différentes expériences vécues.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la langue berbère possède un avantage précieux qui la prédispose à une évolution facile et sans heurt dans sa marche vers l'écrit sans renoncement de son caractère oral. C'est qu'il n'y a pas de frontières entre sa forme audible et sa forme visible. L'audibilité de la langue berbère se superpose totalement avec sa visibilité. La langue a fonctionné jusque là suivant des règles et des structures naturellement organisées et nous permet d'exprimer, sans appréhension ni hésitation aucune,

nos rêves, nos sentiments, nos sensations.

En effet, tout berbérophone utilise sa langue intuitivement sans en connaître les notions grammaticales des éléments qu'il utilise ; C'est-à-dire sans formation scolaire. Cela est bien sûr le cas de toutes les langues maternelles mais la particularité est que la langue berbère ne subit pas de rupture ni de transformation au fil du temps et des options. L'utilisation de la langue continue de combiner parfaitement les mots qu'il met au service de sa pensée, sans toute fois en connaître formellement les fonctions. Quand il utilise le mot « *skud* » (tant que) il ignore que la grammaire le nomme conjonction, que « *anwa* ? » est nommé interrogatif, que « *weräad* » est appelé élément de la négation. Il sait faire subir avec exactitude les différentes variations que peut prendre un verbe selon le contexte de son utilisation et dans quelles conditions particulières il l'emploie.

Ainsi le verbe « *bedd* » (se lever, se tenir debout) est directement forgé à sa forme d'habitude « *ññebeddad* » à sa forme factitive « *ssebddad* ou *shedd* », à sa forme réfléchie : « *ñwabddd* ». Il sait également lui faire produire les différentes formes nominales comme le nom d'action « *addud* ou *asebddad* », le nom d'objet « *asebddad* » ou encore « *ibeddi* » pour rendre une position ou une attitude face à un fait etc.

Ce n'est également pas par hasard qu'en berbère tous les éléments qui forment la famille de mots obéissent aux mêmes règles et aux mêmes techniques de linguistique générale et de grammaire qui veulent qu'à partir d'une racine découle la série familiale. Ex. *afeg* (voler), *tuffga* (le fait de voler), *affug* (le vol), *imifig* (l'aviateur), *tamsafga* (l'aviation), *anafag* (aérodrome ou aéroplane ou encore aéroport), *timsifegt* (volatilité ou volatilisation), *imsifeg* (un volatil), *imesrifeg* (l'oisillon qui s'initie au vol), etc.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Un autre avantage non moins intéressant, dont dispose naturellement la langue berbère, est sa précision dans l'énoncé de tout verbe. Il n'y a pas de confusion possible entre :

Icennu (il chante) dont l'image acoustique annonce directement la troisième personne du singulier.

et

Cennun (ils chantent) dont l'image acoustique annonce directement la troisième personne du pluriel.

Alors que pour le même exemple dans la langue française, il faut d'abord maîtriser les normes grammaticales pour ensuite distinguer entre :

Il chante (avec un « e » au singulier)

et

Ils chantent (avec « ent » au pluriel).

Dans ce cas de figure, l'image acoustique qui se dégage est le même mais la forme écrite diffère fondamentalement.

En berbère, c'est directement l'audition d'un mot qui fixe son orthographe. Autrement dit, tout mot s'écrit comme il se prononce.

On peut donc poser que la réussite du code écrit réside dans la restitution fidèle du code oral et j'oserais dire du code maternel. A juste titre Ferdinand de Saussure disait que « *L'unique raison d'être de l'écriture est de représenter la langue parlée.* »

C'est justement cet avantage de superposition directe de l'oral et de l'écrit qui caractérise la langue berbère, qui devrait être exploité, à mon sens, comme piste pédagogique et méthodique privilégiée pour réaliser le passage à l'écrit comme besoin utile et non pas comme simple phénomène de substitution ou encore une fin en soi. L'écrit cesse d'être

utile quand il devient un moyen d'aliénation.

De plus, la langue berbère ne subit pas, pour l'instant du moins, certains côtés embarrassants comme le classicisme qui fait s'opposer d'une part une langue ancienne et une langue dite moderne Dans la société kabyle, pour ne citer qu'elle, il n'y a pas de langue de classes. Si par exemple du côté français il y a une grande part du patrimoine littéraire pour ainsi dire classé, archivé et déclaré de « vieux français » et peu employé de nos jours ; à l'inverse, chez nous, c'est la littérature produite, il y a, pour certaines, des siècles, par Youcef Ouqasi, Maamar Ahesnaw, Mouhend Oumusa Awagennoun, Chikh Mouhend, Lbachir Amellah, Yemma Khlidja Tamcheddalt, Ssi Mouhend Oumhend et bien d'autres qui sont le modèle, voir la norme consacrée de la langue où la construction et la formulation sont douées d'une profondeur, d'une parfaite homogénéité et d'une harmonie débordante.

Alors, afin de réduire cette flagrante tendance actuelle du berbérophone à appréhender l'écrit, l'objectif de notre école n'est donc pas d'inventer une nouvelle langue mais de consolider son état actuel et postuler à ses évolutions nécessaires. Le passage à l'écrit est plus qu'une nécessité. Mais la méthode de passation et d'adaptation à ce nouveau genre ne devrait pas donner lieu à l'apparition de deux langues, l'une dite correcte et l'autre dite incorrecte ou encore l'apparition d'une forme de langue de prestige dont la domination à terme sur la langue naturelle l'éloignera de sa base sociologique. Autrement dit, notre école doit jouer le rôle d'accélérateur de ce qui est déjà bien mis en place naturellement. La caricature produite par la rue à l'adresse de ceux qui s'évertuent à faire dans un berbère truffé de néologismes et de formulations bizarres est à méditer.

Cette caricature dit : « yesmuzzuù » ou encore « yesbaâbié. » Cela doit nous donner matière

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

à réflexion car si le passage à l'écrit est déterminant, les enjeux demeurent vitaux en ce sens qu'il faudrait tout faire pour que ne soient pas affectées et travesties les réalités vivantes et naturelles de la langue qui au risque de me répéter, provoqueraient son éloignement des utilisateurs et des locuteurs.

Pour illustration, dans un ouvrage de méthodes et pratiques de langue française, nous pouvons lire, en raison et en expérience de quoi nous devons nous instruire, ce qui suit : « *le prestige de la langue écrite paralyse les Français et leur ôte la liberté d'utiliser sans appréhension leur propre langue : Combien d'adultes n'osent pas écrire, par crainte de faire des fautes d'orthographe et de ne pas rédiger correctement, combien n'osent pas prendre la parole en public par peur d'être mal jugés...»* (Fin de citation.)

Par ailleurs, je pense aussi que le passage à l'écrit n'est pas la tâche du seul exercice scolaire. La tâche est aussi celle des créateurs que sont les écrivains, les poètes, les journalistes etc. C'est dire que la langue est un tout social. En cela, l'œuvre de Bélaïd At Ali est une interpellation.

En effet, l'auteur des « Cahiers de Bélaïd » est le premier à avoir exercé sur sa langue une influence qui se manifeste, d'abord, par l'introduction de la longueur dans le texte car, habituellement, seuls, les poèmes sont écrits. Ensuite apparaît nettement l'effort de précision dans l'usage d'un verbe, raffiné, ciselé allant jusqu'à la subtilité.

Certaines métaphores, dont l'origine est la formation populaire, ont été utilisées à juste titre comme source de composition de style et moyens de présentation de l'ensemble des tons rendus tels que le pathétique, la dramatique, le tragique, le comique, le polémique, l'ironie, l'humoristique, le sensationnel et, enfin, le

poétique. Avec une formidable création dans le jeu du vocabulaire et une combinaison particulière des mots d'usage facile et très courant, Bélaïd At Ali a réussi à faire disparaître les frontières entre le genre oral et le genre écrit. La réussite de Bélaïd réside dans le fait qu'il n'a pas provoqué de heurts ni de chocs entre la prononciation à l'oral et la représentation matérielle du texte à l'écrit. Avec l'oral et l'écrit, Bélaïd a permis à la langue d'être la même.

Les « cahiers de Bélaïd » sont une œuvre immense qui nous interpelle sur l'usage que nous faisons aujourd'hui de la langue, mais surtout de la démarche à entreprendre pour son passage à l'écrit en tant que langue, historiquement, orale. C'est pourquoi les « cahiers de Bélaïd » devraient servir de point de référence dans l'acte d'écrire en berbère.

L'enjeu étant, donc, pour nous d'éviter que nous ne soyons coupés de ce qui a été par rapport à ce qui va venir. Je veux citer ici Melle Dahbia Abrous qui déclare que « toute création passe inévitablement par l'impérative maîtrise de ce à partir de quoi on innove ».

Bien sûr que notre école ne devrait pas se recroqueviller sur elle-même dans le seul genre oral, car disait Dda Lmulud : « *il se peut que les ghettos sécurisent, qu'ils stérilisent c'est sûr.* » Il nous faut seulement concilier l'un et l'autre (l'oral et l'écrit) pour éviter de « *s'enfermer comme dans une pièce à deux issues, dont on se garderait d'ouvrir les portes, celle qui mène au passé comme celle qui regarde vers l'avenir et d'où on ne pourra jamais s'enfuir.* »

Bref, il y a lieu de ne pas s'embourber dans les schémas d'enseignement et d'intervention trop académiques qui consistent à rendre la langue complexe et étrange en la chargeant de mystères qu'elle n'a pas. La formule consacrée dit : « *anef i waman ad ddun* ».

Conclusion

Il faudrait peut-être signaler que même dans ce domaine oral, où excelle pourtant le berbère, curieusement, des deux catégories de berbérophones, ce sont plutôt les intellectuels, les fonctionnaires, les commis de l'état etc, mis à part les spécialistes du domaine, qui tendent à parler de moins en moins leur langue. Il y a peut-être une raison à cela en ce sens que la langue berbère, qui s'est faite au contact des métiers et des soucis de subsistance, est demeurée pendant longtemps une langue de proximité.

A cela s'ajoutent les nouvelles préoccupations, les nouveaux besoins de la société et le phénomène du bouleversement des paysages linguistiques induits par les moyens modernes de communication galopant de par le monde. L'ensemble a éludé l'aptitude de notre langue à traiter d'un sujet de philosophie, d'une critique littéraire, d'un débat autour d'un film, autour des phénomènes de société, d'un discours politique ou encore du sujet de ce séminaire et bien d'autres espaces pourtant largement à sa portée. Mais tout de même une forme de paresse semble l'emporter sur l'effort qu'il y a à en faire une langue de portée. Ce qui m'amène à me poser la question de savoir s'il n'y a pas risque que l'on s'achemine, à terme, vers la non utilisation de la langue berbère à l'oral comme à l'écrit.

Cette contradiction me paraît utile d'être signalée au passage d'autant plus qu'elle guette d'autres langues y compris celles à forte tradition d'écriture. Le rapport des services de l'UNESCO annonce la disparition d'un grand nombre de langues autochtones chaque année dans le monde. C'est là une raison supplémentaire pour redoubler de vigilance et trouver les moyens adéquats pour que notre société

ne devienne pas aphone de sa propre langue.

Parmi les mesures et les démarches à entreprendre dès à présent et à mon sens, c'est d'éviter que s'entrechoquent les notions d'écriture et d'oralité. Il y a lieu de les concevoir plutôt comme moyens complémentaires nécessaires au développement de la langue.

C'est dans cette perspective de continuité et de consolidation de l'un par l'autre et inversement qu'il faudrait peut-être placer le débat autour de l'écriture et de l'oralité, c'est-à-dire entre l'audible et le visible. Il est connu que les langues ne sont pas neutres dans le comportement social des groupes humains et ce n'est, certainement, pas moi qui contredirai Platon qui écrivait que :

« Quand on entend d'autres discours de quelque autre, fût-ce un orateur consommé, personne n'y prend pour ainsi dire aucun intérêt ; mais quand c'est toi qu'on entend, ou qu'un autre rapporte tes discours, si médiocre que soit le rapporteur, tous, femmes, hommes enfants, jeunes garçons, nous sommes saisis et ravis. »

Alors, lorsque la poétesse Yemma Khlidja Tamcheddalt (d'imcheddalen d'où son nom) déclame que : **mnig tamussni d awal** et ici le mot « **awal** » a valeur de socle et de soubassement de la civilisation berbère et que le mot « **tammussni** » signifie résultat de tout ce qu'une langue, n'importe laquelle, peut percer comme mystère alors j'en suis encore à me poser la question de savoir qu'est-ce que la norme ?

« Est-ce ce qui est conforme aux règles ? Est-ce ce qui est conforme aux habitudes ? Est-ce ce qui doit être ou à ce qui est l'usage du plus grand nombre ?

Ce qui est sûr c'est que tant que la définition de la norme est dynamique, c'est-à-dire non figée, non arrêtée, toujours une notion à compléter, alors le débat demeure passionnant et là-dessus aussi et encore une

fois, Chikh Mohand suggère de faire reculer sans cesse un peu plus loin les limites des définitions. Il dira pour cela :

« *Simmal neññaweô, simmal mazal a naweô
imi aggwaô urt-yenñawaô ûedd.* »

L'écriture en Tamazight : une position d'opportunité et non de nécessité

Younes Adli, Auteur -Universitaire

Je tiens d'entrée à signifier que je ne souscris pas aux arguments désormais éculés qui font du berbère, Tamazight, une langue et une culture de tradition purement et simplement orale. Souscrire à ces arguments équivaudrait à la négation de toute une partie, combien précieuse de l'Histoire de la terre berbère, Tamazgha.

Il est certes connu qu'à travers l'Histoire, les Berbères n'ont pas légué beaucoup d'écrits dans leur langue. Les rares écrits qui ont échappé à la règle ne nous sont pas encore parvenus. Mais est-ce là une raison suffisante pour confiner la langue berbère dans un statut d'oralité exclusif ? Pour ma part, la réponse est non, et je vais en quelques développements m'efforcer d'exprimer pourquoi.

Une intelligence au service du conquérant L'influence de la culture hellénique

S'il est vrai que du temps de Carthage les Berbères avaient participé à la diffusion et à l'assise de l'influence hellénique, dont l'Empire romain fut l'héritier, ils n'avaient jamais cessé de transcrire dans leur langue, c'est-à-dire en libyque.

Massinissa, qui le premier fit donner à ses fils une éducation toute grecque, n'avait pas perdu l'usage de la transcription en libyque. Nous devons à l'historien romain Valère Maxime un détail d'importance contenu dans sa collection de neuf livres de Faits et dits mémorables. Il a rapporté que : « *Massinissa fit graver une inscription en caractères de sa nation sur des défenses d'éléphant*

envoyées au temple de Junon à Malte ». Junon étant une divinité romaine (protectrice des femmes), elle-même assimilée à Héra une divinité grecque (la déesse protectrice du mariage), Massinissa a prouvé par ce geste combien sa langue lui était sacrée.

Salluste nous apprend que Hiempsal, un autre roi Numide, écrivait des ouvrages dans la langue grecque également.

Il y a eu par la suite d'autres auteurs non moins célèbres. Je pense à Juba qui a laissé nombre de productions littéraires en grec, a poussé plus loin jusqu'à étudier les causes de la corruption de la langue d'Homère.

Au II^{ème} siècle, après que du temps d'Auguste, le latin s'implanta en Afrique et le Christianisme s'y répandit largement, deux grands noms africains s'imposèrent dans la littérature latine : Apulée de Madaure et Fronton. Au IV^{ème} siècle, ce fut Saint Augustin, le plus grand des algériens (et même de tous les africains), qui fit triompher l'orthodoxie catholique. De son temps, de nouveau, deux algériens portèrent haut la littérature latine : le poète Licentiu, élève de Saint-Augustin et Martianus Capella de Madaure également.

Le patrimoine libyphénicien

Mais, pour revenir à Carthage, ne perdons pas de vue que celle-ci fut une vulgarisatrice plutôt qu'une créatrice de culture. Ce fait nous autorise à conjecturer qu'au moins une partie de la production de l'époque était libyphénicienne, c'est à dire née de la création commune des Phéniciens et des

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Berbères, comme le fut le fait historique libyphénicien.

Deux faits d'Histoire peuvent appuyer notre hypothèse :

Le premier est que lorsqu'ils brûlèrent Carthage, les Romains remirent entre les mains des rois berbères des livres de grande valeur. L'avaient-ils fait parce qu'ils avaient conscience de l'appartenance commune de ces livres et de cette science amassée dans les bibliothèques ? Mais, guidés par le même souci d'empêcher Massinissa de faire de Carthage la capitale d'un grand Empire berbère concurrent de Rome (Les Romains la rasèrent pour cela) les Romains veillèrent à tenir la civilisation berbère à l'écart de la romanisation qui n'était, pour une bonne part, que l'héritière de la civilisation grecque.

Et lorsque le grec Hérodote, le père de l'Histoire, reconnaissait lui-même que ce sont les Berbères qui ont appris aux Grecs les attelages de chars à quatre chevaux, et que ces mêmes Grecs ont emprunté aux femmes libyennes le vêtement et l'égide des statues d'Athéna, et que l'auteur grec du III^e siècle av. J.C, Douris, et plus tard Euripide et Plutarque vantaients le mérite des arts musicaux berbères, les Romains avaient de bonnes raisons de se méfier de cette civilisation. Et dans le même temps, ceux-ci s'affirment pour nous comme de bons informateurs de la puissance de cette civilisation.

Le second nous ramène à l'épigraphie. Ce que l'Histoire ne nous a pas appris, les pierres peuvent nous l'enseigner ; et en deux endroits distincts de la terre de Berbérie, il est prouvé que l'écriture berbère n'a pas cédé de son rang.

D'abord, dans le mausolée de la ville de Dougga (Thugga) en Tunisie, il a été

découvert, les unes aux côtés des autres, des inscriptions dans les deux langues : le punique et le libyque. Cette découverte capitale montre combien le berbère tenait une place importante aux côtés du punique.

Ensuite, dans la région d'Azazga, à Abizar et à Ifigha (Ifri n'Dellal), où les inscriptions libyques sont estimées par certains historiens comme étant bien antérieures à l'époque romaine (Gabriel Camps notamment).

Mais alors, pourquoi l'écriture berbère s'était-elle effacée au profit e la langue d'Homère ?

Personnellement, j'estime que cette attitude du Berbère en tant que transmetteur de savoir est assimilable à celle qu'il a toujours eu en tant qu'acteur dans l'Histoire : c'est-à-dire qu'il a toujours prêté main forte au nouveau conquérant dans l'espoir d'en chasser l'ancien. Seulement dans les cas des premiers conquérants, nous nous retrouvons en face d'une situation inédite. En effet, sous les Romains, les Berbères ont eu à lutter contre la même influence hellénique qu'ils avaient servie au temps des Carthaginois, étant donné que les Romains se sont avérés les héritiers de la civilisation grecque.

Mais ce sera dans cette même logique, que, plus tard dans l'Histoire, les Berbères développeront leur écriture sous une forme hérétique. Seulement, dans la période arabe, les Berbères eurent à résister contre une langue et une civilisation distinctement conquérantes.

Les écritures « hérétiques » berbères

Ce n'est certainement pas un hasard si ces écritures « hérétiques » berbères se sont articulées autour de deux priorités que je qualifierai volontairement de soucis :

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

- ☞ Le souci d'une physionomie religieuse nouvelle.
- ☞ Le souci de la consignation du repère historique.
- ☞ Ce sont en effet deux terrains sur lesquels les Berbères se sont trouvés menacés, après que sur le plan militaire ils aient opposé une résistance digne.

Le souci d'une physionomie religieuse nouvelle**Paganisme, donatisme ou kharrédjisme**

Ces hérésies ont été pour les Berbères des occasions de soulèvement contre la domination étrangère. Dans les cas donatiste et kharrédjite, elles ont même constitué des identités doctrinales.

C'est précisément à partir de l'époque du Kharrédjisme qui a suivi la première invasion arabe, qu'est apparue chez les kharrédjites des monts de Tripolitaine et les Berbères du Sous marocain, une littérature théologique et juridique transcrise en berbère.

Au VIII^{ème} siècle, dans une tribu des Masmouda, celle des Baraghwata (qui habitaient, selon Ibn-Khaldoun, les plaines du Tamasna et les rives de l'océan, avec des villes comme Salé, Azemour et Casablanca - Anfa-), un certain Salih (Ben Tarif) se donna comme prophète et prétendit avoir reçu de Dieu un Coran en berbère. Le géographe arabe, El-Bakri, a rapporté quelques unes des quatre vingt sourates transcrisées en berbère et qui comportaient nombre de prescriptions empreintes de vieilles croyances et de vieux réflexes berbères. Pour exemple : la prière en commun du vendredi à la mosquée au milieu du jour passe à jeudi avant le lever du soleil, et les Aïds

tombaient un jour fixe. Il y a lieu de relever à travers cet exemple toute la rigueur du berbère sédentaire et la valeur qu'il accorde au travail.

Selon toujours El-Bakri, au X^{ème} siècle, dans une autre tribu des Masmouda du Nord, les Gomara, des environs de Tétouan, Hamim s'était également proclamé prophète. Conseillé par deux femmes : sa sœur Tanguit et sa tante Daddjou, Hamim avait transcrit un certain nombre de sourates en berbère. Par exemple, des cinq prières de l'Islam Hamim n'en conserva que deux, l'une au lever et l'autre au coucher du soleil. Ici aussi il y a lieu de relever le temps et la place réservés au culte et ceux de l'ouvrage qui accaparent plus les hommes.

Mais à la seconde invasion arabe, l'invasion hillalienne, après cette période de l'éclosion du Kharrédjisme, on reprit de nouveau l'écriture dans la langue arabe. Ibn Rostom faisait paraître « *Les Chroniques Ibadites* », au début du IX^{ème} siècle. A la fin du même siècle, Ibn Saghir lui emboîtait le pas avec ses propres chroniques.

Au XI^{ème} siècle, le poète Ibn Rachid et Abou Zakaria, dans sa chronique également, produisirent en arabe.

Au moment où la Bougie hammadite se révélait un centre intellectuel et artistique, au XII^{ème} siècle, Ibn Mouâti Ezzouaoui, des Aït-Fraoucène, rédigeait sa grande oeuvre, El-Oulfia, un traité de grammaire en mille vers auquel Ibn Malek fera plus tard référence.

L'orthodoxie Imohade et son promoteur Ibn Toumert

Lorsqu'un courant réformateur prit racine chez les Masmouda du haut Atlas (encore les Masmouda !), avec pour initiateur Ibn Toumert, ceux-ci fondèrent l'empire almorahide, dont la période s'échelonna du

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

milieu du XI^{ème} au milieu du XIII^{ème} siècle. Arrivant d'Orient, Ibn-Toumert développait une doctrine basée sur l'unicité absolue de Dieu (C'est en visitant Bagdad qu'il fut rapidement imprégné de la pure orthodoxie qu'El-Achari).

Etant sous l'influence totale de l'orthodoxie d'El Achari (constituée en un système définitif dans les écoles orientales) qui ne tolérait aucun changement ou renouveau, l'Empire almohade a été conduit non seulement à éliminer les dernières communautés chrétiennes et les quelques principautés judaïques, mais également les Baraghwata et les Gomara, déjà éprouvés par les attaques des Almoravides.

Dopé par l'orthodoxie almohade et certainement édifié sur la menace hérétique par les écritures des Baraghwata et des Gomara, Ibn Toumert traduisit lui-même en berbère (en utilisant les caractères arabes) certains de ses ouvrages théologiques -Tawhid, El-Aqida et El-Mourchida, afin de prévenir de nouvelles oppositions dans les montagnes kabyles (où les kabyles qui l'adoptèrent pour ses discours contre l'autocratie, lui donnèrent lânaya dans le village de Mellala -Bejaia- on fait d'ailleurs coïncider le développement du maraboutisme en Kabylie avec la venue d'Ibn Toumert à Bejaia, vers 1118-1119).

Nous sommes au temps où le Maghreb et l'Ifrisia (actuelle Tunisie) passaient sous la domination des Almohades. Pour la première fois depuis l'Empire romain, l'Afrique du Nord était rassemblée sous une seule domination, laquelle était issue de son sol et avait choisi les croyances de l'Islam sunnite.

Les Berbères vont par la suite se diviser en trois grands royaumes musulmans (Les Hafçides, les Abdel-wadides et les

Mérinides), et ce, jusqu'au XVI^{ème} siècle où pour la première fois dans l'Histoire, l'Afrique du Nord connaîtra la division géographique qui est la sienne aujourd'hui.

A partir de cette nouvelle division géographique, mon intervention va traiter uniquement de l'Algérie en resserrant sur le cas kabyle que je connais un peu mieux.

Le souci de la consignation du repère historique

Les sources kabyles de la période turque

Le XVI^{ème} siècle coïncide bien entendu avec la période turque en Algérie. Et, première constatation, importante : la langue de l'arrivant ne s'y étant guère implantée et la question de l'orthodoxie sunnite ne s'étant pas posée, nous assistons à l'émergence de sources kabyles intéressées par l'écriture de l'histoire.

Dans un premier temps, bien qu'elle ait continué à être transcrise en arabe, cette écriture s'était intéressée à la région kabyle. Le plus complet de ces écrits sur la région kabyle est certainement la Rihla de Houcine El-Ouarhilani. Connu aussi sous le nom de Nuzhat al-andhar fi fadhl ilm attarikh wa el-akhbar (*Le divertissement des regards sur les mérites de la science de l'histoire et de l'information*), cet ouvrage retrace le périple qui le mena de son village d'Izemouren, au sud de Guenzet, jusqu'à la Mecque (Avant de l'entreprendre, il se rendit d'abord dans le sud constantinois, jusqu'à l'oasis de Sidi Khaled en passant par Tamokra - au sud-est-d'Akbou-, la kalâa des Aït-Abbas, Bou Jellil - entre Beni-Mansour et Ighil-Ali-, Oulad Sidi Bahloul - au sud de Beni-Mansour-, Aït-Manguellat, Ibetrounen et enfin Aït-Aïssi. Au retour, il passa par les Aït-Fraoucène-notamment Djemaâ-Saharidj où il rendit

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

visite à Mohamed Ou L'Kaci, Aït-Bouchaïb, Aït-Yahia avec une halte à Ouardja, pour arriver à Tamokra et rentrer ensuite à Guenzet. La seconde le mena à Béjaïa, en passant par l'Oued Sahel, les Aït-Sidi M'hemed Amokrane à Ighzer Amokrane, Aït-Messaoud et Bir Slâm. Pour le reste du périple, on le suit à travers la région de Constantine, la Tunisie, la Tripolitaine, la Cyrénaïque, l'Egypte et enfin l'Arabie. Un voyage qui dura en 1766, une année à l'aller et autant au retour).

Nous devons au colonel Robin la découverte d'autres sources kabyles. A travers ses « Notes historiques sur la Grande Kabylie, de 1830 à 1838 », parues dans divers numéros de la Revue Africaine, il cita certaines d'entre elles qui lui ont permis de reconstituer de larges pans de la période turque. Ainsi, pour retracer le parcours du Bey Mohamed Ben-Ali, dit Eddebah, un personnage clé de la tentative turque de soumission de la Kabylie montagneuse, le colonel Robin s'est référé à une note écrite de Mohamed Ben-Mohamed Ben-belkacem Ezzougari, marabout de la zaouïa de Sidi Ali Ou Moussa (et contemporain du Bey).

De même, pour situer les lieux de regroupement des confédérations de tribus - Tiqebal- pour les préparatifs de la bataille de Staoueli destinée à contrer le débarquement français de 1830, le colonel Robin a pris pour source une note écrite de Si Moula Nath Amar des Aït-Irathen.

On ne sait malheureusement pas si les sources de Robin étaient rédigées en arabe ou en kabyle (si c'était le cas, avec quels caractères?)

Les sources de la période coloniale française

Dès l'année 1887, par contre, nous devons à Belkacem Ben Sedira, dans son « Cours pratique de langue kabyle » un texte tout entier en kabyle. Il s'agit du texte en kabyle, non traduit, d'un ensemble de neuf kanoun du droit coutumier. C'est la première réaction, connue jusque-là, à une certaine «politique linguistique» de la France (car du côté français, un dictionnaire «Français-Berbère- Dialecte écrit et parlé par les Kabaïles de la division d'Alger» a paru en 1844, à l'Imprimerie royale de Paris, résultant de la décision du Ministre de la Guerre qui avait arrêté dès le 22 avril 1842 la formation d'une commission chargée de la rédaction de ce dictionnaire. La même année, Charles Brosselard publia un autre dictionnaire «Français-Berbère». Il fut aidé dans certaines traductions de fables par Saïd Ou Lounis des Aït-Ouaghlis. L'interprète militaire Féraud rédigea une « Grammaire kabyle » en 1857. Hanoteau publia deux ans plus tard, en 1859, « Essai de grammaire kabyle » «Le père Olivier publia par la suite un « Dictionnaire Français-Kabyle » en 1878, puis « Mon manuel de kabyle » en 1887, et René Basset, dans la même année, rédigea un « Manuel de langue kabyle - dialecte Zouaoua-).

S. Cid Kaoui, (interprète militaire et officier d'académie), profitant de son affectation à Ouargla, alors qu'il travaillait jusque-là sur un dictionnaire Français Kabyle, édita dès 1894 un dictionnaire Français -Tamâeq (auquel il adjointra un complément en 1900. Et, sur sa lancée, il publierà un autre dictionnaire « Français-Tachelh'it et Tamazight » en 1907).

Par la suite, Si Amar Ben Saïd Boulifa publia certains cours de kabyle qu'il dispensait à l'université d'Alger. Le plus connu a paru en 1913, sous le titre de « Méthode de langue kabyle » (d'une pédagogie avancée, ce cours était divisé en huit parties qui englobaient quasiment tous les aspects de la vie kabyle de

l'époque).

Dans l'intervalle, en 1893, Ernest Gourliau publia « *La conversation française-kabyle* » chez Legendre Editeur à Miliana et au début du siècle, en 1901, le Père Huyghe confectionna un « Dictionnaire Kabyle-Français à l'Imprimerie Nationale.

Mais dans les années quarante, Bélaïd Ath Ali amorça comme un processus d'appropriation linguistique, rédigeant l'essentiel de son œuvre en kabyle (et pendant sa période de désertion de l'armée française)

Bélaïd Ath Ali a été de ceux qui furent publiés par le Fichier berbère de Fort-National, mais combien sont-ils à n'avoir pas eu cette chance ?

Mouloud Mammeri a su relancer dans les années soixante cette appropriation linguistique en lui donnant des assises et une dimension qui a dépassé nos frontières. Son école a fait du chemin et a entretenu cette chaîne de continuateurs qui alimentent chaque jour davantage une production désormais placée à l'échelle des sciences humaines et sociales.

Conclusion

Combien même le latin a eu sur le libyque et le punique l'avantage de laisser de nombreux écrits, cela n'empêcha pas certains Berbères d'en faire usage pour la gloire de l'esprit humain. Mes pensées vont vers Saint Augustin, Apulée de Madaure, Fronton, le poète Licentius (élève de Saint-Augustin), Martianus Capella... D'autres berbères ont fait de même en faisant usage de la langue arabe : Ibn-Khalduoun, Ibn-Mouâti Ezzouaoui, El-Gho-brini, Sidi M'Hemed Ben-Abderrah-mane Bou-Kobrin, Houcine El-

Warthilani, Cheikh Mohand-Said Ibnou Zekri.

De la superposition de ces trois langues sans origine commune (le latin, le punique et le berbère), le berbère en est sorti grandi. De nos jours, Tamazight se retrouve dans le même cas d'Histoire, en superposition avec l'arabe et le français.

Partant de toutes ces constatations, nous pouvons affirmer aujourd'hui que par rapport au problème de l'écrit de Tamazight, nous nous trouvons en position d'opportunité et non de nécessité.

La langue Tamazight ne rencontre pas de problème de pauvreté, elle est au contraire confrontée à un problème né de sa vitalité même. En effet, ayant préservé depuis les temps anciens ses caractères libyques « le Tifinagh actuel » (pendant que des civilisations entières ont complètement disparu), il appartient, après mûre réflexion et analyse pertinente des conditions sociopolitiques qui président aux destinées du nouveau monde, de les reconduire ou d'en adapter d'autres.

Si le débat reste ouvert sur l'opportunité du choix de ses caractères, la langue Tamazight n'a jamais mérité le statut de langue orale. Une civilisation ne peut être orale, elle est ou elle n'est pas.

De l'oral à l'écrit : la comparaison dans « Les cahiers de Bélaid »

Nabti Amar, Université de Tizi Ouzou

Introduction

Dans notre exposé nous tenterons de mettre en évidence les contraintes qui apparaissent lorsqu'on passe de l'oral à l'écrit. Pour ce faire, nous utiliserons comme matériaux d'illustration **les cahiers de Bélaid** Nat Ali en nous limitant au fonctionnement de la comparaison. Si nous avons opté pour cette figure de style c'est parce qu'elle est généralement récurrente dans tous les types discursifs. En effet, que ce soient les types descriptifs, argumentatifs, narratifs ou poétiques, tous recourent abondamment aux comparaisons tant à l'écrit qu'à l'oral.

Objectif de la recherche et méthodologie

Notre objectif est de montrer comment un énonciateur donné, animé par le principe de coopération, développe un discours fortement marqué au plan formel par l'introduction d'une figure stylistique qui s'inscrit dans une stratégie visant à respecter certaines « lois du discours » ou « maximes conversationnelles » notamment celle dite « d'informativité » et « d'exhaustivité » spécialement dans une production écrite. Reformulé d'une façon plus traditionnelle, notre objectif est de mettre au jour les fonctions des comparaisons utilisées dans ces écrits et de voir en quoi elles diffèrent de celles de l'oral.

La démarche suivie consiste, dans une première étape, d'abord à identifier et à répertorier toutes les comparaisons contenues dans **les cahiers de Bélaid**. Un classement de cet inventaire est ensuite opéré en distinguant les comparaisons les

plus connues (clichés et stéréotypes) des comparaisons plus élaborées et plus originales. Cette distinction est établie à partir d'une enquête effectuée auprès de quatre locuteurs kabyles de sexe différent (deux femmes et deux hommes) dont l'âge dépasse la cinquantaine et auxquels a été proposé un questionnaire renfermant l'ensemble des comparaisons accompagnées de deux réponses « *comparaison que je connais* » ou « *comparaison que je ne connais pas* ». L'informateur devant cocher l'une ou l'autre des deux réponses.

Cette distinction faite, la liste des seules comparaisons dites originales est alors soumise à un examen plus attentif pour repérer celles qui seraient des calques de la langue française et celles qui seraient plus authentiques attestent qu'un travail sur la langue a été effectué par l'auteur.

Rappels théoriques

Il y'a lieu de fournir des éclaircissements au moins pour ces deux principales questions :

1. Qu'est ce qu'une comparaison et quels sont ses éléments constitutifs ?
2. Quelles fonctions remplit-elle ?

2-1. Qu'est ce que la comparaison ?

Telle que définie par P. FONTANNIER (1977 : 377), « La comparaison consiste à rapprocher un objet d'un objet étranger, ou de lui-même pour en éclaircir, en renforcer, ou en révéler l'idée par les rapports de convenance ou de disconvenance : ou si l'on veut dire de

ressemblance ou de différence».

C. FROMILHAGUE (1995 :73), quant à elle propose une autre définition qui met, en plus, en exergue les éléments constitutifs de la comparaison. Pour elle, « *la comparaison est formée d'un comparé (Cé = le thème), d'un comparant (Ca = le référent virtuel) est d'un motif (mot), dont le signifié comporte des sèmes attribués au Cé et au Ca (Propriétés logiques communes au deux)* »

Plus généralement, on détermine trois éléments : le comparé qui est partie de la comparaison qui constitue l'objet dont on parle et auquel s'applique le comparant ; le comparant qui est la partie de la comparaison qui fait image. Elle éclaire et renforce le sens du comparé et enfin l'outil de la comparaison qui unit le comparé et le comparant. Cet outil peut se présenter sous différentes formes. En Kabyle les outils les plus récurrents sont :

Am » comme»

Amzun « comme»

Kif kif akw d « pareil à »

Anect « comme » : quantitatif

Ad-as-tiniò « On aurait dit »

Yecba « ressembler à »

Yefeù-ed- ùer « lui ressembler »

2. 2. Quelles sont les fonctions de la comparaison ?

La comparaison remplit trois fonctions essentielles. La première dite fonction ornementale (fonction poétique et phatique) « *Contribue infiniment à la beauté du discours* » et facilite le maintien du contact avec le texte. La seconde est dite didactique (*métalinguistique et conative*) car elle permet d'apporter des éclaircissements dans une explication et

de constituer une preuve dans l'argumentation. La troisième est dite cognitive (*fonction référentielle et fonction expressive*) puisqu'elle est un outil de connaissance mais par lequel s'affirme aussi la subjectivité du créateur.

3- Exploitation du corpus

L'inventaire complet des comparaisons mis en œuvre dans les cahiers de Belaid atteint le chiffre de 212 qui se subdivise en 99 (soit 46,68 %) comparaisons identifiées comme étant connues et 113 (soit 53,30 %) comme non connues ou originales. A première vue, la lecture de ses chiffres montre que Belaid At Ali a fait preuve d'un réel effort en évitant le recours aux seuls clichés et stéréotypes. Face aux exigences de l'écrit l'auteur a donc été contraint de créer de nouvelles formes et a enrichi ainsi ce paradigme des comparaisons.

A titre d'illustration, voici quelques échantillons classés dans la catégorie « comparaisons connues ».

Ad igrrez am usaru

Tettwaûder ammumu n ti§

Yuûal s tidi am win yeccucfen

Teûsbiten am warraw-is

Tuûmas-is d timellalin am wedfel

Neûlen-d am we\$\$uf

Tiûdert an weûrum-nni am wedûaù

Win ineqen leþbad am yizan

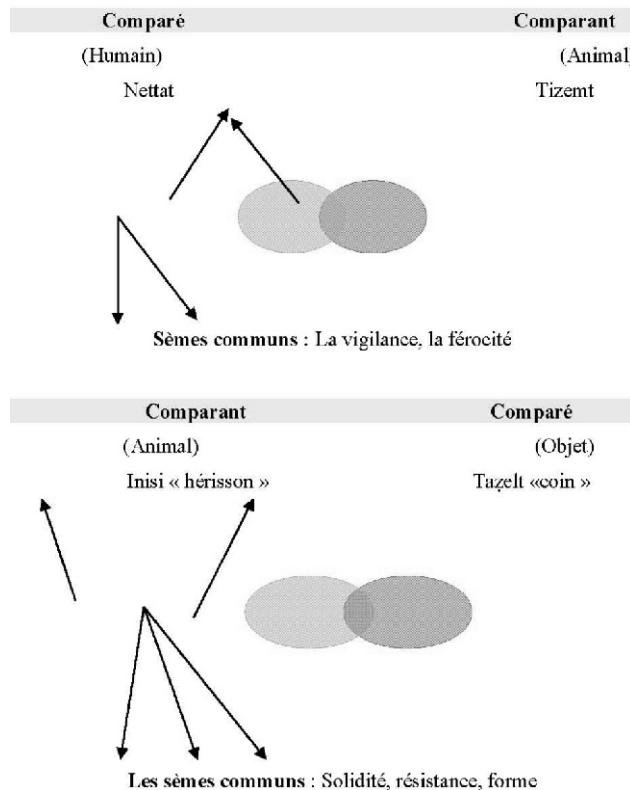
Les quatre informateurs n'ont pas hésité à classer ces comparaisons et à dire qu'elles sont fréquemment utilisées dans la conversation quotidienne en kabyle.

Concernant maintenant l'autre type de comparaisons, nous les présentons dans le tableau ci-contre.

Comparé	Comparant	%	Exemples
Humain	Humain	19%	Ad jebdey deg igerru am waerab ara yafen aman di sahra
Humain	Animal	18%	Teus yef wayla-s am tizemt
Humain	Objet	9%	Yafka-yas Sidi Rebbi aqerru ad as tiniq d taktabt
Humain	Objet de la nature	3%	Allen-is tizgawin am waman n temda i deg ara yezwir lehcic
Objet	Humain	9%	Aeqqa-nni la-d ihdder am lebed
Animal	Humain	3%	Tafunast am yema-tsen tis snat
Objet	Objet	10,6%	Daxel ubernus am akken daxel n wexxam
Animal	Objet	4,5%	Inisi am tażelt
Objet de la nature	Objet de la nature	4,5%	Amkan am leyar
Objet moral	Objet physique	4,5%	Mi yemyussan wergaz d temtut ,temyehmalen am akken ara teksej asberber i teslit
Objet physique	Objet moral	4,5%	Yezzi-yas-d am nnur n wayen i s Yeččur wul-is
Objet moral	Objet moral	4,5%	Yuyal-itent-id leeqal am tid ara d- yuyal rruh

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

Lorsqu'on s'inspire des théories ensemblistes ces comparaisons, au plan sémantique peuvent être représentées de la sorte :



Cette comparaison montre bien ce que C. FROMILHAGUE (1995) appelle « le délit référentiel».

L'examen de l'ensemble des comparaisons représentées dans la page précédente appelle plusieurs remarques :

1. Animé par le désir de donner à ses écrits de l'éclat, Bélaid At Ali use d'un style renfermant une force imageante qui nécessite une compétence interprétative du récepteur. Le référent est bien souvent instable car l'auteur a évité de tomber dans

l'usé ou le trivial. C'est ce qui donne à son ouvrage une dimension poétique.

2. La diversité des comparants montre à bien des égards que la production de cet auteur qu'on a maladroitement intitulée «Les cahiers de Bélaid» ne peut être réduite à une production «scolaire» mais constitue une œuvre littéraire digne de ce nom.

3. La quasi-absence de calques dans les cahiers est révélatrice du caractère authentique de la langue mise en œuvre dans cette production.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

4. S'agissant des comparaisons connues ou d'usage ou encore de comparaisons dites lexicalisées, plus attestées à l'oral qu'à l'écrit, si elles ont été introduites, c'est, nous semble t-il, pour la simple raison que l'auteur a tenu à rendre compte d'une certaine réalité de son univers culturel, d'une part, et à réinvestir un savoir commun aux interlocuteurs de sa communauté d'autre part. Au plan pragmatique, ces figures de styles jouent un double rôle : d'abord, elles sont de réelles marques de connivence, ensuite, elles ont une valeur illocutoire et pourraient être classées alors dans les actes de parole expositifs (classification de AUSTIN).

BOUZIDIA A. (2003), *la comparaison chez Bélaïd At Ali* mémoire de fin d'études en licence de langue et culture amazighes, sous la direction de Nabti A.

Conclusion

Même si les situations de l'oral et de l'écrit présentent des différences notables, à l'oral le para verbal et le non verbal viennent seconder le verbal alors qu'à l'écrit dont les exigences sont plus fortes seul le code scriptural est utilisé, nous pensons qu'il est nécessaire de mener d'autres analyses qui s'intéresseraient notamment au fonctionnement de la métaphore et de la métonymie et qui pourraient confirmer nos remarques.

Bibliographie

FONTANIER. P, (1977), *les figures du discours*, champs, Flammarion, Paris.

FRMIHAGUE C, (1995)

Les figures du style, Nathan Université, Paris.

MORIER. H., (1981), *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF.

DALLET. J. M, DEGEZELLE. T. L, *les cahiers de Bélaïd ou la Kabylie d'antan*, tome I, II, F. D. B (fichiers de documentation berbère).

Passage à l'écrit ou apprentissage d'une nouvelle langue

Mme KOUDACHE Malika, Université d'Alger

I Situation linguistique algérienne

En raison des causes notamment historiques, la situation linguistique en Algérie est assez spécifique. Cette spécificité est perceptible au niveau de la présence simultanée de deux langues maternelles (le tamazight, dit berbère et l'arabe dialectal) et de deux langues (l'arabe standard et le français).

I- 1 Langue maternelle d'un public Algérien

L'une des premières langues acquises par une population algérienne est le berbère. Idiome utilisé par les habitants d'Afrique du Nord, il appartient à la famille chamito-sémitique. Cette famille comprend l'hébreu, l'arabe, l'assyrien, l'araméen, le syriaque, le phénicien, l'ancien égyptien, le berbère, le couchitique et le tchadien. « La famille chamito-sémitique ou afro-asiatique se subdivise en cinq branches : la branche sémitique est représentée actuellement par l'hébreu, l'arabe littéral et les diverses langues arabes (souvent dites dialectes) et les langues éthiopiennes (amharique, tigré ou tigrina, guèze ou éthiopien) étaient aussi les langues sémitiques, l'assyrien, (akkadien ou babylonien), l'araméen, le syriaque enfin le phénicien, dont le punique (ou carthaginois) n'était qu'un dialecte. La branche égyptienne est représentée par l'ancien égyptien, dont est sorti le copte actuel. La branche berbère réunit le kabyle, le chleuh, le zénaga et sans doute le touarègue (ou tamahek). La branche

couchitique ou Afrique orientale, comprend entre autres, le somali, le galla et le bedja. La branche tchadienne réunit les langues peu parlées en dehors du haoussa, que d'autres rattachent aux langues négro-africaines¹. Actuellement le tamazight² comprend plusieurs dialectes : la langue berbère se présente de nos jours, en Algérie comme dans tout le Maghreb, sous forme d'îlots disséminés à travers tout le territoire et éloignés les uns des autres de sorte qu'il a subi une forme de dialectisation³.

En Algérie, il réunit taqbaïlit ou le (kabyle), tachaouit ou le chaoui (les aurès), tamzabit ou la langue du M'zab (la pentapole), Tataguit ou le touareg (tamenrasset, Djanet, illizi), tachenouit ou le chenoua (Nord de Blida), le Zenet (Timimoum, Adrar) et le tachelhit qui est un dialecte se rapprochant du chleuh marocain appelé tachelhit du Sud oranais.

Chaque dialecte se repartit à son tour en parlers comportant quelques variantes phonologiques et lexicales (exp. Parler de la petit kabylie et celui de la grande Kabylie).

I- 2 La première langue du deuxième public algérien

La langue maternelle des autres algériens est l'arabe dialectal. Il connaît diverses variétés selon les pays du monde arabe. Autrement dit, chaque pays possède son dialecte.

En ce qui concerne l'Algérie il varie d'une

1. J. Dubois, M. Giacomo, L. Guespin , C. Marceless, J.P. Mevel , Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage, Larousse, 1994, p. 198

2. Jusqu'à une époque récente, on utilisait le berbère pour signifier le tamazight.

3. R. Kahlouche, le berbère au contact de l'arabe et du français, thèse d'état, Alger 1992, P 28

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

région à l'autre, il est spontanément utilisé au dialogue et s'écrit rarement¹.

A ce propos, G. Grand guillaume écrit :

« Depuis des siècles, le passage à l'écrit se faisait en langue classique : telle est du moins la version officielle, car des études récentes, semblent bien démontrer que, dans le passé, on eut moins de réticences que par la suite à écrire en arabe dialectal »²

Le dialectal arabe se compose d'au moins deux variétés ou glosses, le parler régional et le parler local.

En étudiant la situation linguistique des pays arabes, J. Dichy³ affirme que le parler régional est le glosse de référence d'un pays ou d'une région donnée du monde arabe. En Egypte, il s'agit de celui du Caire, en Syrie de celui de Damas etc. Le choix de la variété de référence est souvent lié au prestige associé dans un pays donné au parler de la capitale.

En Algérie, la situation linguistique est bien plus complexe que celles des autres pays du monde arabe. En effet, on distingue au moins trois régions (le centre, l'est, l'ouest) pour lesquels on peut appliquer le concept de parler régional.

Parallèlement à cette caractéristique, on trouve la particularité de l'opposition parler rural / parler urbain.

Le parler local du locuteur est, selon J. Dichy la glosse de son village et circonscription. L'arabe algérien est très proche du marocain et du tunisien, Abdou Eliman, Sociolinguistique de l'université de Rouen, a suggéré de nommer ces trois variétés (Tunisien, Marocain, Algérien) le Maghrébi⁴.

Notons aussi qu'à l'université de Paris III, il existe un cours dit de langue maghrébine à l'UFR orient monde arabe.

En Algérie, coexistent aussi deux langues secondes. La première est la langue arabe moderne ou standard et la seconde est la langue française.

I. 3 La première langue seconde des algériens.

Il s'agit de l'arabe de presse, des mass-médias, des ouvrages scientifiques, de l'école algérienne et de l'alphabetisation. Pour déterminer le statut de la langue arabe standard en Algérie, nous nous sommes appuyés sur la définition suivante : « *On parle quelquefois de langue seconde pour une langue officiellement reconnue mais qu'une partie de ses ressortissants n'ont pas acquise nativement* » L'arabe standard en Algérie est une langue nationale et officielle, mais elle n'est pas acquise nativement ou maternellement par les deux populations (arabophones et berbérophone) algériennes. De ce fait, elle est peut être considérée en Algérie comme une

1. Dialecte (vernaculaire ou langue spontanément utilisée en registre oral exclusivement) le plus souvent maîtrisée par les adultes dans leur environnement familial et social propre à une région, une province, une ville, ne pas confondre avec : L'E.S.A (educated spoken arabic) caractérisé par un registre employé par les arabophones cultivés entre eux. Ce code oral est influencé par les parlers locaux dans la structure des phrases et la syntaxe mais la majeure partie de son lexique est empruntée au registre classique et standard.

Les réalisations / les oralisations de la variété standard classique. AC.AS. qui se distinguent de la variété précédente par leur tendance à la préservation dans l'oralisation des principales définitions de l'AC.AS. Schème de la phrase, accord en genre, et en nombre des parties du discours, utilisation du duel etc..

OLA oral « literacy arabic » ou écrits oralisés, qui est une simple restitution orale du texte écrit de l'oral standard, qu'on trouve dans les contextes formels

2. G. Grandguillaume, langue, identité et culture nationale au Maghreb, Langage in Tunisia, Institut, Bourguiba, des langues vivantes SDRM, Payne, 1993, p. 303

3. J. Dichy, Langages et cultures populaires dans l'Air Arabo-musulmane ; supplément à l'arabisation (bulletin de l'Association française N° 21 et 25) 1987, P 52.

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

langue seconde.

I- 4 La deuxième langue seconde des algériens

Pendant longtemps le français occupait une place privilégiée en Algérie. Autrement dit, la langue française constituait un instrument de travail et un moyen de communication dans les grandes villes, dans les milieux socialement favorisés et dans les administrations. Jusqu'aux années 79-80, cette langue était à la fois le véhicule des enseignements et une matière à enseigner. La création de l'école fondamentale et la politique de l'arabisation lui font perdre quelque peu de son prestige. Désormais, le français sera considéré officiellement au même titre que l'anglais (par exemple) comme une langue étrangère. Cependant, la réalité des faits est là pour nuancer ce classement. La langue française est employée en Algérie non seulement en tant que conséquence de la présence coloniale mais aussi suite à la généralisation de l'enseignement.

En effet, des universités et la plupart des administrations fonctionnent encore en français. Un grand nombre de journaux sont édités en langue française. A ce propos, M. Ben Rabah écrit :

« La presse écrite illustre le mieux la réalité de la pratique du français en Algérie. L'épreuve de vérité du marché a toujours été éprouvante pour la presse arabisante surtout depuis la naissance en 1989 des journaux indépendants. En 1992, on dénombre (06) six quotidiens gouvernementaux et (02) deux privés en arabe (300000 copies/jours) contre (02) deux quotidiens gouvernementaux et (11) onze privés en français 880000 copies/jours... »²

Une chaîne de radio nationale émet son

programme dans cette langue. L'affirmation de M. Ben Rabah était valable, il y a dix ans. Depuis le nombre de journaux édités en langue arabe a triplé.

Nous pouvons citer les journaux Al khabar (400000 copies/jour) Al Churouk, et Yawm, Al Fagr, Al Bilad, Al Ahrar ...

Cependant la prolifération de la presse en langue arabe n'exclut pas la présence des journaux édités en langue française.

Il est à signaler aussi que depuis quelques années la parabole est installée dans pratiquement tous les foyers algériens.

Le texte officiel de 1986 portant sur l'instauration d'un nouveau système éducatif prévoit, l'enseignement du français à partir de la quatrième année primaire à raison d'une moyenne de Cinq (05) heures par semaine. Cet horaire est variable selon les cycles.

Ces données nous permettent d'affirmer que le français bénéficie d'un assez large domaine d'utilisation, d'un volume horaire d'enseignement appréciable. Autrement dit la langue française en Algérie est privilégiée par rapport aux autres langues étrangères.

Selon D. Morsly, la place du français dans la réalité linguistique algérienne n'est pas bien déterminée « le français est tour à tour désigné en Algérie comme une « *langue étrangère* » comme une « *langue étrangère statut particulier* » comme une « *langue scientifique et technique* » comme une « *langue fonctionnelle* ».

Cette diversité terminologique dans les hésitations et les contradictions qu'elle traduit, rend compte d'une difficulté à donner au français un statut bien défini.

Pour catégoriser la langue française en Algérie, nous nous sommes basés sur la définition de J. Cuq³ fondée essentiellement sur les critères institutionnels. Parmi eux, nous

1. Henri Bess, in le français aujourd'hui n°78, 1987, pp 9-15

2. M Benrabah, les avatars du français à travers la politique linguistique en Algérie, AS 1996, P 59

3. LP. Cup Le français langue seconde Hachette Paris, 1991 pp. 130-131

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

avons choisi le statut social. Autrement dit, une langue peut ne pas être reconnue officiellement dans un pays, mais a un statut, elle est un état de fait indéniable. Elle peut être la langue de certains médias, journaux, chaîne de radio et de télévision, des affiches publicitaires ; Elle peut être parlée, écrite et comprise à des degrés divers par au moins une partie de la population.

Comme nous l'avons énoncé plus haut le français est officiellement reconnu comme langue étrangère, mais la réalité des faits nuance ce classement. En effet la langue française est la langue de fonctionnement de certaines universités et quelques services administratifs. Elle est donc comprise et écrite par au moins une partie de la population algérienne. De ce fait, nous pouvons raisonnablement lui accorder le statut de langue seconde. Cette réalité linguistique algérienne est qualifiée par C.Fergusson¹ de situation diglossique, par B. Half² de tétraglossie et par A. Youssi³ de triglossie.

Dans une optique complémentaire K. Taleb⁴ affirme que la situation linguistique algérienne peut être analysée en termes de diglossie au niveau des représentations et des valeurs attribuées à chaque variété, mais l'hypothèse de continuum est plus efficiente et plus adéquate au niveau des pratiques observables.

Dans cette situation plurilingue, nous nous sommes posés la question suivante :

11. Les apprenants (dialectophones arabophones) de la langue berbère sont-ils en situation de passage à l'écrit ou

apprennent-ils une langue seconde ?

Pour répondre à cette interrogation, nous allons nous baser sur la définition didactique du passage à l'écrit. Selon R. Galisson⁵ "le passage à l'écrit réfère à l'apprentissage du code second que constituent les graphèmes par rapport aux phonèmes. Pour ces deux auteurs le passage à l'écrit désigne l'apprentissage de l'orthographe lié à l'apprentissage de la lecture . Il s'agit de l'enseignement du rapport de la lettre au son et inversement (son à la lettre). Cette définition s'avère entièrement satisfaisante pour la population berbérophone qui possède l'expression orale de la langue tamazight. En d'autres termes la population berbérophone doit apprendre le code écrit d'une langue déjà parlée, une meilleure connaissance de l'oral et une conscience métalinguistique. En ce qui concerne le public arabophone dialectophone il doit apprendre non seulement le code scriptural de la langue tamazight mais aussi le code oral qui y correspond. Nous sommes donc ici devant un apprentissage d'une langue nouvelle. A présent une deuxième question s'impose : les dialectophones arabophones apprennent-ils une langue étrangère ou une langue seconde ?

Avant de répondre à cette question, une précision s'avère nécessaire quant à la place de l'adjectif qui prête à confusion : «langue seconde», «seconde langue»

La «seconde langue », dans la dénomination scolaire française est une notion consacrée à la deuxième langue étrangère apprise au lycée. Quant à la définition du concept « langue seconde », il faut savoir que c'est à partir des années 70-80 que les termes «langue seconde »

1. C. Fergusson, Diglossia, in : Word journal of linguistics circle of New York, 1959,325-340

2. B. Half, données sociologiques et enseignement de l'Arabe en France, in analyses- théories n° spécial : Pédagogie de l'arabe, revue du département de l'arabe de l'université de Paris VIII, 1980, N° 2, pp 124-132

3. A. Youssi, la triglossie dans la typologies linguistique, in la linguistique, Volume 19, fasc.2, 1983.

4. K.Taleb Ibrahim, apprentissage de la langue arabe par les adultes, thèse de doctorat, université Stendhal, Grenoble III, 1991, tomme 1 p. 43

5. R. Galisson et D. Coste Dictionnaire de didactique des langues Hachette, 1976, PP. 176- 177

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

et « langue étrangère » ne sont plus utilisés comme synonymes.

En effet, l'expression langue seconde a été introduite pour désigner le français langue étrangère à statut particulier par rapport aux diverses situations d'apprentissage de cette langue. Parmi ces situations nous pouvons citer : L'enseignement du français comme langue maternelle aux francophones dans le système scolaire (normal) et celui du français aux étrangers (étudiants, travailleurs immigrés). L'enseignement du français à l'étranger aux étrangers, mais aussi aux français émigrés essentiellement aux enfants de coopérants et de diplomates. C'est cette diversité de situations qui a rendu nécessaire le fait d'apporter à chaque contexte particulier des réponses pédagogiques adéquates, car tous les didacticiens en conviennent, on n'enseigne pas une langue de première socialisation comme on n'enseigne une langue étrangère ; on n'enseigne pas dans un milieu où domine une seule langue et une seule culture avec les mêmes méthodes que dans un contexte plurilingue et pluriculturel.

Toutes ces considérations devaient inciter les didacticiens à être rigoureux dans leurs analyses et prudents dans leurs propositions. Seules leurs propositions devaient permettre de mieux cerner les spécificités de situations d'apprentissage, de mieux qualifier les langues en présence et de guider la réflexion sur les méthodes d'enseignement adéquates.

Si pendant longtemps le concept de langue seconde était le synonyme de celui de langue étrangère, aujourd'hui, pour les raisons sus-évoquées les chercheurs essayent de les distinguer. Le plus difficile est de trouver une définition opératoire qui met en évidence le profit que peut en tirer la didactique des langues. Personnellement,

nous pouvons considérer avec M. Ngalasso¹ qu'il peut être maximisé.

Actuellement il existe deux définitions de la langue seconde qui s'opposent : l'une technique, l'autre institutionnelle.

A/ La définition institutionnelle

La définition que propose J. P. Cup (1991 :130-131) est fondée sur des critères essentiellement institutionnels qui sont les statuts juridiques institutionnels et sociaux.

Le terme de statut renvoie à une notion d'ordre juridique. De ce fait, la langue a un statut lorsqu'elle est reconnue par les institutions. Cette reconnaissance peut être dans la constitution même du pays ; dès lors cette langue est de droit utilisable dans tous les domaines de la vie publique. Il s'agit ici de langue officielle (l'arabe standard en Algérie par exemple). Mais une langue peut être utilisée dans certains domaines uniquement (par exemple certains services administratifs et l'enseignement) : dans ce cas le statut officiel de la langue est reconnu au niveau des administrations.

Le mot statut peut avoir une acceptation moins juridique. Une langue étrangère peut ne pas être reconnue officiellement dans un pays mais a un statut (social) quand elle est un état de fait indéniable. Elle peut être la langue des affiches publicitaires et de certains médias journaux chaînes de radio et de télévision ; elle peut être parlée et comprise à des degrés divers par au moins une partie de la population (cas du français en Algérie).

Ngalasso (1992) estime que la définition basée sur les critères institutionnels rejette totalement de son champ, les situations où le français n'exerce aucune fonction sociale importante et ne bénéficie pas de statut officiel reconnu (par exemple, La Grande Bretagne ,la Hollande, la Chine). Elle rejette, au moins partiellement, les situations où le français n'a pas de statut officiel mais exerce des fonctions

1. M. M. Ngalasso, le concept de langue seconde, In: ELA N°88, Dec. 1992, p. 30

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

sociales ou culturelles (par exemple le Cambodge, le Laos, le Vietnam)

Cette définition admet des situations de natures différentes, telles que la situation du français dans le pays où existent des communautés francophones natives (Flandre, Ontario), ou bien celle du français où de telles communautés sont absentes (...) La définition s'appuyant sur les fonctions statutaires ne s'avère pas entièrement satisfaisante pour une deuxième raison Elle ne répond pas à certaines interrogations, entre autres :

- Que dire du pays où plusieurs langues servent de médium d'enseignement à côté du français (Zaire, Cameroun,) ? Quelle sera la situation d'un francophone suisse pratiquant deux langues officielles de la confédération helvétique (le français avec l'allemand ou l'italien ou encore avec les deux) ?

B/ La définition technique

Cette définition est basée essentiellement sur des critères psycholinguistiques. Selon Ngalasso 1988 ; 33), La langue seconde désigne la langue étrangère considérée dans l'ordre d'acquisition comme se positionnant après la langue maternelle mais avant toute langue acquise ou apprise ultérieurement (L3, L3). Cette langue ne se comprend que dans un processus d'acquisition des langues et dans l'appropriation de leur degré de maîtrise par le sujet parlant. Elle se définit nécessairement et exclusivement par un individu au moins bilingue. D'après ce même auteur si cette définition devait être transposée au niveau social, le seul critère qu'il devrait prendre en considération est la véhicularité : une langue seconde est une langue véhiculaire dans la communication ordinaire entre des locuteurs pratiquants par ailleurs, des langues intercompréhensibles.

Les critères fondés sur l'aspect psycholinguistique ne semblent pas donner des réponses par toutes les situations francophones En Afrique par exemple la majorité des africains connaissent avant le français une à trois langues locales. Dans ce cas précis le français est-il une langue seconde au sens technique du terme ? La réponse est non. Finalement la définition technique est valable pour certaines situations et la définition institutionnelle l'est dans d'autres. L'idéal est de trouver une définition consensuelle (regroupant les traits juridiques et psycholinguistiques). Le statut juridique et le statut social ne se regroupent que partiellement et dans les cas peu nombreux où il existe une relative homogénéité, linguistique (Madagascar, Burundi).

Pour déterminer le statut de la langue berbère dans la communauté algérienne arabophone nous allons nous appuyer sur la définition de J.P.Cuq sus-évoquée. Autrement dit, une langue peut ne pas être reconnue officiellement mais elle a un statut. Elle peut être la langue de certains médias.

En effet une chaîne de radio nationale diffuse son programme dans cette langue. La télévision algérienne offre à 18 h tous les jours une version berbère (kabyle, mozabite et chaoui) du journal télévisé de 13 h à ses téléspectateurs De ce fait nous pouvons raisonnablement lui accorder le statut de langue seconde dans la communauté arabophone algérienne.

Ainsi nous pouvons dire que l'apprentissage de la langue berbère se fait en langue seconde notamment pour la population algérienne dont la langue maternelle (l'arabe dialectal) s'écarte de la langue cible (le tamazight) qui est une langue nationale. Dans ce cas, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture doit être précédé d'un apprentissage de la langue parlée. La situation de passage à l'écrit est significative pour le public berbérophone qui possède le code oral de la langue tamazight.

Réflexion sur les lacunes les plus fréquentes dans les écrits en berbère

Moussa IMARAZENE, Département de Langue et Culture Amazigh, T.O.)

Introduction

L'oral et l'écrit sont deux codes de communication qui affichent de nombreux points de divergence étant donné que le second n'est pas la reproduction exacte du premier, que ça soit sur le plan articulatoire, morphologique ou syntaxique, du mot comme de l'énoncé :

- › Le nombre de sons (consonnes et voyelles) articulés, à l'oral, est beaucoup plus grand que ce qui est transcrit puisque les variations phoniques du même son ne sont pas notées. Le /u/ de nos écrits, par exemple, peut être prononcé en u dans (amur), en o ouvert dans (arum), ou en o fermé dans (azru), selon les contextes, sans parler de leurs variantes longues. Ainsi, le même caractère graphique peut représenter jusqu'à cinq sons ou plus.

- › Le système graphique ignore, aussi, certaines productions vocales, rapidité et lenteur dans le discours par exemple. Des productions liées à l'accent, le ton et l'intonation, dont certaines sont reproduites par les signes de ponctuation (? ,/. /!).

- › Le système graphique est un code indirect qui ne prend pas en considération certains signes partagés directement par le locuteur et ses interlocuteurs; Certains détails exprimés par le geste du locuteur, qui ne sont donc pas dits, n'ont pas d'existence à l'écrit sauf si on veut outrepasser le discours oral.

En outre, le locuteur peut, à travers ce contact direct avec ses interlocuteurs, donner ou ignorer certains détails, ne pas se

conformer aux règles grammaticales ou autres de la langue.

Passer de l'oral à l'écrit est, donc, une tache difficile qui exige concentration et attention profondes puisque l'on ne peut se permettre à l'écrit les écarts de l'oral. Cette difficulté est augmentée, en particulier, lorsque la langue concernée s'est limitée, des siècles durant, à l'usage oral et n'a, jamais ou presque, bénéficié de l'écriture, comme c'est le cas pour le berbère.

A travers la lecture et l'analyse de plusieurs travaux de fin d'études des étudiants en licence de langue et culture amazighes et d'autres écrits édités en berbère, nous avons relevé de nombreuses lacunes.

Pour une langue marquée durant des siècles par son caractère oral et qui tente de se frayer un chemin vers l'écriture, il est évident qu'elle soit confrontée à de nombreux problèmes liés à la standardisation, au lexique et à la syntaxe. Cependant, les lacunes qui peuvent surgir ne sont pas, toujours, celles que l'on pense. C'est pour cela que nous avons mené cette analyse afin d'apporter des éléments de réponse sur les questions suivantes :

- › A quels niveaux ces lacunes sont-elles situées ?
- › Quels sont les facteurs qui ont engendré ces manques ?
- › Que peut-on faire pour remédier à cette incapacité à maîtriser cet outil ?

Afin de tenter d'analyser ces questions, nous avons procédé de la manière suivante :

-Nous avons entamé le travail par le recueil

Passage à l'écrit des langues et cultures de tradition orale : le cas de tamazight

d'un corpus d'une centaine de lacunes et de fautes.

-Nous les avons classées selon leurs nature. C'est ainsi que nous avons noté des incomptérences qui relèvent, à la fois, du domaine lexical ainsi que de celui de l'écriture. Les dernières touchent, en particulier, à la phonétique, à la phonologie, à la monématique et à la morphosyntaxe.

-Suite à ce constat, nous avons tenté d'expliquer les différentes raisons qui ont engendré toutes ces lacunes tout en proposant certaines recommandations qui pourront permettre de minimiser ces manques.

A/ Délimitation des lacunes

A. I Les problèmes qui relèvent de la phonétique/ phonologie

Nous avons noté que les fautes qui reviennent, dans 78% des cas, relèvent du domaine de la phonétique. En effet, nous avons constaté trois lacunes affichées, fréquemment, à savoir celle de la confusion entre deux voyelles, en particulier, la voyelle pleine (a) et la voyelle neutre (e), celle de la confusion entre les emphatiques et les emphatisées, ainsi que celle de la tension consonantique. Les éléments cités sont, souvent, notés d'une manière hasardeuse.

Pour justifier ces lacunes, nous pouvons citer l'inexistence de normes linguistiques et de règles qui puissent guider dans l'écrit. Cependant, je pense que l'on devrait, plutôt, parler de la non maîtrise du domaine de la phonétique ainsi que de la négligence de ces réalités du fait que le passage de la langue berbère à l'écrit n'a pas encore de grandes traditions de

référence. L'explication de certains de ces faits réside, aussi, dans l'emprunt et le calque linguistique. En effet, c'est, souvent, au sein des emprunts que l'on remplace la voyelle neutre (e) par la voyelle pleine (a) en se référant, par exemple, au (a/ la fatha) de la langue d'origine comme dans l'exemple de (lferh) qui est noté (lfarh).

A.I.a) Confusion entre deux voyelles

Cette lacune revient dans (46%) des cas enregistrés. L'usage des deux voyelles (a) et (e), en particulier, n'est pas étudiée et se fait, généralement, d'une manière problématique.

Ce qui est écrit	Ce qui devrait être écrit
Laem'er	Leem'er
Lmaena	Lmeena
Nejmaes	Nejmes
Abarnus	Abernus
Lfarh	Lferh
Lqarh	Lqerh

Confondre entre ces voyelles n'entraîne, généralement, aucune influence ni ambiguïté, en particulier pour quelqu'un qui maîtrise la langue. Cependant, cela peut engendrer, dans certains cas, des confusions au niveau sémantique voire même syntaxique ou morphosyntaxique.

Exemples

ger-asen / gar-asen : « verbe (ger) « mettre » et préposition (gar) « entre, parmi »

aneckum / anekcam : « nom d'action (entrer) et non d'agent »

timeti / timti / timetti : « lorsque/vie, société »

ddel / ddal : « nom / verbe »

A .I. b Confusion entre consonnes tendues et consonnes non-tendues (24%)

Même si la tension consonantique n'est pas pertinente, dans la majeurepartie des situations, le fait de l'ignorer ou de la marquer là où on ne devrait pas peut engendrer soit un changement au niveau du signifié ou encore un jugement de valeur par rapport à la compétence linguistique du locuteur ou de l'écrivain.

Exemples

Sew / ssew	«boire, faire boire»
Zemm	«bien fermer (la bouche),
Zzem	«blâmer»
Timeti / timetti	
Aggur / agur	
ssin yemhamalen / sin yemhemmalen	

A.I.C Confusion entre consonnes emphatiques et consonnes emphasées

Il arrive, souvent, que les étudiants ne maîtrisent pas les notions de consonnes emphatiques/émphasées. Etant donné que nous réalisons, généralement, au sein du même monème, deux consonnes emphatiques avec deux degrés d'émphase différents, et vu que l'émphasisation de l'une des deux résulte du phénomène de contamination qu'exerce la consonne emphatique, il est, parfois, difficile de bien distinguer le lieu exact de cette emphase. Ainsi, nous avons constaté, dans les écrits en question, cette incomptérence auditive à différencier entre les deux réalisations citées. Pour ce, il arrive que le point souscrit représentant l'émphase soit noté sous les deux consonnes, chose qui témoigne de cette hésitation. Dans

certaines autres situations, c'est, seulement, sous la consonne emphatisée que ce point est noté.

Exemples

Ce qui est transcrit Ce qui devrait être noté

Azaâ	azaâ
Adar	adaâ
Tussra	tussêa
Zdem	zôem

Notons que, dans de nombreuses situations, l'émphase est pertinente, comme en témoignent les paires minimales suivantes : (rwi-rwi), (iâi-iži), (sser-îíer), (tuzzma-tuââma), (sser-îíer-sseâ).

II) Les problèmes de morphosyntaxe

II. a) Le trait d'union

Utiliser le trait d'union d'une manière hasardeuse met en difficulté le lecteur puisqu'il retrouve, ainsi, des ambiguïtés dans la lecture de certains monèmes ou ensemble de monèmes. Mal utilisé cet élément entraîne un découpage incohérent des mots et des syntagmes.

Ayagi	ay-agî
asent-id awi	ad sent-id-tawi
ideg	i-deg
itt-id qarent	i tt-id-qqarent
id-ttawi	i d-tettawi
ad-d aqben	ad d-aqben

II.b) La négligence du fonctionnel (n)

Il est très rare que le fonctionnel (n) apparaisse sous cette forme dans notre

discours oral. Il est, souvent, assimilé avec d'autres sons pour apparaître sous d'autres formes. Ainsi, en passant à l'écrit, il est simple de détecter sa présence et, de ce fait, le marquer.

A l'oral

axxam ggergazen
tabburt bb°exam

A l'écrit.

axxam n yergazen
tabburt n wexxam

Cependant, lorsqu'il est placé devant les voyelles (u) et (i), il est difficile de détecter sa présence car le changement se situe au niveau de l'intonation de ces mêmes voyelles. C'est ainsi que le lecteur non averti ou l'interlocuteur qui n'a pas une bonne oreille acoustique ignore sa présence même dans l'écrit.

Il est à préciser que même si l'ignorance de cette unité n'a, le plus souvent, pas une grande influence ni sur les sens ni sur les fonctions des différents éléments de l'énoncé, le marquer est indispensable puisqu'il permet, dans certaines situations, à la fois, de bien prononcer l'élément qui lui succède et de déterminer sa fonction lorsqu'il est à (i) initial en distinguant entre l'adjectif et le complément déterminatif.

ixxamen imeq°ranen
ixxamen n imeq°ranen / ixxamen
imeq°ranen
zzwag uellaq
zzwag n uelleq

III) Problèmes d'expression et de lexique

III. a) Calque linguistique

Comme le berbère est une langue cantonnée dans l'oralité, durant des siècles, et vu l'écart existant entre l'oral et l'écrit, il est évident que le passage, actuel, de cette langue, vers l'écriture entraîne de grandes lacunes sur les plans syntaxique et lexical. En écrivant en berbère, la pensée et l'agencement des idées se fait, souvent, en d'autres langues car ce sont celles-ci qui véhiculent les idées acquises à l'école ou à travers des ouvrages. Ecrire en berbère, c'est, souvent, transposer des idées ou les emprunter à une autre langue. Ainsi, on ne peut pas échapper au calque linguistique. Cependant, comme c'est un point très sensible et sérieux, les gens y font très attention et se remettent, souvent, en cause. C'est pour cela que, malgré leur existence dans nos écrits, les problèmes de calque linguistique ne sont pas aussi fréquents que ceux de la phonétique ou du lexique.

III. b) Faux usage de certaines unités linguistiques

Les unités, en question, sont, le plus souvent, des monèmes autonomes. Ne pas utiliser ces éléments à leurs juste place, entraîne des changements sémantiques et une fausse organisation dans la structure de l'énoncé.

Seg-wayen yezrin agi
seg wayen agi yezrin / seg wayen yezrin
Lexsas n tira yellan zik
lexsas yellan-zik di tira

III.c) Lexique Emprunts et néologismes

Afin de se permettre de produire des textes affichant leur originalité et leur compétence linguistiques, on abuse de l'usage massif du

néologisme qui, à mon sens, devrait être employé d'une manière progressive et modérée. Cette tendance purificatrice affiche, en même temps, un paradoxe important entre ce néologisme massif et l'emprunt puisque nous retrouvons l'usage de dizaines de termes empruntés et qui auraient pu être remplacés par leurs équivalents en kabyle.

Certes, aucune langue ne peut échapper à l'emprunt du fait que les contacts entre les peuples, les cultures et les civilisations introduisent le contact des langues et, de ce fait, le passage de mots d'une langue à une autre. Cependant, pour le cas du berbère, on ne fait pas qu'emprunter ce qui manque en matière de vocabulaire, mais on emprunte même ce qui existe déjà pour finir par l'imposer à la place du lexique autochtone.

L'emprunt

Ccher

Yumayen

Cel

leq

Fteh

L'équivalent en kabyle.

Agur

Sin wussan

Ssi

Ndel

Ldi

B/ Les facteurs qui engendrent ces lacunes

- ☞ L'inexistence des normes linguistiques qui puissent guider l'écrit.
- ☞ Le manque de prise de conscience sur les écarts qui existent entre l'oral et l'écrit.
- ☞ Le calque à d'autres langues car, même au niveau phonétique, utiliser les emprunts a, certainement, amené les auteurs à calquer la voyelle pleine de la langue arabe pour la mettre à la place de la voyelle neutre du berbère, en ne faisant pas attention à la prononciation et au fait que cette même voyelle, qui n'est pas transcrit en arabe, n'existe pas dans le système graphique de cette langue. Nous savons que la majeure partie des emprunts par la langue berbère, est soumise à la berbérisation qui, même quand elle n'est que partielle, touche à l'articulation et à la phonétique.

La non maîtrise du domaine de la phonétique

- ☞ Par assimilation (yesnarnay), lorsque plusieurs voyelles apparaissent au niveau du même mot.
- ☞ Par confusion entre différents monèmes (ssin) et (sin).
- ☞ La non maîtrise du découpage monématisque, de la nature et de la morphologie de certaines unités lexicales et grammaticales de la langue.
- ☞ Le manque d'exploitation des richesses lexicales et morphosyntaxiques de la langue.

Le passage de l'oral à l'écrit

Exemple des médias audio-visuels en Algérie

Mokrane BERACHED, Journaliste et ex-rédacteur en chef à la chaîne II

Le passage de l'oral à l'écrit de la langue Amazighe dans les médias audio-visuels en Algérie se fait dans l'indifférence et le laisser-aller.

Avant de cerner cette réalité à travers mon témoignage en ma qualité de journaliste à la radio chaîne II d'expression Amazighe depuis plus d'une dizaine d'années, il convient de rappeler que la variante kabyle avait déjà un espace considérable à la radio depuis la période coloniale, au milieu des années quarante (1946 environs).

A l'indépendance de l'Algérie, la radio kabyle est devenue la 2^{me} chaîne nationale, chaîne II de la radio Algérienne. Ce n'est qu'en 1990, au bénéfice de la démocratisation que les autres dialectes composant la langue Amazighe à savoir le chaoui, le chenoui, le Mozabite ont trouvé place dans les programmes de la chaîne II. L'introduction du targui s'est faite tardivement, il y'a quelques mois de cela. Par ailleurs ces dialectes, ainsi que d'autres « parlers » amazighs ont trouvé place dans des radios locales installées dans plusieurs wilayates du pays. L'introduction de Tamazight dans la grille des programmes de la Télévision algérienne, s'est concrétisée en 1996 à l'issue de la grève du cartable en kabylie qui a arraché la création du Haut Commissariat à l'Amazighité, institution rattachée à la Présidence de la République.

L'usage de tamazight à l'E.N.T.V est limité aux seuls dialectes kabyle, chaoui et Mozabite qui se relayent dans la présentation d'un bulletin d'information quotidien et d'une émission magazine lancée en 2003, intitulée « Tamurt-Negh »,

présentée en kabyle, mais touche aux différents domaines de la culture amazighe et avec la participation de journalistes, d'animateurs et d'invités pratiquants d'autres dialectes amazighs.

Cependant, pour revenir à la problématique de notre rencontre, je voudrais à travers mon témoignage, vous faire part d'une réalité amère qui caractérise ce qui devait être le « processus » du passage de l'oral à l'écrit de la langue amazighe. En effet, malgré les avancées enregistrées dans la prise en charge des différents aspects de cette langue par/ou en dehors de l'Etat qui l'assume désormais comme langue nationale, aucune stratégie à même d'assurer un minimum de cohésion et d'efficacité au travail journalistique ou médiatique en général n'a été élaborée au niveau de la radio algérienne. Quand bien même le personnel journalistique de la chaîne est qualifié universitaire dans sa quasi-totalité, il demeure « illétré » dans sa propre langue, son outil de travail auquel il n'est pas initié! Il y a lieu de signaler qu'aucun système d'écriture n'est adopté depuis l'existence de cette chaîne. N'ayant jamais bénéficié de stage de formation ou de recyclage pour pouvoir maîtriser la transcription de la langue amazighe dans aucun des trois systèmes d'écriture en vigueur, le journaliste de la chaîne II fait appel à son imagination pour se doter de sa propre transcription. Une procédure archaïque qui a engendré diverses transcriptions dans un même système d'écriture ! Parmi ceux qui ont opté pour les caractères universels (API) ou arabe, chacun transcrit à sa manière les phonèmes qui ont été adoptés. Ainsi par exemple les

consonnes « G », « K », « R », « Z » sont transcrits différemment par les uns et les autres. Cette situation a créé un climat de non compréhension au sein des éléments d'un même dialecte.

A ce jour, la confection d'un journal se fait sous cet angle, de la manière la plus archaïque. Aucun journaliste de la chaîne II, sauf effort considérable, ne peut lire le papier de son collègue. Ni la transcription, ni la grammaire et la conjugaison ne sont homogènes. Les journalistes « kabyles » venus de régions différentes construisent quelquefois, différemment les phrases.

Le lexique étant une autre paire du combat qui détourne, malgré lui, le journaliste de sa propre vocation d'informateur. A chaque instant, la concertation s'avère indispensable, pour peu qu'elle porte ses fruits quand il s'agit de traiter une information ou de traduire une dépêche d'agence dont la terminologie n'est pas d'usage dans les différents « parlers » amazighs confinés pendant des siècles dans l'oralité et donc privée des richesses et progrès de l'universalité.

Toutefois, le noeud du problème reste l'écrit. Ce qui est d'ailleurs l'objet de notre communication dans le cadre de la problématique posée par cette rencontre à laquelle le HCA nous a conviés.

Aujourd'hui deux systèmes de transcription de tamazight, non maîtrisés comme nous l'avons déjà souligné, cohabitent, du moins au niveau de la rédaction de la chaîne II, qui abrite kabyles, chaouis, mozabites, chenouis et targuis. Si la transcription latine ou universelle est la plus en vue chez les journalistes kabylophones, l'usage des caractères arabes est quasi-exclusif chez les journalistes des autres dialectes. Cette situation, ajoutée aux difficultés de compréhension née de l'évolution des

dialectes composant le tamazight ont imposé le recours à l'usage des langues arabe et/ou française pour réhabiliter le climat d'intercompréhension dans le travail entre les journalistes berbérophones.

D'ailleurs le débat ne porte plus, hélas, sur la nécessité de pouvoir réhabiliter le tamazight comme outil de communication et d'intercompréhension entre amazighophones, mais sur le choix entre l'Arabe et le Français, pour ce faire.

Tels sont en résumé l'ensemble des facteurs qui privent aussi tamazight du support informatique et qui compliquent le travail des journalistes de la chaîne II. La même situation est vécue par nos confrères amazighophones de la Télévision Algérienne dont la présentation des journaux parlés nécessite l'usage d'un prompteur et donc l'harmonisation de l'écrit.

Ce témoignage se veut un appel au secours à l'adresse des parties concernées par la gestion de ses médias publics et ceux concernés par la promotion et la prise en charge de la langue amazighe afin d'imaginer et d'apporter les remèdes à même de faire progresser le processus du passage à l'écrit de tamazight au niveau de ses médias lourds, dont l'impact est important sur la société.

En attendant que la problématique de la graphie, et à un degré moindre, celle liée à la grammaire et au lexique amazighs soient élucidées et que l'école et l'université forment des générations de journalistes et de cadres dans la langue amazighe, il est possible de remédier dans les meilleurs délais à la situation de bricolage dans laquelle baigne tamazight au niveau des médias publics (audio-visuels). L'organisation de stages d'initiation à l'écrit ou de perfectionnement, dispensés par des spécialistes ou enseignants de tamazight en collaboration avec une institution telle que le HCA, demeure à mon sens la solution la plus indiquée.

Application de concepts universels pour la production de textes pédagogiques en tamazight

BELGASMIA Nora, Maître Assistante Département de Langue et Culture Amazigh (T.O.)

La communication en tant que fait exhaustif se situe à tous les niveaux, à commencer par l'univers de la technologie et des outils de l'information, passant par le moindre petit détail du quotidien, qu'il soit comportemental ou vestimentaire, tous sont des signes servant la communication.

Il est alors évident que cette communication peut servir d'enjeux politiques, sociaux, économiques voir même culturels.

La langue en tant que code (élément essentiel dans le schéma de la communication) reste pour sa part un outil prépondérant à l'oral comme à l'écrit).

Le cas de tamazight reste un exemple assez complexe, mais qui n'est nullement pas un cas isolé, si l'on se réfère à l'histoire des langues actuellement scripturaires. Différencier une langue dont la littérature est beaucoup plus orale que scripturaire «dire que la littérature orale et la littérature scripturaire font système, cela signifie qu'elles sont l'une et l'autre ensemble dans des relations définies. On peut dire tout de suite envers et contre tout discours populistes que ces relations sont hiérarchisées et scripturaires sur le savoir oral parce que ce sont toujours sans exception, les groupes tenant le savoir scripturaire qui ont le pouvoir.¹

L'opposition écrit / oral signifie dominant / dominé. Dans une société où l'écrit est absent, toute l'attention et la création sont

alors portées sur l'oral ; cet intérêt d'un choix délibéré. Il a été imposé par la conjoncture historique. Ainsi si l'écrit ne vient au secours de l'oral, ce dernier meurt ; l'écrit est donc une arme que tamazight se doit d'acquérir, il devient un impératif. Il est vrai que la pratique à l'écrit de tamazight n'est pas encore acquise pour l'apprenant de cette langue, mais également pour le professeur formateur (ayant eu sa formation dans une autre langue). C'est ainsi qu'il faudrait préconiser une réflexion sur le langage de la communication.

La théorie de la communication fournit un modèle et un schéma de référence commodes pour l'analyse, voire même l'exploitation de certains discours, il va de soi qu'on peut trouver les outils d'analyse de ces discours.

En tant qu'enseignants de cette langue, on se rend compte que tamazight soulève à priori certaines difficultés sur le terrain. Les éléments de base de l'écriture restent à enseigner (ponctuer, structurer, écrire en paragraphe) ; ensuite faire prendre conscience à l'apprenant que la possibilité de produire des textes en tamazight n'est pas une chose facile « les enseignants qui travaillent forcément sur des textes et ont pour objet naturel de réflexion les discours des élèves, des médias, de la littérature, sont bien obligés de se poser des questions relatives aux classements de ces textes et discours »².

1. Fanny Colonna : Littérature orale et savoir- Revue de l'occident musulmans et la Méditerranée n°22, 2^{ème} trimestre 1976, Aix en Provence (C.N.R.S.).

2. J.M Adam les textes types et prototypes, P 6, Ed Nathan, Paris 2001

Une production touchant diverses dimensions : informer argumenter, défendre une thèse, décrire ou narrer un événement, exposer ou autre « toute activité intellectuelle conduit celui qui la pratique à créer des distinctions et à construire des types à l'intérieur de l'objet d'analyse¹. Autrement dit, la communication en tant qu'activité d'enseignement (relation enseigné / enseignant) se doit d'être rigoureuse ; donner des distinctions entre les différents discours existants : (narrer-argumenter- décrire - exposer - exhorte - commenter). Ainsi faisant, il est indispensable de faire connaître le fonctionnement de chaque discours dans une situation de communication distincte, c'est là où se situe le rôle premier de l'enseignant.

Dans la pratique, et sur le terrain, reprendre les fonctions du langage, chères à Jacobson², serait intéressant. Appliquer ces concepts universels, au code (élément du schéma de la communication) tamazight pour son passage à l'écrit : nous donne la fonction expressive 1^{ère} fonction) qu'on retrouve dans l'émetteur (amesgal) et toutes les marques de l'émetteur "je" "nous" (nek nek^o ni) mais également tout ce qui concerne cette 1^{ère} fonction de près ou de loin "nneù" "iw" "aù" "iyi" "inu". Tous ces indices mais surtout l'implication directe ou indirecte de l'émetteur, que ce soit dans le choix du lexique, les qualificatifs reflétant la position, l'avis (l'opinion) ou le point de vue de l'émetteur, constituent la fonction expressive. Cette fonction là, pourrait dominer dans la narration et l'argumentation du moment que l'objectif de ce dernier type est : convaincre la 2^{ème}

fonction du langage : la conative qui se situe au niveau du récepteur (aremas) et tout ce qui indique cette 2^{ème} fonction (tu / vous) l'équivalent en tamazight (kec, kunwi, kem, kunemtti, et...ik, nnwen, nkwent, im...) mais aussi tout ce qui a trait à l'impératif (anehu). Cette fonction pourrait dominer dans le type exhortatif, religieux, publicitaire et l'appel, il s'agit d'un autre registre de langue qu'on peut retrouver en tamazight ; de même qu'on peut produire, surtout lorsqu'il s'agit de publicité ou d'un appel.

Les autres fonctions, la référentielle, l'informatrice, la métalinguistique et la poétique, toutes sont à détecter dans le code oral, mais aussi surtout dans l'écrit de tamazight.

De là on peut avancer une démarche théorique dans l'enseignement de tamazight et la production du texte pédagogique, en appliquant tous ces aspects théoriques.

"Catégorisation et catégorie sont les éléments fondamentaux, la plupart du temps inconscients de notre organisation de l'expérience."³

Les objectifs de l'enseignement de tamazight dans ce sens se doivent de tenir compte de toutes ces catégories de discours. Ainsi, par exemple, prendre conscience de la possibilité de produire dans des situations de communication à des dimensions informatives, argumentatives, narratives de faits et d'événements ou descriptives d'objets et de lieux. C'est alors que la maîtrise de ces représentations "schématiques prototypiques"⁴ peut avoir des conséquences très constructives sur des sujets amateurs ou novices, dans le domaine de l'écrit, ainsi les travaux sur la production écrite (expression écrite) sous le contrôle de schémas textuels

1. Dispaux (1984-1999) in les textes, types et prototypes.

2. Cf les fonctions du langage définies par R. Jacobson, in expression communication (nouvelle édition Arnaud Colin)

3. J. M. Adam : les textes types et prototypes, P 13

prototypiques peut s'avérer très utile pour les utilisateurs de la langue écrite.

Il va de soi que chaque sorte ou type ou catégorie de discours fonctionne selon sa propre caractéristique. La prise de conscience des dénivelingements dans les discours en général et le discours scientifique en particulier, c'est à dire le passage de l'énoncé informatif à l'énoncé explicatif est indispensable. Ainsi le texte scientifique (aôris n tusna), exige l'application des procédés de l'exposition à savoir énumérer, exposer, analyser, expliquer, définir, comparer, signifier : mais ce qui est encore plus important c'est la neutralité de l'émetteur qui explique l'objectivité et l'impartialité en évitant les jugements de valeur et les qualificatifs.

Pour la narration ou la catégorie narrative, il s'agit beaucoup plus de l'application des procédés formalistes, à savoir par exemple : le schéma actantiel de Greimas dans l'analyse du texte narratif, en plus de l'implication directe ou indirecte selon le type de récit biographique, autobiographique¹ (qui de nos jours pose plus d'un problème). Qu'il s'agisse d'un fait divers, d'une histoire imaginaire ou d'une interview journalistique, il est plus que nécessaire de donner à l'enseignement de tamazight toutes les particularités des procédés textuels universels, qui permettraient d'avoir un éventail de techniques de l'écriture surtout en expression écrite sous forme d'exercices d'application de travaux dirigés à dessein de bien écrire et de bien rédiger dans le registre de langue voulu. Pour déterminer les niveaux de compétence des apprenants on pourrait les soumettre à certaines implications : ponctuer un texte - résumer - exercice d'expansion - exemple, introduire les éléments appréciatifs dans

des séquences descriptives narratives et ex positives.

Ainsi l'enseignant formateur peut apporter énormément dans le cadre de ses prérogatives, son rôle est surtout de faciliter la tâche à dessein d'une production écrite, individuelle ou collective, tout en incitant mais surtout en s'effaçant.

Cette démarche peut sembler un peu osée, mais elle paraît nécessaire pour aller de l'avant, dans la production de texte aussi timide soit-elle, elle pourrait aider les enseignants de tamazight, surtout dans le secondaire, d'autant que le programme du secondaire dans l'enseignement des langues se base sur cette typologie des textes. L'analyse du discours passe par le lexique et la syntaxe pour arriver à la production personnelle en expression écrite, ceci étant la fiche pédagogique, qui s'inscrit dans un projet didactique.

Proposition de deux types de textes produits par des étudiants de 2^{ème} année amaziù

1-Texte narratif Adris

Nek... ddabex

Cfiù ass mi spiù xemse§§ac issegg°assen; Iliù ttêuûuù ûer uùerbaz uef tmania n ïïbeû armi d tleta n tmeddit. Imawlan-iw ur feûen ara s yisi, imi zgiù jehleù : Ijemê-iw mara êuûeù ûer wanar ad lejbaù ddabex. Üemmleù tassapett nni, ttéaùûuù-tt s lfeûù d ameq°éan. Din ttafeù iman-iw, ala nek d tterbajt-iw di ddabex.
Ddabex! Ùesbaù-t d ameddak°el-iw, yess ttekseù lixiq. Imawlan-iw zgan ttnaùen-iyi uef ccuel n waxxam. Yamma teqqar-iyi-d yal ass: êuû ad teccbuô tizyiwin-im! " seg

1. Voir Jacques Lecarme, Tabone, L'autobiographie, Armond Colin, Paris 1999.

wakken ttlaqaben-iyi , ttefueù ùer uzaüaê anda tella tsusmi, imi ttaraù-tt i meşşawen qqareù-as degw wul-iw “ sjan lüeq imawlan-iw ! Maçna ur zmireù ara ad qqimeù ur leubeù ara ddabex.! Amek ara xedmeù ? Attmaten-iw, yal yiwen yelhe-d d cceùl-is. Teddun wussan akken alarmi ssawôaù pecrin isegg°asen di ljemê-iw, imir kecmeù ar tessdawit. D ïieù beddleù aşas lamauna ddabex zgiù üemmléù-t dúa ttaljabeù-t tikwal ak° ttemdukal-iw anda nettili. Asirem-iw am°qêan ad awôaù ùer terbajt n teûdayin n ddabex uôaê ; d JSK n teqcicin.

Sûur B. Samra

2- Texte argumentatif

Tiliâri n Lezzayer

Aôris

Di yal tamurt, tiliâri teqddec i lfayda iùermanen-ines ad asen-d-tawwi isallen, ad asen-d-tawwi amaynut ; ad tekkes ciş üef wulawen-nsen s kra n tmusniwin.

Di tmurt-nneù xaşı tilizri teqddec ilfyada n udabu ; s waka tassertit-ines ad tûaz yal amdan, akken ad ay-yesgen s imeslayen-ines, ak° d imeslayen n wid ukud ixeddem..Rran-d adrар d luôa , maca axeddim deg wenar ùer Èebbi , d lxiê kan.

Maái daya kan, yella wayen niôen mara ifuk yiwan n uselway ad bdun imaîriyen ; deg yiwen was tespiô seddis isaragentisaptin.d imaîriyen, sin isaragen d inawen u selway kêaô d iùmisen n tsertit n udabu : ayen i d-yegran fiuel ma n hedeê fell-as

Sûur Hadj Ali Hamza

Ecrire ou transcrire ta maziptt

BAHBOUH Lehcene, chercheur dans le domaine Amazigh

Pour écrire ta maziptt, orthographiquement, une seule graphie est disponible : l'alphabet universel ou le communément appelé LATIN. Cet alphabet est stable, pratique, et économique à plus d'un titre.

Les caractères universels (latins) représentent un alphabet qui convient le mieux au système phonologique ou phonique de la langue ta maziptt, aucun autre alphabet ne saura satisfaire les exigences orthographiques et grammaticales de cette langue.

L'alphabet universel est composé de vingt six (26) graphèmes.

On y trouve, vingt (20) consonnes, cinq (05) voyelles pleines et une voyelle-consonne, c'est le « Y ». Ce dernier graphème est utilisé comme voyelle entre deux consonnes, et comme consonne entre deux « voyelles ».

Dans toutes les langues, on trouve beaucoup plus de phonèmes (sons) que de graphèmes (caractères). Les sons non couverts par les vingt six caractères de cet alphabet universel sont représentés par des diagrammes.

DJ - CH

GN - OU

ON - etc

Dans toute langue, un caractère ne représente pas toujours un même son et un son n'est pas toujours représenté par un même caractère.

Les graphèmes de l'alphabet universel de "A" à "Z", s'ils ont acquis ce caractère universel ils ne le sont que dans le sens

"graphique", "typographique", car chaque langue nationale donne, attribue, un son qui lui soit propre à bien des graphèmes (caractères) !

Le "A" français est "E" anglais,

Le "J" français est "KHE" en espagnol,

Le "S" est prononcé "CHE" dans bien des langues de l'Europe,

Le "U" français est "OU" anglais, etc :

En ta maziptt, nous ne fûmes pas étonnés que nos anciens berbérissants aient attribué à certaines consonnes et certaines voyelles des valeurs phoniques autres que celles connues ou prononcées dans la phonologie latine ou germane.

Il est peut être utile de porter à votre connaissance que nous avions applaudi en constatant les diagrammes suivants convertis comme suit :

CH devenu "C",

OU devenu "U",

KH devenu "X"

Les différents auteurs de cet aménagement ont malheureusement introduit "deux" (02) graphèmes grecs étrangers au système graphique universel (latin) pour "transcrire" que "d'écrire" ta maziptt. Rares sont ceux qui, comme nous, ont remarqué et contesté cette intrusion qui fait de cet alphabet latin un hétéroclite alphabet.

Aujourd'hui, bien des praticiens de la langue ta maziptt n'emploient, en rédigeant dans la langue ta maziptt, que vingt trois (23) caractères de cet alphabet universel (latin) tout en introduisant ces deux (02) graphèmes grecs, il s'agit de cet epsilon et de ce gamma (μ - \bar{u}) non sans évincer les

graphèmes universels "O, P, V".

Les berbérisants, Messieurs BOULIFA, HANOT-EAU, ont toujours employé le digramme "GH" pour ne jamais être lu (R grasseyé) dans bien des mots, "Maghreb, Ghardaïa", etc. Les berbérisants du milieu du 20^{ème} siècle (PICARD, MAMMERI) utilisaient, quant à eux le gamma grec. Tous ces auteurs convaincus de la sémiticité de la langue ta maziptt employaient des caractères diacritiques pour obtenir des sons i mazipen au lieu et place d'employer des digrammes comme ils le faisaient pour la langue française

Aujourd'hui ce que nous voulons, et c'est une exigence scolaire, n'écrire ta maziptt qu'en employant le clavier universel, l'on s'étonne de voir le graphème "p" à la place de "GH" ou du "ù".

Or, nous tous qui sommes ici, savons pertinemment que le phonème "P" n'existe pas dans le système phonique a mazip (à l'exception de femmes d'une région de Kabylie qui prononcent "P" à la place du "B") ce qui revient à dire : Dans tout mot a mazip où le graphème "P" est introduit, il ne saura être prononcé "P".

N'est ce pas que le phonème "X" (iks) est aussi étranger au système phonique a mazip ?

Avons nous lu des mots où est introduit "X" ?

Lisons nous : A Ksam ? (a xam)

A propos de la standardisation de Tamazight: Quelle langue rédiger en Tamazight ?

MANAA Gaouaou, Université de Batna

Introduction.

La langue et la culture tamazight ne sont pas des choses qui viennent en plus, particulièrement lors des campagnes électorales, mais sont fondamentalement à l'origine de l'évolution de tout un peuple, voire même la facilité d'adaptation par la richesse que cette langue tamazight procure et apporte au peuple algérien.

La vraie décadence, c'est quand cette langue reste enfermée sur elle-même. Parce qu'une langue a besoin de bouger, de changer et de se recharger. Sa vitalité résulte de sa capacité à se répandre, à s'imposer, à conserver son terrain, et même à reconquérir les domaines perdus depuis des générations tout en influençant d'autres langues et en étant influencée à son tour.

La vitalité d'une langue est le reflet fidèle de la vitalité des individus qui en font usage.

Son évolution et son développement dépendent de la volonté de ses tenants, et non à de prétendues qualités qui lui seraient propres. Sa transcription sera l'un des jalons pour sa promotion et surtout de sa propagation à travers le territoire national mais aussi par delà les frontières.

I - Le support graphique

Jusqu'à nos jours, la langue tamazight dans ses différentes variétés dialectales est fondamentalement transmise oralement. Les différentes inscriptions découvertes et se rapportant à la langue tamazight ne sont souvent pas analysées ni déchiffrées. La plupart des chercheurs se contentent juste

de les rapprocher du tifinagh (alphabet encore en usage chez les touaregs).

a) Le Tifinagh.

Cet alphabet originel est toujours montré dans une forme et dans des structures incomplètes, ce qui nous amène à déduire que c'est un alphabet non commode dans son état originel, pour son utilisation littéraire ou scientifique. Nous pensons aussi que les générations Imazighen actuelles ne peuvent s'encombrer d'un nouvel alphabet à côté des deux autres arabe et latin, mais surtout qu'il a été complètement effacé de la mémoire collective.

b) Le Latin.

Beaucoup de chercheurs marocains et surtout algériens transcrivent le tamazight dans cet alphabet, plus simple et universel.

c) L'Arabe.

De la même manière, les chercheurs maghrébins se sont servis de l'arabe pour rédiger des articles, des ouvrages et des études en arabe, d'autres pour traduire ou profaner la religion. Il faut préciser que ces deux alphabets (arabe et latin) ont subi certains changements afin de leur apporter les particularités de la phonétique de la langue tamazight.

Par sa diversité de dialectes (parlers), par ses anciennes inscriptions et ses normes linguistiques, la langue tamazight n'est pas

une langue moderne, ce n'est pas une nouvelle langue, elle plonge ses racines dans la préhistoire. Depuis la nuit des temps, les maghrébins ont transcrit dans la langue des différents occupants : punique, latin, arabe, français.

Ce choix obligé, a forcé les autochtones à reléguer l'écriture de tamazight avec ses propres caractères dans l'oubli.

II. Tamazight : langue à part entière.

Les spécialistes dans le domaine (Cohen-Chaker-Prasse-Penchoën ...) rattachent le tamazight à la famille chamito-sémitique.

Evidemment, pour classer la langue tamazight dans cette famille de langues, les linguistes se sont basés sur des faits syntaxiques, phonologiques et morphologiques même si d'autres contestent ce classement.

L'écriture de la langue tamazight, en tifinagh, existe depuis 2000 ans avant J.C. Nos ancêtres écrivaient leur langue depuis très longtemps. Nous en avons perdu l'usage !

Ils sont, d'autre part, les inventeurs de leur propre système d'écriture contrairement aux arabes (emprunt aux araméens) et les européens aux phéniciens. La graphie du tamazight (écriture alphabétique) que nos ancêtres utilisaient dans l'antiquité, conservée seulement aujourd'hui chez les touaregs, nous la retrouvons dans les inscriptions mises à jour à travers le territoire national et que l'on ne s'étonne pas que cette graphie soit légèrement modifiée parce qu'elle est souvent adaptée aux différents dialectes du nord surtout plus riches en spirantes.

Aujourd'hui, le tamazight continue de recevoir tous les adjectifs : idiome, jargon, patois, parler local, dialecte. Il n'a jamais bénéficié du qualificatif «langue» sauf chez les linguistes, sociolinguistes et gens

avertis. Il a toujours vécu dans la clandestinité. Le tamazight continue malgré tout de résister aux fortes pressions exercées par des langues supérieures et mieux protégées, l'arabe et le français qui s'accaparent la majorité des domaines réservés au tamazight.

Le retour à la langue maternelle peut ramener beaucoup d'étudiants à la réalité culturelle et linguistique du pays, tout en prenant leurs distances face à l'intellectualisme qui les menace et qui risque fort de les couper des masses.

III. Le passage à l'écrit.

La transcription

Face au défi de la modernité et à l'écoulement du temps et surtout de l'oubli, les conditions imposent que la sauvegarde et l'enracinement d'une culture à travers son vecteur, la langue, doivent être transmis par l'écrit. Il est temps de penser à transcrire tamazight si l'on ne veut pas qu'il disparaîsse à jamais.

Comment transcrire tamazight ?

Vu les techniques modernes de transcription, les caractères du tifinagh ont subi un retard considérable, ce qui le rend inefficace du point de vue technique bien qu'ils restent incontestablement une référence sociale, culturelle et ethnolinguistique, un refuge qui s'enracine dans les profondeurs de l'Algérien d'aujourd'hui.

Il s'agit bien de relever le défi pour, d'une part, transmettre la langue et d'autre part pouvoir l'enseigner en procédant à un choix de transcription.

C'est un choix qui n'est pas facile car certains l'associent à un choix culturel puisqu'ils pensent que la majorité des Algériens s'expriment et écrivent en arabe, alors pourquoi ne pas garder les mêmes caractères

pour ne pas complexifier le problème ?

D'autres, au contraire, optent franchement pour la transcription de la langue tamazight avec les caractères latins en se plaçant dans le cadre du monde moderne et à l'ère de l'informatique.

Ce choix peut être motivé pour différentes raisons :

a- La majorité des jeunes algériens scolarisés étudient les langues étrangères : français, anglais, italien espagnol et les caractères latins ne leur sont pas étrangers.

b- Ces mêmes caractères se distinguent par leur facilité de transcription et leur capacité d'adaptation, deviennent de plus en plus une référence pour ne pas dire un choix même chez les grandes nations comme la Chine et le Japon.

« C'est juste un problème de choix de caractères, encore faut-il l'adopter une bonne fois pour toutes et passer aux étapes suivantes bien plus importantes ».

IV. Les applications possibles

Si le choix des caractères est adopté et qu'un travail de description linguistique en Algérie est établi, peut-il avoir des répercussions pratiques ?

Pourrait-il, par exemple, être utilisé dans la formulation d'une politique linguistique au niveau scolaire ?

Il est en effet admis que des politiques linguistiques délibérées, comme celles de la quasi-exclusion du dialecte de l'école et l'imposition d'une langue pour l'ensemble de la communauté et ce depuis l'indépendance du pays, ont eu une influence considérable sur la situation linguistique. On retiendra notamment les attitudes des enseignants, souvent très opposés à l'emploi du dialecte par les

enfants. Ces politiques pourraient à l'avenir tenir compte d'un certain nombre de faits concernant l'emploi de tamazight avec les deux autres langues dont certains aspects sont illustrés par ce qui suit :

Dans un système d'éducation basé sur le principe d'égalité entre tous les enfants de ce pays, il semblerait propice d'exploiter les connaissances même passives, de nombreux enfants en dialecte, surtout lorsque ceux-ci sont issus de milieux moins aisés et / ou dans les villes, leur variété est stigmatisée par de nombreux enseignants en particuliers arabophones (particulièrement dans les Aurès). Même lorsque le tamazight est peu connu par les membres de la jeune génération, l'investissement affectif dans cette langue et son lien avec l'identité régionale est encore considérable, l'emploi de certains mots, d'expressions et parfois de types d'alternance étant symptomatique de cette importance affective et identificatoire.

Malgré cela, de nombreux problèmes restent en suspens.

Que faut-il enseigner ? Le kabyle, le chaoui, le targui, le berbère commun ?

Avec quel alphabet : latin, arabe, tifinagh ?

Chacun s'investit de toutes ses forces pour faire admettre son point de vue.

L'enseignement du français aux jeunes algériens continue de poser problème pour certains qui rejettent toute identification à cette langue. Pourtant la réalité quotidienne démontre que l'Algérien n'est pas tout à fait étranger à cette langue et qu'à tout moment il n'hésite pas à recourir à son emploi pour ses besoins communicatifs et son courrier électronique.

Quant à l'enseignement de tamazight lui-même, il dépend de la volonté collective de la communauté permettant notamment de faire un choix parmi les variétés du berbère et de s'en servir pour son enseignement dans les

écoles publiques.

Or cette volonté ne semble pas pour le moment exister dans les Aurès, au M'Zab comme elle existe, par exemple, en Kabylie ou au Maroc.

V. Une expérience

Le tamazight à l'école

Aujourd'hui, après plusieurs années de fonctionnement, l'expérience se trouve confrontée à des problèmes pédagogiques réels, notamment la définition des objectifs de cet enseignement : les moyens didactiques à élaborer et qui ne peuvent se faire en dehors d'une concertation très large entre, anthropologues, linguistes, sociolinguistes, pédagogues, enseignants sur le terrain et les autres parties concernées, représentants des parents d'élèves et surtout de l'administration centrale.

Finalement, il s'agit de mettre en place toute une stratégie d'introduction puis de généralisation de la langue tamazight dans le système scolaire. Cette stratégie concerne tous les cycles d'apprentissage.

Certaines questions posées doivent trouver des solutions à court terme si l'on veut avancer.

Le système de transcription n'est pas définitivement adopté.

Quelle variété dialectale enseigner ?

Pour le moment du moins, la notation usuelle du berbère semble réglée. La majorité des scientifiques, des producteurs littéraires, des chercheurs dans le domaine amazigh ont adopté une transcription simple et raisonnée à base latine. Elle est largement diffusée et tous ceux qui publient utilisent cette transcription.

Il n'y a pas de raisons autres

qu'idéologiques de remettre en cause cet acquis. C'est vrai aussi que pour des raisons sentimentales, certains berbérophones voudraient ressusciter le « Tifinagh », langue originelle, inspirée du système de l'alphabet phénicien. L'inconvénient majeur c'est qu'il rendra plus complexe le paysage linguistique du pays qui se trouvera à travailler avec trois types de transcriptions différentes.

Le même reproche peut être fait à l'alphabet arabe pourtant utilisé sur une grande échelle par les Marocains. Il manque des voyelles, de plus il ne possède que 28 lettres dont 14 sont diacritiquées alors que le système phonétique compte 43 phonèmes distincts.

L'alphabet latin a commencé à être popularisé à la fin du 19^{ème} siècle par Saïd Boulifa, Cid Kaoui, et plus récemment par Mouloud Mammeri et les berbérismes français de même que les chercheurs algériens berbéro-phones.

VI. L'enseignement de tamazight.

Il s'agit surtout d'une question de programmation en fonction des moyens. Dans un premier temps, il paraît raisonnable que tamazight soit d'abord sérieusement enseignée comme matière. Ensuite et seulement dans les régions berbérophones, tamazight doit être utilisée comme langue d'enseignement des autres matières.

Dans le reste du pays, tamazight devrait, partout où cela est possible, être proposée, dans un premier temps comme langue à étudier. Il faut se méfier des propositions démagogiques et irréalistes.

Il est évident que l'enseignement de cette langue doit d'abord être généralisé, consolidé dans les régions berbérophones. C'est là que la demande sociale existe ; c'est là que les moyens d'encadrement existent : enseignants, chercheurs, formateurs.

Ailleurs, il s'agit de proposer aux apprenants non berbérophones, le tamazight comme

langue à option parmi d'autres.

Le problème du manuel

Du point de vue des outils didactiques, très peu de manuels ont été mis sur le marché du livre. On comprend aisément qu'il faut avoir des moyens financiers colossaux pour ce faire. Si de nombreux spécialistes se sont penchés sur cette question depuis des années, différents projets attendent d'être concrétisés sur le terrain, la décision politique tarde à venir faute de bonne volonté.

Il faut envisager des recherches linguistiques, non seulement, pour approfondir la connaissance des structures des potentialités de la langue, mais aussi pour réaliser des glossaires pratiques, adaptés aux besoins réels des locuteurs.

VII . Perspectives de recherche

Il est souvent gênant d'aborder les problèmes de façon normative, néanmoins il semble utile, après cette étude et compte tenu de l'importance du problème, d'envisager des perspectives de recherche dans ce domaine.

Au niveau national, des études similaires plus approfondies s'avéreront certainement très utiles pour chacune des principales variétés du berbère : Chaoui, Mozabite, Targui, Teggargrent en plus du kabyle (qui a fait l'objet de plusieurs études), par leur diversité constituent une richesse du patrimoine national.

On pourrait suggérer la création d'autant de groupes de travail qui auraient pour tâches de rassembler et de synthétiser les documents oraux et visuels dans l'optique de préparer une véritable base de données.

Celle-ci serait susceptible à court et à moyen termes, de permettre la mise au point progressive de manuels

élémentaires d'enseignement (lexiques, grammaires, livres de lectures, dictionnaires).

Ainsi, la première phase consisterait à collecter les documents oraux et à créer parallèlement des structures qui permettraient de les traiter. Ceci implique la formation de personnes compétentes et surtout intéressées dans différentes disciplines : linguistique, terminologie, lexicologie, didactique... etc.

L'efficacité des groupes nécessiterait qu'ils soient constitués de personnes de formations diverses et effectivement motivées.

Les travaux de ces groupes seraient une contribution concrète à la recherche et un apport réel pour l'enseignement de tamazight car les résultats permettraient de faciliter :

- › La compréhension courante, la pratique de la langue, la lecture ;
- › La connaissance des règles de l'écriture officielle ;
- › La maîtrise et l'analyse des structures grammaticales ;
- › L'étude systématique des différents genres d'expression (traditions, littérature orale, contes ...). C'est ce type de recherche qui donnerait l'occasion aux apprenants :
 - D'exprimer leur pensée de façon originale,
 - De leur assurer une meilleure intégration aux r é a l i t é s nationales,
 - D'assurer une meilleure aptitude à la communication entre les différentes générations.

Il semble utile que l'enfant ait la maîtrise de sa langue maternelle au départ, car ne dit-on pas que « Si la langue de la maison est la même que celle de l'école, il y a progression

de l'enseignement ». En effet, à l'âge de six ans, il y a mélange entre acquisition et apprentissage chez l'enfant.

Dans une seconde phase, il serait souhaitable, qu'on lui permette d'acquérir une ou deux langues de grande diffusion : arabe, français ou anglais.

La maîtrise de la langue maternelle rendrait plus aisée l'acquisition de la seconde en s'appuyant sur ce qui est commun aux deux langues, d'autant plus qu'elles sont génétiquement apparentées.

Face à la réalité incontestable du bilinguisme de fait qu'on peut même qualifier de plurilinguisme, il s'avère important d'examiner en profondeur les problèmes pédagogiques résultant de la coexistence de langues en contact née d'un processus historique international irréversible.

Mais le retour aux sources ne doit pas être un verbiage sentimental, un chauvinisme outré, ni un frein qui favorisera une forme d'obscurantisme, il doit être une réalité dont la concrétisation ne saurait satisfaire de simples déclarations d'intention.

Conclusion.

En conséquence, il apparaît opportun de procéder de toute urgence à des recherches théoriques parallèlement aux investigations pragmatiques.

Le renouveau d'une langue impose une lutte constante contre le laxisme, la paresse intellectuelle qui consiste à recourir systématiquement à l'emprunt comme il est constaté dans les différentes variétés dialectales. C'est une œuvre de longue haleine dans le domaine de la recherche scientifique mais pas seulement au niveau de la revendication politique.

Bibliographie

ARDOINO Jacques « *Les avatars de l'éducation* », Ed. PUF, Paris - 2000

BENYOUNES Arav « *Imazighen Iôelli assa* ». Berbères, hier et aujourd'hui Ed. Talantikit, Bejaia - 2000

CHEBEL Malek « *La formation de l'identité culturelle* », Ed. Payot et Rivages, Paris 1998.

GHOUALI Habib « *Vers une clochardisation de la culture* ». In le Quotidien d'Oran du 24 / 02 2003

GOBARD / Henri « *L'aliénation linguistique* », Ed. Flammarion, Paris - 1976

MANAA Gaouaou « *Mutations linguistiques du berbère (chaoui) au contact de l'arabe et du français dans les Aurès Algérie. Etude morphosyntaxique et lexicale* ». Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Constantine, 2003.

Recommendations

L'observation de l'état de la toponymie algérienne amène à mesurer l'urgence stratégique et l'importance technique et pratique d'une opération de normalisation graphique de la dénomination des lieux et même des personnes en Algérie. C'est pourquoi il est recommandé :

1. La mise au point d'un dictionnaire des noms géographiques comportant une nomenclature complète et détaillée de l'ensemble des toponymes du territoire algérien.
2. La mise au point d'un dictionnaire des noms de personnes et de familles en Algérie.
3. La mise en place d'une commission officielle de toponymie, voire d'onomastique, en général, qui aura pour tâches de :
 - a. Normaliser la nomenclature toponymique et anthroponymique de l'Algérie en arrêtant un système de translittération des caractères arabes et berbères en caractères latins.
 - b. D'officialiser les noms géographiques qui ne sont pas encore officiels, tels les noms de lieux-dits, de montagnes et rivières.
4. La révision des textes législatifs et réglementaires qui régissent le domaine de l'onomastique (Etat civil, toponymie), des documents cartographiques publiés par l'GNCT, sans oublier les différentes plaques de signalisation.
5. L'organisation d'une rencontre (colloque) national qui regroupera l'ensemble des chercheurs en onomastique avec des spécialistes de tout ordre : archéologie, géographie, anthropologie, histoire...pour la collecte de travaux pouvant favoriser la réalisation et la concrétisation des stratégies de médiations.
6. L'usage du caractère latin s'étant imposé massivement pour écrire tamazight, il est recommandé que ce choix soit définitivement entériné par les pouvoirs publics. Aussi les autorités concernées (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ministère de l'éducation nationale, ministère de la formation professionnelle, ministère de la solidarité nationale, ministère de la culture, ministère de la communication etc.) de mettre tous les moyens nécessaires pour le règlement des questions techniques non encore résolues.
7. La polygraphie doit être bannie dans l'enseignement de tamazight car c'est une pratique incompatible avec la pédagogie.
8. Afin de revaloriser le patrimoine culturel national, il est recommandé d'intégrer dans les cours d'histoire, les systèmes d'écritures amazighes (libyque et tifinagh).
9. Mise en place d'un laboratoire de langue.
10. Levée de la dernière contrainte politique c'est-à-dire la reconnaissance du statut de langue officielle à la langue Tamazight.
11. Mise en place d'une coordination entre différents secteurs (scolaire- universitaire et associatifs) afin d'éviter les déperditions et installer une harmonie dans l'action globale.
12. Organisation de stage de perfectionnement pour les journalistes producteurs et animateurs des médias d'expression amazighe.
13. Elaboration et introduction de logiciels pour l'usage de l'outil informatique en tamazight.
14. Insertion d'un module en tamazight dans les filières universitaires.
15. La production parascolaire et para universitaire exige une aide consistante des institutions de l'état.
16. Mettre en place une politique d'alphabétisation de la langue amazighe.

+ΣΕ:*,Υ.

T I M M U Z Γ A